

Syndicat mixte du SCoT Montagne Vignoble et Ried



Schéma de Cohérence Territoriale

Document arrêté le 8 février 2017

RAPPORT DE PRESENTATION – LIVRET 1

Diagnostic territorial

SOMMAIRE

PARTIE 1 - LE TERRITOIRE.....	5	PARTIE 4 - LA CONSOMMATION D'ESPACE.....	36
1.1. La composition administrative	6	4.1. Préambule	37
1.2. Le milieu géographique.....	7	4.2. L'espace urbanisé au 1 ^{er} janvier 2015	38
1.3. Le SCoT dans le contexte régional.....	8	4.3. Consommation d'espace générale depuis 10 ans	39
1.4. L'organisation du territoire et l'armature urbaine.....	9	4.4. Consommation foncière due au logement.....	41
1.5. Synthèse des enseignements	9	4.5. Consommation foncière due aux activités	44
1.6. Principales questions / enjeux	9	4.6. Artificialisation des sols (BdOCS CIGAL)	45
PARTIE 2 - DEMOGRAPHIE : ANALYSE DES EVOLUTIONS OBSERVEES.....	10	4.7. Synthèse des enseignements	47
2.1. Démographique : une tendance contrariée, à contre sens de la projection annoncée.....	11	PARTIE 5 - UN BON NIVEAU DE SERVICE.....	48
2.2. Une évolution marquée par un solde migratoire négatif	17	5.1. Les équipements médicaux.....	49
2.3. Un vieillissement conforme aux moyennes	18	5.2. Un fort développement de l'accueil de la petite enfance.....	51
2.4. Une taille des ménages qui a évolué plus vite que prévu, ce qui met en évidence une perspective sous-estimée du besoin des résidences principales ...	19	5.3. Les équipements scolaires	53
2.5. Des migrations résidentielles internes majoritaires	20	5.4. L'accueil des personnes handicapées	54
2.6. Synthèse des enseignements	21	5.5. Les équipements sportifs et de loisirs.....	54
2.7. Principales questions / enjeux	21	5.6. Les équipements culturels	55
PARTIE 3 - LES SINGULARITES DU PARC DE LOGEMENTS.....	23	5.7. Les services de proximité	57
3.1. L'état et l'évolution du parc des logements.....	24	5.8. L'aménagement numérique.....	58
3.2. Des propriétaires de plus en plus nombreux	32	5.9. Synthèse des enseignements	59
3.3. Le profil des occupants	33	5.10. Principales questions / enjeux	59
3.4. Synthèse des enseignements	35	PARTIE 6 - DES DEPLACEMENTS TOUJOURS PLUS IMPORTANTS.....	60
3.5. Principales questions, enjeux.....	35	6.1. Des déplacements domicile /travail en cabotage et vers Colmar	61
		6.2. Les grandes infrastructures routières	64

6.3. L'offre en covoiturage	70
6.4. La desserte en transports en commun en demi-teinte.....	72
6.5. Les modes doux.....	76
6.6. Synthèse des enseignements	78
6.7. Principales questions, enjeux	78
PARTIE 7 - UN SOCLE ECONOMIQUE FORT.....	79
7.1. Une population active en diminution depuis 2007	80
7.2. Les emplois par grandes filières : entre tertiarisation croissante et dynamisme touristique	82
7.3. Les catégories socio-professionnelles (CSP).....	83
7.4. Le tourisme	83
7.5. L'agriculture et la filière bois.....	90
7.6. Un territoire favorable à l'emploi	100
7.7. L'artisanat.....	101
7.8. Le commerce	103
7.9. L'emploi salarié	107
7.10. Les sites à vocation économique	108
7.11. Synthèse des enseignements	112
7.12. Principales questions, enjeux.....	112
SYNTHESE DES ENJEUX.....	113

ANNEXES.....	116
Tableau 1 : variation annuelle, solde naturel et migratoire par communes entre 2007 et 2012	117
Annexe 1 : méthode de mesure de la consommation d'espace par les fichiers fonciers MAJIC.....	117
Annexe 2 : Nomenclature utilisée par la BD OCS CIGAL 2008/2000	118
Annexe 3 : répartition des places en multi-accueil pour jeune enfant	118
Tableau 2 : espaces urbanisés au 1 ^{er} janvier 2015 par commune.....	119
Tableau 3 : consommation d'espaces générale depuis 1955 par période de 10 ans par commune	120
Tableau 4 : consommation d'espaces due au logement depuis 1953 par période de 10 ans par commune.....	121
Tableau 5 : consommation foncière due au logement par commune	122
Tableau 6 : Performance de l'offre commerciale de la CCVK.....	123
Tableau 7 : Performance de l'offre commerciale de la CCPR.....	124
Annexe 4 : Cartographies des zones d'activités économiques de MVR	125

PARTIE 1 - LE TERRITOIRE

1.1. La composition administrative

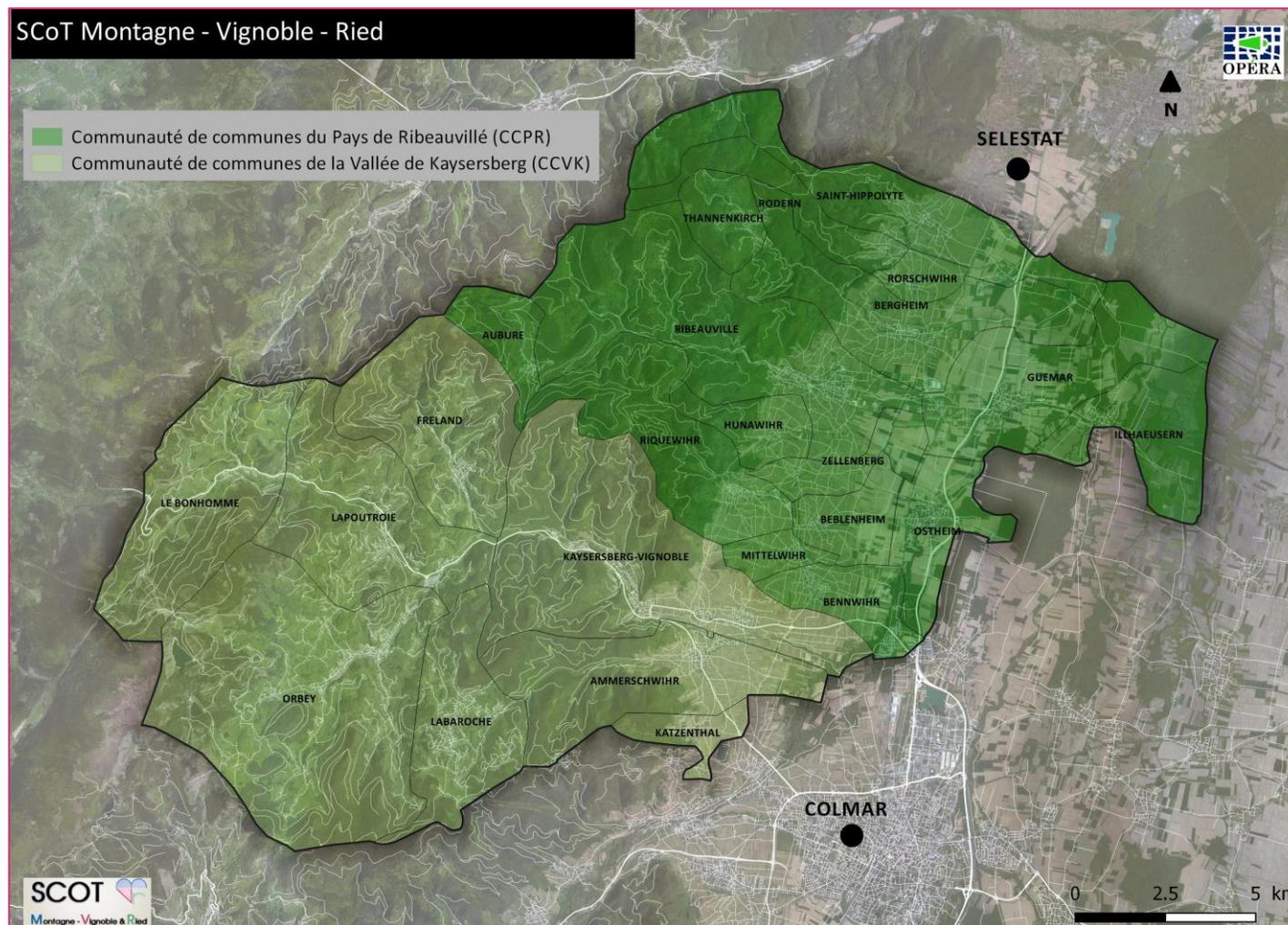
Deux communautés de communes :

- Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (16 communes)
- Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (8 communes)

Ce territoire se trouve dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges à l'exception de quatre communes : Beblenheim, Guémar, Illhaeusern et Ostheim. Il s'inscrit également dans le Grand Pays de Colmar.

7 communes sont concernées par la loi Montagne : Aubure, Le Bonhomme, Fréland, Labaroche, Lapoutroie, Orbey, et Thannenkirch.

Seul le canton de Sainte-Marie-aux-Mines couvre le territoire, **soit au total, 24 communes rassemblant près de 34 890 habitants (recensement 2013) sur environ 35.000 hectares**. Rappelons que le périmètre du SCoT a été modifié comparé à celui du SCoT de 2010 : la commune de Niedermorschwihr ne fait plus partie du territoire et les trois communes de Kaysersberg, Sigolsheim et Kientzheim ont fusionné au 1^{er} janvier 2016 pour former la commune nouvelle de « Kaysersberg-Vignoble ».

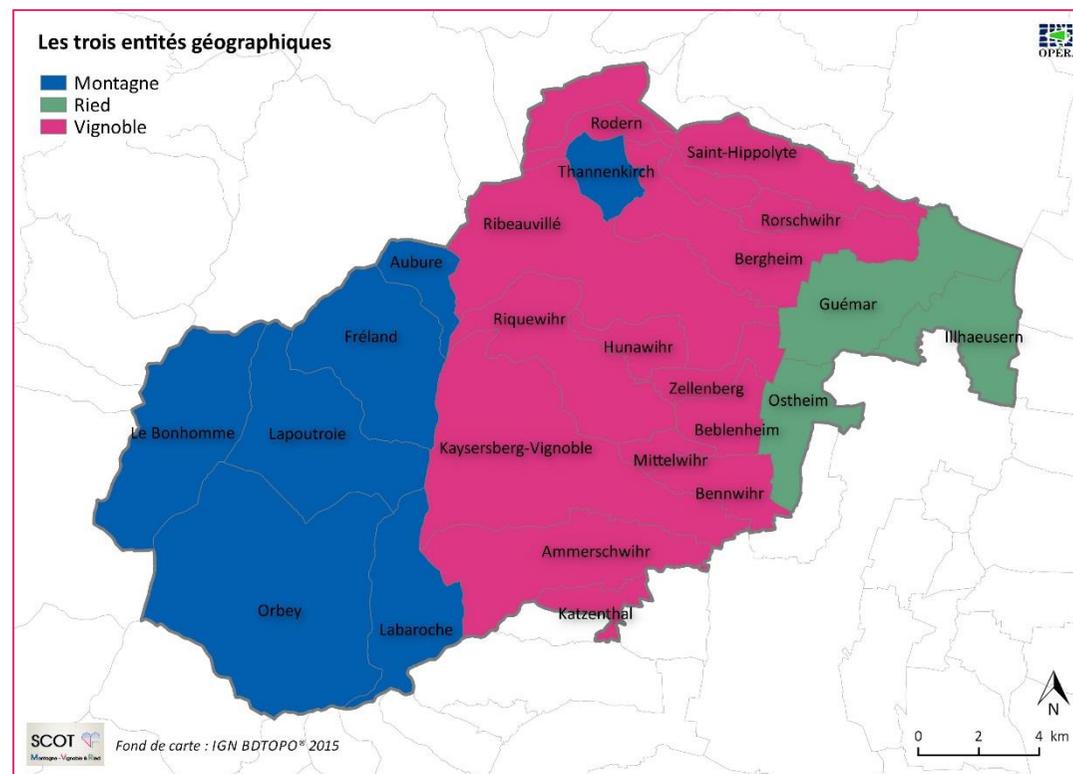


1.2. Le milieu géographique

Le territoire Montagne Vignoble et Ried offre **trois entités bien marquées** et conditionnées par les éléments de relief :

- La montagne vosgienne où dominent les forêts, les chaumes, traversée, notamment par la vallée de la Weiss, voie d'accès reliant les Vosges à la Plaine rhénane (7 communes)
- Le piémont dominé par les vignobles à l'habitat groupé et aux villages serrés (14 communes)
- La plaine du Ried où se ramifient les deux cours d'eau, l'Ill et la Fecht du Nord au Sud où s'insèrent les voies routières et ferroviaires Nord Sud. Le contraste altimétrique est très marqué entre le point le plus haut – 1300 m d'altitude au Gazon du Faing et le point le plus bas – 175m à Illhaeusern (3 communes).

Montagne	Vignoble		Ried
Aubure	Ammerschwih	Mittelwih	
Fréland	Bebenheim	Ribeauvillé	
Le Bonhomme	Bergheim	Riquewih	Guémar
Labaroche	Bennwih	Rodern	Illhaeusern
Lapoutroie	Hunawih	Rorschwih	Ostheim
Orbey	Katzenthal	Saint-Hippolyte	
Thannenkirch	Kaysersberg-Vignoble	Zellenberg	



1.3. Le SCoT dans le contexte régional

Le territoire alsacien et le Haut-Rhin en particulier, est traditionnellement **organisé autour d'un réseau urbain formé d'un grand nombre de petites villes**, centres de petits pays densément peuplés et aux activités très variées.

Les **grandes villes y sont apparues relativement récemment** et n'ont pas atténué sensiblement le rôle que jouent les petites localités urbaines.

Situé au cœur de la Région Alsace, le territoire du SCoT Montagne – Vignoble et Ried se trouve à équidistance des deux plus grandes villes d'Alsace – Strasbourg et Mulhouse – mais se situe à proximité de l'agglomération de Colmar, principal pôle d'influence en termes d'emplois et de services de ce territoire.

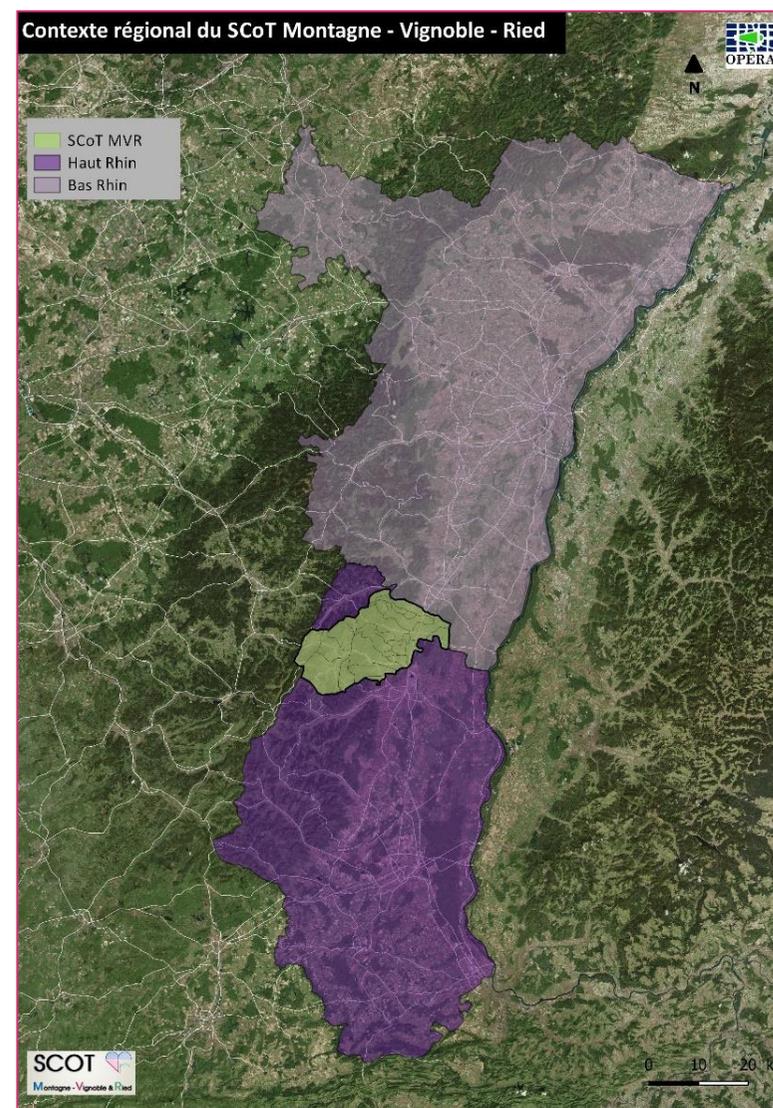
Le Projet d'Aménagement Départemental¹ du Haut-Rhin élaboré en 1993 pour servir de guide à un développement harmonieux et équilibré du territoire, a défini l'organisation de base du réseau urbain haut-rhinois et énoncé des principes d'aménagement pour diverses zones d'affectation prioritaires, renforcé par le Schéma Régional d'Aménagement Départemental (« 2005, le projet pour l'Alsace » - Conseil Régional d'Alsace – 1993) :

- La ville de Colmar a un rôle de soutien à la mutation qualitative des activités économiques et accueille de grands équipements tertiaires intéressant l'ensemble du Haut-Rhin ;
- Les villes de Ribeauvillé et Kaysersberg ont une vocation de centres locaux de services et d'emplois – relais de l'agglomération colmarienne,
- Les communes de plaine et Ried sont à vocation plus agricole ;
- Le vignoble doit être préservé de l'urbanisation abusive en raison de ses qualités propres et l'aspiration à la maison individuelle.

Il est à souligner également l'influence de Sélestat qui polarise des déplacements domicile-travail et « courses », de façon moins importante que Colmar, et, dans une moindre mesure, Saint-Dié pour les communes à proximité de ces villes.

¹ *Projet d'Aménagement Départemental (Conseil Général du Haut-Rhin 1993) traduit les réflexions issues des Etats Généraux d'Aménagement de l'Espace et des Paysages Haut-Rhinois.*

L'organisation du territoire à l'échelle régionale devra faire l'objet d'une réflexion inter SCoT tant les relations entre ces territoires sont interdépendantes.



1.4. L'organisation du territoire et l'armature urbaine

L'organisation interne du territoire du SCoT est marquée par **l'absence d'une grande agglomération**. La zone d'influence de l'agglomération colmarienne est manifeste en termes d'emplois, de services ou encore de grandes surfaces commerciales.

Toutefois, le territoire regroupe **bourgs-centres** (Kaysersberg-Vignoble, Ribeauvillé et Orbey) qui offrent des services essentiels et exercent ainsi une fonction de centralité renforcée par leur dynamique démographique et économique.

Ces communes forment un maillage structurant pour l'organisation et le fonctionnement du territoire. Diversifiés, se complétant les uns aux autres, ils exercent une fonction de repère spatial et identitaire collectifs. Ils se caractérisent notamment par leur densité et leur mixité d'emplois, de logements et de services, ce qui favorise les pratiques de proximité, les déplacements à pied, en vélo ou par les transports en commun. Ils forment ainsi des lieux de développement privilégiés du territoire, pour l'accueil de certaines fonctions.

Des **communes intermédiaires** participent à l'équilibre du territoire et entretiennent des relations tant avec l'agglomération de Colmar, l'agglomération de Sélestat, qu'avec les pôles urbains du territoire.

Les autres communes ont peu d'influence dans le fonctionnement urbain du territoire, certaines conservant un relatif degré d'autonomie, notamment en matière de services.

Cependant, **l'ensemble du territoire a une grande influence sur l'attractivité touristique de l'ensemble du département** par ses atouts géographiques (Montagne Vignoble et Ried), patrimoniaux et sportifs.

1.5. Synthèse des enseignements

- Un territoire composé de 24 communes, de deux communautés de communes et réparti sur 35.000 hectares ;
- 34 893 habitants en 2013 (INSEE- janvier 2015) ;
- Un milieu géographique particulier avec trois entités bien marquées (la montagne vosgienne, un piémont dédié au vignoble et la plaine du Ried) ;
- Une localisation régionale très avantageuse puisque le territoire est situé au centre de l'Alsace, entre les deux plus grandes villes alsaciennes et bénéficiant de l'influence des agglomérations que sont Colmar et Sélestat ;
- Un territoire maillé organisé autour de trois bourgs-centres (Ribeauvillé, Kaysersberg-Vignoble et Orbey) et des petites communes.

1.6. Principales questions / enjeux

La localisation géographique est avantageuse pour le territoire Montagne-Vignoble et Ried. Cependant, nous pouvons nous demander quelle place occupe le territoire selon les différentes échelles : locale, départementale et régionale, et surtout vis-à-vis de l'agglomération voisine Colmar.

L'armature urbaine du territoire du SCoT ne repose pas sur une grande agglomération, mais sur trois pôles urbains.

PARTIE 2 - DEMOGRAPHIE : ANALYSE DES EVOLUTIONS OBSERVEES

2.1. Démographique : une tendance contrariée, à contre sens de la projection annoncée

► Ce que prévoyait le premier SCoT à l'horizon de 2030

Le premier SCoT Montagne – Vignoble et Ried a été élaboré en 2008-2009, pour être approuvé en 2010.

Cette élaboration a donc été réalisée juste avant que l'INSEE ne passe d'un recensement par grande période (1968-1975, 1975-1981, 1982-1990, 1990-1999) à un recensement annuel, à partir du millésime 2006, livré au 1^{er} Juillet 2009.

Les années 2004, 2005 puis 2006 ont fait l'objet d'estimations ponctuelles de la part de l'INSEE. A partir du 1^{er} juillet 2009, l'institut a livré ses observations annuelles pour 2006 puis un nouveau millésime « nouvelle méthode » tous les ans.

« Les données mobilisées sont issues du recensement général de la population (1999) et du recensement rénové de la population (de 2004 jusqu'à aujourd'hui) de l'INSEE, dont les chiffres officiels sont datés de 2006 et disponibles depuis décembre 2008 ».

Les calculs du SCoT 2010 ont donc eu pour base les chiffres de l'INSEE antérieurs à la 1^{ère} livraison des chiffres annuels « nouvelle méthode ».

Ainsi les calculs démographiques du SCoT ont été réalisés sur une tendance de croissance moyennement forte :

« L'évolution démographique du territoire MVR suit actuellement un rythme qui amènerait une croissance de 11 à 12% de la population d'ici 2030. Eu égard au potentiel d'attractivité de Montagne, Vignoble et Ried, cette croissance pourrait être nettement supérieure. »

Le SCoT a alors fait un choix de maintien de l'équilibre générationnel, en retenant le seuil de 13% comme minimum susceptible de permettre cette « sécurisation » générationnelle :

« Le choix stratégique est donc de maintenir le nombre de jeunes sur le territoire par une croissance démographique sécurisée entre 11 % et 13 %, soit environ 41.800 habitants à l'horizon 2030.

Au-dessus de ce seuil les effets induits de la croissance démographique seraient en contradiction avec l'ambition générale de ménagement du territoire.

Au-dessous de ce seuil, l'indice jeunesse de la population serait fragilisé : avec une croissance démographique d'environ 11 à 13%, l'effectif des moins de vingt ans (aujourd'hui proche de 8.600) est stabilisé. Les conséquences directes de cette stabilité sont nombreuses pour la vie du territoire (stabilité des effectifs des écoles, vitalité du tissu associatif, ...) ».

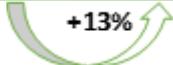
L'explication donnée par le SCoT pour cette tendance est le desserrement de l'agglomération colmarienne :

« En analysant les projections démographiques de Colmar (Omphale), on observe que la croissance démographique serait liée quasi uniquement à l'accroissement naturel. Celui-ci, selon le scénario considéré, comblerait même un solde migratoire négatif en 2015.

Ce rapprochement entre les évolutions des deux périmètres (Colmar et MVR « élargi »), privilégie l'hypothèse d'un système de vases communicants : en effet, la population colmarienne aurait tendance à quitter la ville pour s'installer en périphérie, dans la zone Ribeauvillé/Munster. Qualité du cadre de vie, éloignement des nuisances propres à la ville (...) pourraient expliquer ces phénomènes migratoires et ni la hausse des coûts de l'énergie, ni l'augmentation des prix de l'immobilier, ne semblent influencer durablement sur cette tendance ».

Le PADD du SCoT 2010 prévoyait donc une croissance de population de 13% sur vingt ans, entre 2010 et 2030, soit une augmentation de 4 810 habitants.

1990	1999	2006	2010	2030
32 566	34 447	37 048	37 000	41 810



► Une évolution en décalage avec la prospective

L'analyse tient compte du fait que la commune de Niedermorschwihr ne fait plus partie du périmètre du SCoT MVR, ce qui diminue la population du territoire du SCoT de 570 habitants en 2007.

Tenant compte de cette évolution – la population de Niedermorschwihr étant retirée sur toutes les périodes – un important différentiel existe entre la tendance mise en perspective par le SCoT 2010 et la réalité observée sur la période 2007-2012.

Ainsi, pour l'année 2010, la population effective, tirée du recensement publié en 2013, est inférieure d'environ 2.000 habitants à l'évaluation estimée par la projection du SCoT 2010.

La réalité a donc été différente de ce qui était mis en perspective. La tendance a poursuivi sa progression jusqu'en 2007 mais à partir de 2008, elle s'est inversée. En lieu et place d'une croissance positive, une dynamique démographique à la baisse est observée sur les 4 années de la période 2008-2012, induisant une perte de 2,1% de population entre 2008 et 2012.

Ainsi, la perspective de croissance de 13% attendue d'ici 2030 est nettement contrecarrée.

	1999	2008	2012	Evolution 1999-2008	Evolution 2008-2012
Ammerschw ihr	1892	1 914	1 773	1%	-7%
Aubure	400	413	355	3%	-14%
Bebenheim	943	965	984	2%	2%
Bennw ihr	1124	1 323	1 243	18%	-6%
Bergheim	1830	1 883	1 941	3%	3%
Le Bonhomme	767	854	812	11%	-5%
Fréland	1292	1 408	1 377	9%	-2%
Guémar	1314	1 362	1 352	4%	-1%
Hunaw ihr	511	612	589	20%	-4%
Illhausern	646	742	669	15%	-10%
Katzenthal	497	553	538	11%	-3%
Kaysersberg-vignol	4489	4 702	4 617	5%	-2%
Labaroche	1985	2 229	2 244	12%	1%
Lapoutroie	2104	2 030	1 924	-4%	-5%
Mittelw ihr	823	780	831	-5%	7%
Orbey	3548	3 604	3 647	2%	1%
Ostheim	1371	1 596	1 568	16%	-2%
Ribeauvillé	4929	4 857	4 806	-1%	-1%
Riquew ihr	1212	1 263	1 164	4%	-8%
Rodern	313	328	334	5%	2%
Rorschw ihr	366	392	392	7%	0%
Saint-Hippolyte	1060	1 051	1 028	-1%	-2%
Thannenkirch	446	488	443	9%	-9%
Zellenberg	391	390	357	0%	-8%
TOTAL SCOT	34253	35739	34988	4%	-2%

Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried

Pour comprendre ce phénomène, une analyse comparée a été réalisée entre le territoire du SCoT MVR et l'ensemble du département du Haut Rhin :

- Après une évolution départementale un peu plus rapide de 1968 à 1975, la croissance de Montagne - Vignoble et Ried a commencé à s'y aligner.
- A partir de 1982, l'évolution du territoire SCoT a été très semblable à celle départementale, et ce jusqu'en 2008.
- A partir de 2008, alors que l'ensemble départemental a poursuivi sa progression, de façon légèrement ralentie, le territoire du SCoT a brusquement vu sa population décroître de façon régulière sur les 4 dernières années recensées (2008-2012).

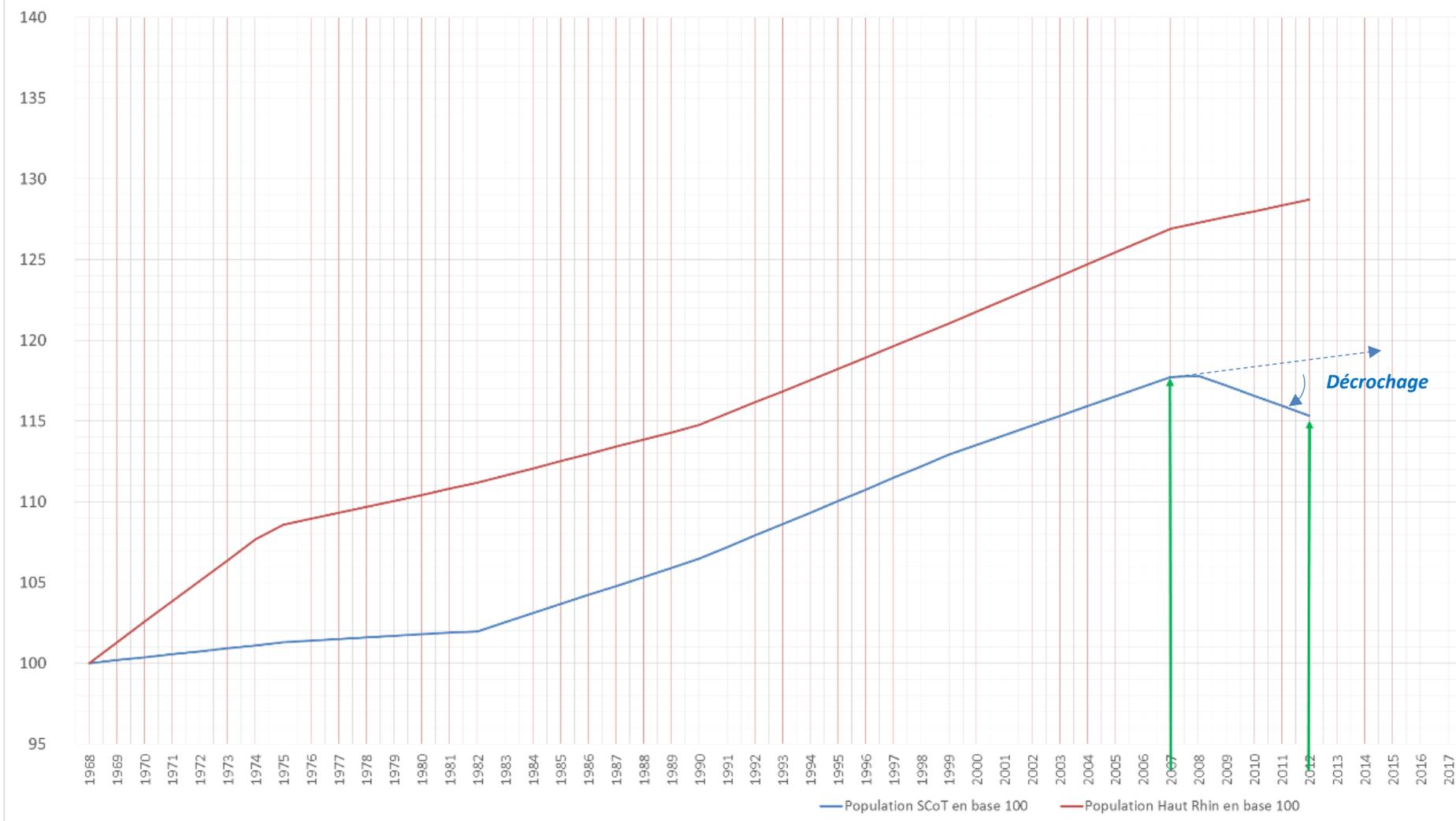
Evolutions démographiques comparées

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Haut Rhin	742 408	746 072	748 614	749 782	753 056	755 202
<i>Evolutions annuelles</i>		0,5%	0,3%	0,2%	0,4%	0,3%
		1,2%				
SCoT MVR	35 717	35 739	35 639	35 476	35 249	34 988
<i>Evolutions annuelles</i>		0,1%	-0,3%	-0,5%	-0,6%	-0,7%
		-2,1%				

Source : INSEE RP2012

Le différentiel s'est accru entre les 2 niveaux territoriaux, passant de 0,6% pour l'évolution 2007-2008 à 1% pour l'évolution 2011-2012.

Evolutions démographiques comparées SCoT MVR et Haut-Rhin

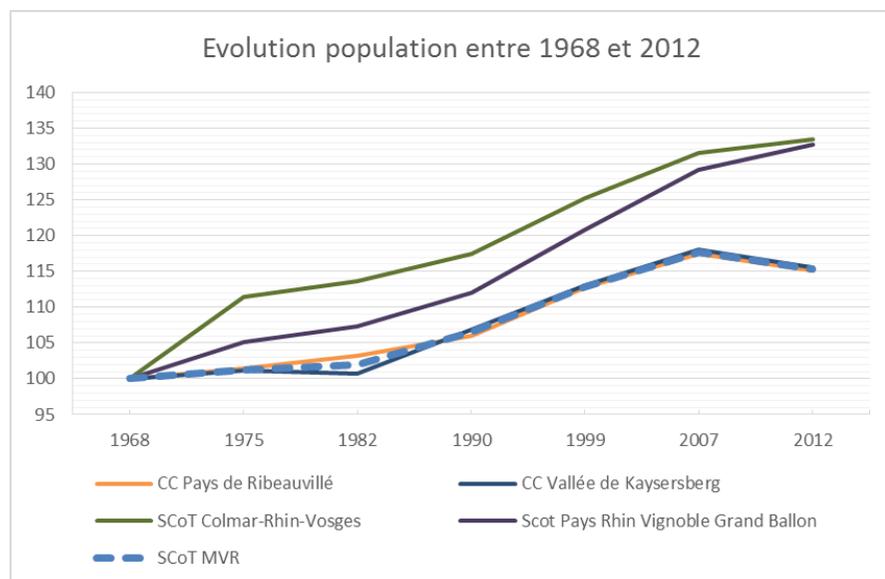


Source : INSEE RP2012

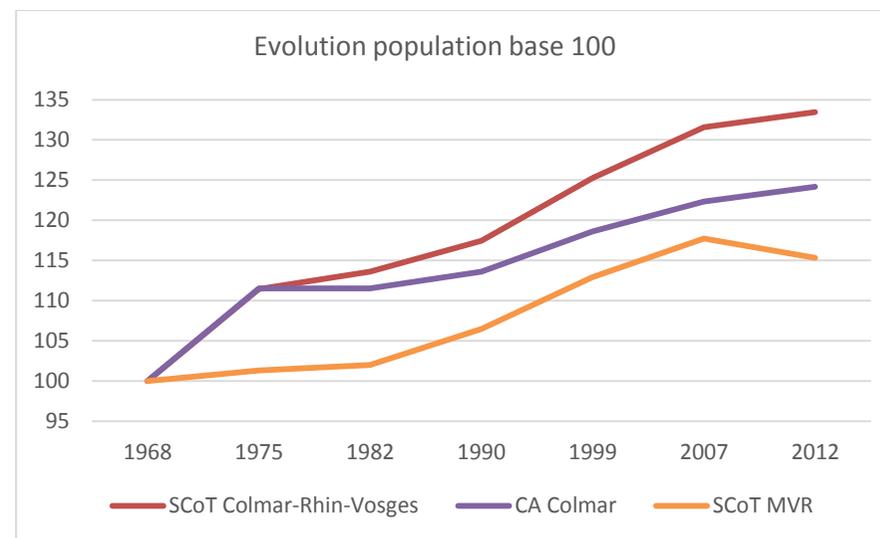
► Une tendance particulière au vu des évolutions des territoires limitrophes

L'évolution démographique observée pour les communautés de communes de la Vallée de Kaysersberg et du Pays de Ribeauvillé « tranche » avec celle observée pour les territoires limitrophes.

Ainsi, alors que l'évolution de population connaît la même tendance d'évolution positive pour les territoires du SCoT Colmar-Rhin-Vosges et du SCoT Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, il n'en n'est pas de même pour les communautés de communes de la Vallée de Kaysersberg et du Pays de Ribeauvillé.



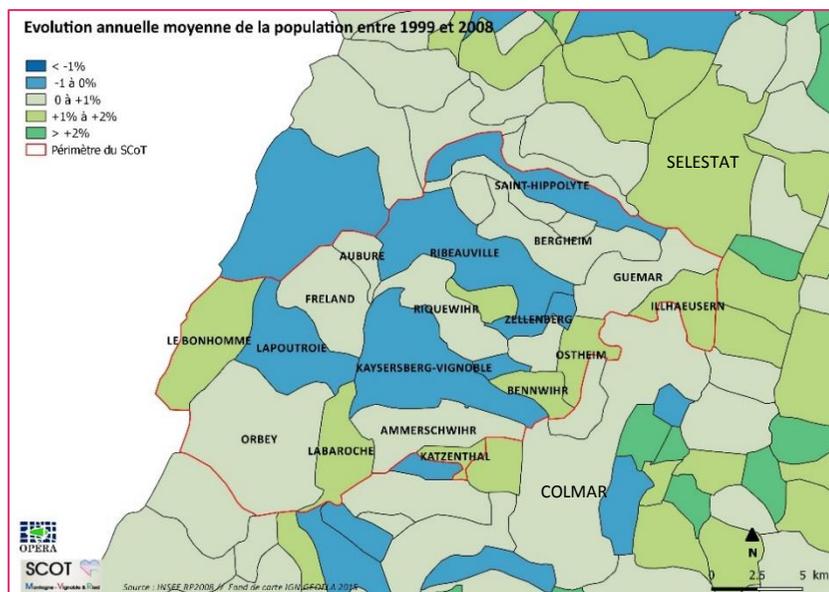
Source : INSEE RP2012



Source : INSEE RP2012

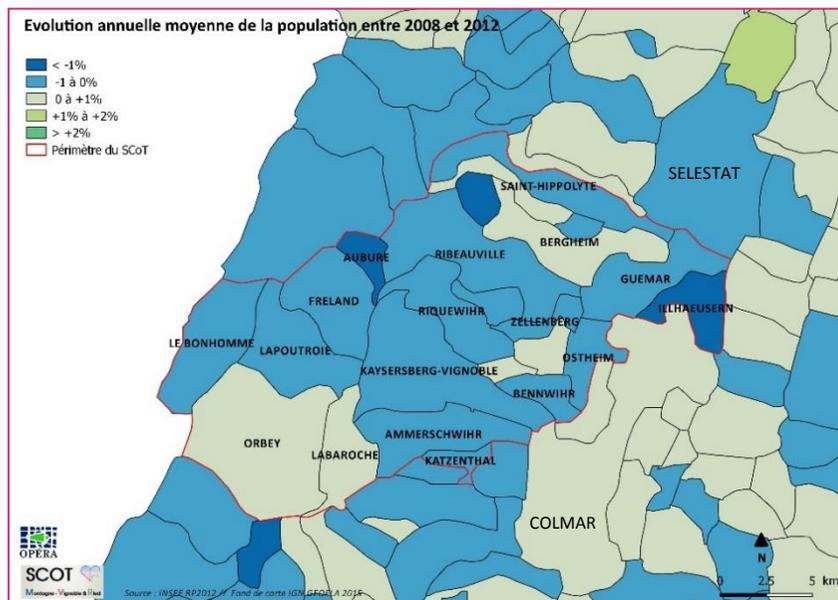
Les deux communautés de communes ont suivi la tendance générale jusqu'en 2008, puis on observe un net décrochement (voir ci-avant).

Cette tendance s'oppose à celle que connaît la communauté d'agglomération de Colmar, dont la population ne cesse de croître. En effet, cette agglomération et plus largement le territoire du SCoT Colmar-Rhin-Vosges ne connaît pas de ralentissement démographique, comme celui du SCoT Montagne – Vignoble et Ried.



Les évolutions démographiques à l'échelle communale montrent que l'évolution des agglomérations de Sélestat et de Colmar joue un rôle prépondérant sur celle du territoire du SCoT (cependant beaucoup plus importante pour Colmar que pour Sélestat).

Le décrochage démographique opéré en 2008 est nettement visible sur la seconde carte. A l'exception de six communes, le territoire connaît un taux de croissance annuel moyen négatif entre 2008 et 2012. Cette tendance s'oppose à celle de l'agglomération colmarienne, dont le développement se poursuit. Néanmoins, le territoire MVR semble profiter peu de cette proximité, comme le montre l'évolution des entrées sur le territoire.

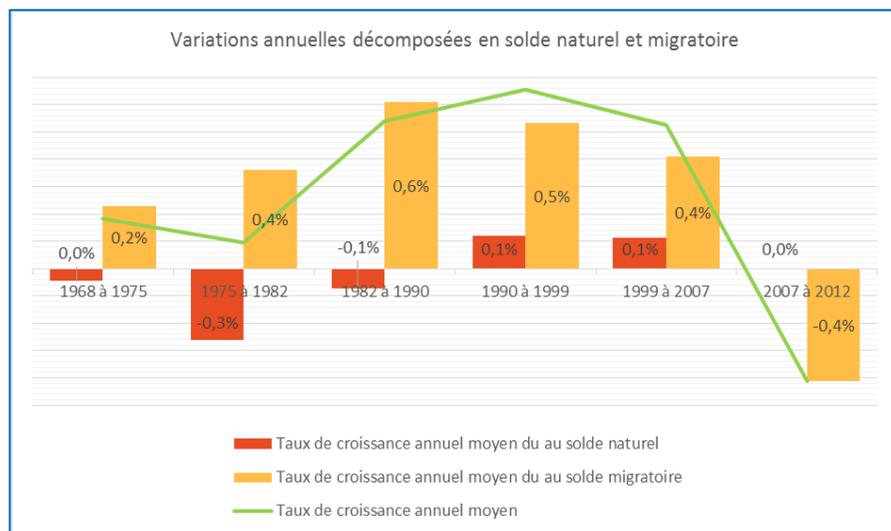


2.2. Une évolution marquée par un solde migratoire négatif

Entre 2007 et 2012, le territoire connaît un solde naturel² remarquablement nul alors qu'il était de +0,1% par an entre 1999 et 2007. En effet, sur la première période, il y eu autant de naissances que de décès (1 758).

Le solde migratoire³ est quant à lui négatif (-0,4%) alors qu'il a toujours été positif jusqu'en 2007.

Le territoire est donc marqué par une forte proportion de départs sans renouvellement, ce qui explique le déclin démographique.

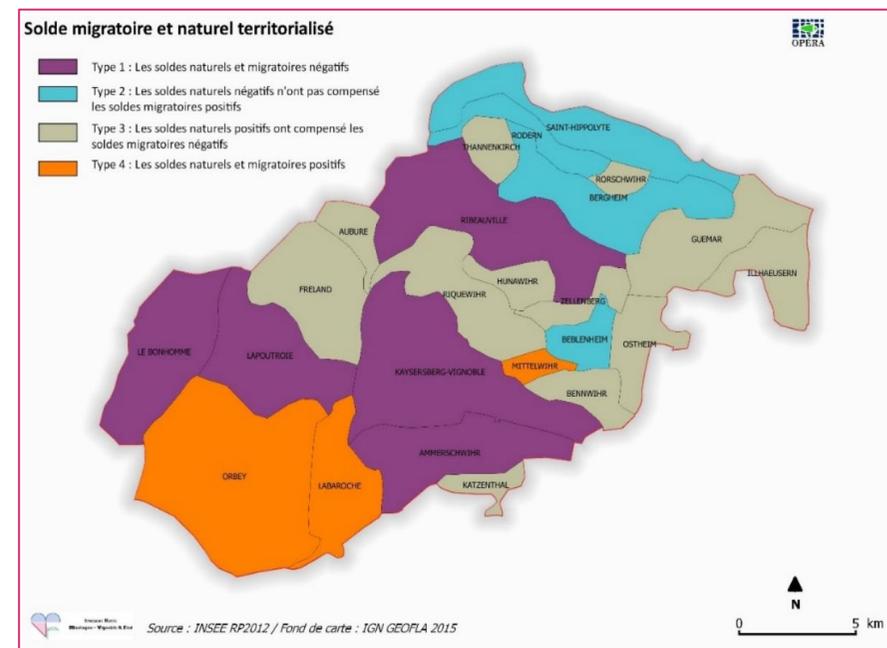


Source : INSEE RP2012

² Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

³ Différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties.

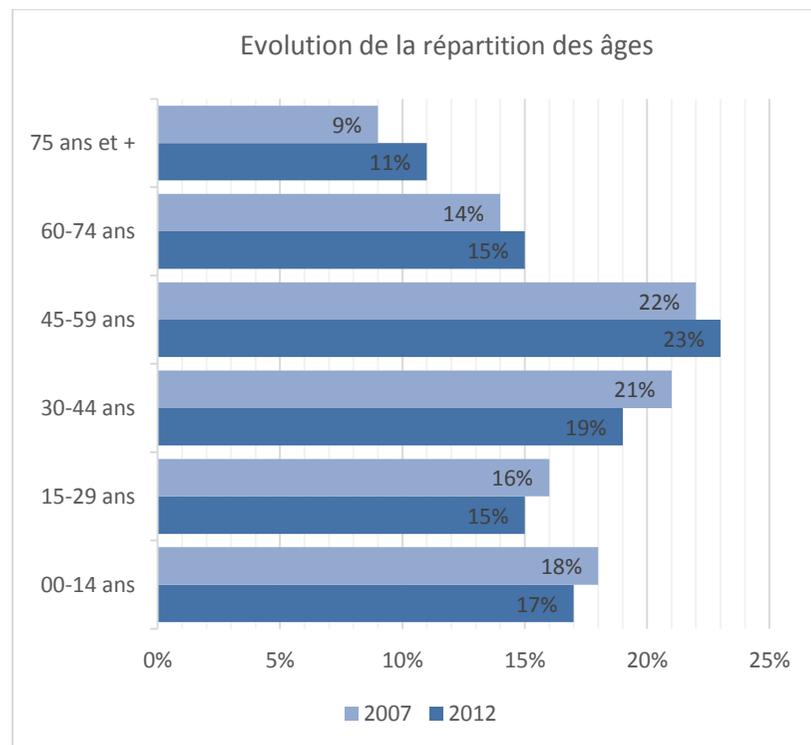
Seules les communes du Vignoble⁴ ont dans l'ensemble un solde naturel positif (+0,5%) mais qui ne suffit pas à compenser le solde migratoire fortement négatif (-0,8%). On pourrait dire que les communes de Montagne sont les plus stables car avec un solde naturel nul, elles n'ont qu'un solde migratoire négatif de -0,3%.



⁴ Détail des soldes par communes en annexe (Tableau 1).

2.3. Un vieillissement conforme aux moyennes

Le territoire du SCoT est un territoire vieillissant. La part des 15-29 ans est inférieure à celle du Haut-Rhin alors que celle des 45-59 ans est supérieure à celle du département. De plus, entre 2007 et 2012, les jeunes catégories d'âge connaissent un recul, au profit des 60-74 ans et 75 ans et +.



Source : INSEE RP2012

De manière globale, le territoire du SCoT Montagne – Vignoble et Ried suit les mêmes évolutions que le Haut-Rhin : une baisse des jeunes au profit d'un maintien ou d'une augmentation des personnes plus âgées.

Poids des tranches d'âge

	SCoT MVR		Haut-Rhin	
	2012	2007	2012	2007
0-14 ans	17%	18%	18%	19%
15-29 ans	15%	16%	17%	18%
30-44 ans	19%	21%	20%	22%
45-59 ans	23%	22%	21%	21%
60-74 ans	15%	14%	14%	13%
75 ans et +	11%	9%	8%	8%

Source : INSEE RP2012

2.4. Une taille des ménages qui a évolué plus vite que prévu, ce qui met en évidence une perspective sous-estimée du besoin des résidences principales

► Rappel des perspectives du SCoT 2010

Le SCoT de 2010 a mis en perspective la diminution de la taille des ménages à l'horizon 2030, soit 2,3 personnes/ménage :

Perspective démographique définie en 2010

SCoT MVR	2010	Prospective	
		2030 Population constante	2030 Tonicité Démographique
Démographie	37 000	37 000	41 800
Taille des ménages	2,5	2,3	2,3

Source : SCoT MVR 2010

► L'observation jusqu'en 2012

De façon assez logique, la structure de la population du SCoT MVR a suivi la tendance régionale et nationale en matière de diminution de la taille des ménages :

Evolution de la taille des ménages

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Haut-Rhin	3,14	2,97	2,79	2,65	2,51	2,37	2,31
SCoT MVR	3,17	3,03	2,81	2,64	2,49	2,37	2,30

Source : INSEE série historique population

Le SCoT a bien anticipé le sens de cette évolution qui a néanmoins été plus marquée que celle prévue. En effet, alors que le SCoT avait mis en perspective que la taille moyenne des ménages atteindrait 2,3 personnes/ménage en 2030, cette taille moyenne est atteinte en 2012, soit 18 années en avance.

Par ailleurs, la taille des ménages du SCoT est similaire à celle des ménages du département.

Cet écart possède une importance cruciale puisque ce ratio du nombre de personnes par ménage représente le rapport entre le nombre d'habitants et le nombre de résidences principales.

Il permet, à partir d'une population cible, de déterminer le nombre de résidences principales nécessaires : le fait qu'il ait évolué de façon plus rapide a induit un besoin plus grand de résidences principales que celui mis en perspectives par le SCoT.

Conséquence immédiate, cette sous-évaluation a pu constituer un frein à l'évolution de la population.

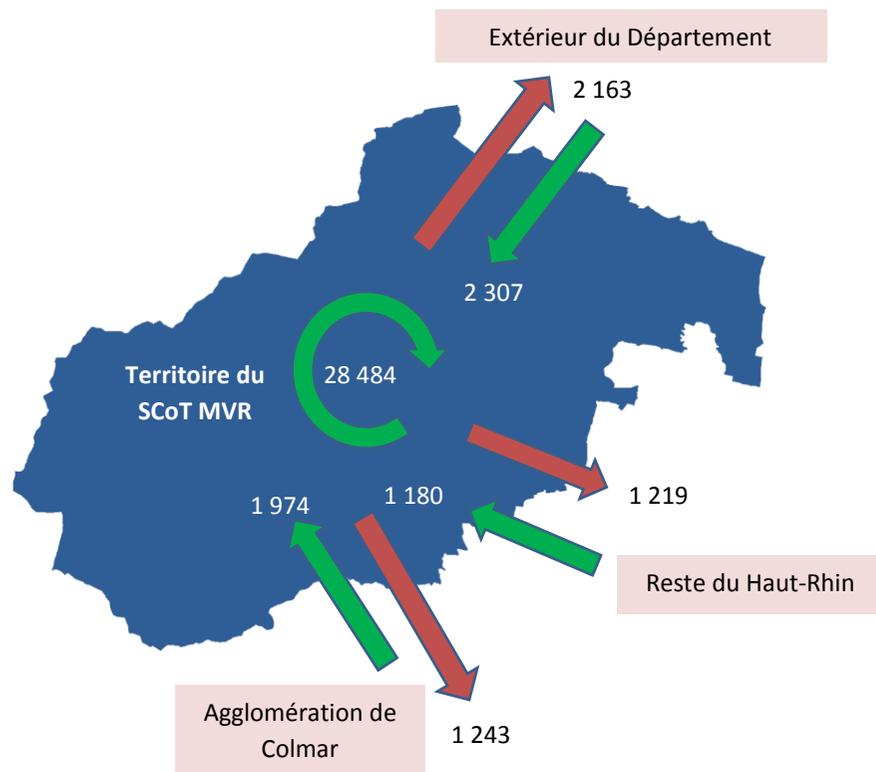
En effet, sur la base de cette estimation du nombre de personnes par ménage en 2030 évaluée à 2,3 personnes / ménage, le SCoT 2010 a mis en perspective 3 400 nouvelles résidences principales dont 1 300 pour le desserrement (et par conséquent 2 300 RP pour le développement des 4 800 nouveaux habitants.

Une perte supplémentaire de quelques dixièmes de personnes par ménage a entraîné un besoin plus grand pour répondre au desserrement des ménages et donc un moindre potentiel pour le développement.

Exemple : Hypothèse de baisse de 1/10 de personne de la taille des ménages → 2,2 personnes /ménage (au lieu de 2,3 prévues)

Calcul des besoins pour le desserrement : $(37\ 000/2,2) - 14\ 800 = 2\ 018$ RP soit un solde de RP pour le développement de 1 381 RP soit un potentiel de 3 178 nouveaux habitants au lieu des 4 800 espérés.

2.5. Des migrations résidentielles internes majoritaires



Si nous nous intéressons aux migrations résidentielles⁵, nous remarquons que la grande majorité de celles-ci sont internes au territoire du SCoT MVR. Ainsi, sur l'ensemble des mobilités résidentielles, environ 85% se font du territoire du SCoT vers une autre commune du SCoT.

La répartition des migrations entre les deux communautés de communes du SCoT est presque équilibrée, puisque 13 638 migrations se font vers la communauté de

⁵ Les migrations résidentielles représentent le nombre de flux depuis la localisation à la commune de résidence et à la commune de résidence antérieure.

communes de la vallée de Kaysersberg et 14 846 migrations vers la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé.

On observe des migrations résidentielles significatives avec la communauté d'agglomération de Colmar. Davantage d'individus provenant de cette agglomération entrent sur le territoire MVR que n'en sortent, symptôme de la périurbanisation. Ces déménagements de l'agglomération de Colmar vers le territoire du SCoT MVR représentent 6% de l'ensemble des entrées sur le territoire.

Les autres migrations –entrées et sorties– avec le reste du département du Haut Rhin (en dehors de l'agglomération de Colmar et les migrations internes au territoire MVR) sont minimales puisqu'elles représentent seulement 4% des entrées et des sorties du territoire MVR.

Enfin, les migrations résidentielles externes au département du Haut-Rhin ne sont pas négligeables. 2 307 individus proviennent d'un autre département que celui du Haut Rhin pour venir s'installer sur le territoire du SCoT MVR. La majorité de ces migrants, soit 830 individus, viennent du Bas-Rhin, 270 flux depuis la communauté urbaine de Strasbourg et 190 migrations depuis la communauté de communes de Sélestat. Aussi, on estime des migrations significatives avec l'Allemagne, puisque 265 individus provenant de l'étranger viennent s'installer sur le territoire MVR

Les déménagements depuis le territoire MVR vers un département extérieur au Haut-Rhin se font en grande majorité vers le Bas-Rhin (1031 migrations), là encore, majoritairement vers la communauté urbaine de Strasbourg (496 flux) et la communauté de communes de Sélestat (199 flux)⁶.

2.6. Synthèse des enseignements

- Une dynamique démographique interrompue en 2008, à l'inverse des prévisions du SCoT 2010 ;
- Un cadre départemental qui poursuit sa dynamique et qui pourrait « entraîner » Montagne, Vignoble et Ried, si les causes du décalage observées entre MVR et le département sont identifiées et « compensées » ;
- Une influence essentiellement venue de l'agglomération de Colmar, ou plutôt la raréfaction des migrants venus de cette centralité ;
- Un solde migratoire faiblement négatif dont on peut penser qu'il résulte plus d'un manque de capacité d'accueil que d'un manque d'attractivité, avec semble-t-il une évolution plus favorable les dernières années
- Une population dont le vieillissement est conforme aux moyennes départementales ; mais les catégories des moins de 20 ans, moins nombreuses en part relative qu'au niveau départemental, ont poursuivi leur baisse malgré l'objectif du SCoT 2010
- Une taille moyenne des ménages qui a diminué plus vite que prévu, passant de 2,49 en 1999 à 2,30 en 2012, soit 18 ans avant l'échéance prévue pour ce seuil (2030 dans le SCoT de 2010), ce qui pose la question du développement de l'offre de logements (voir chapitre suivant) comme question essentielle du SCoT
- Des migrations résidentielles réduites vers et/ou depuis Colmar et Sélestat qui montrent une faible dynamique locale.

2.7. Principales questions / enjeux

Tout d'abord, la question essentielle de l'arrêt de la dynamique démographique en 2008.

Les explications des ruptures de dynamique démographique sont toujours difficiles à cerner mais il semblerait que la situation foncière (très peu de terrains libérés pour des extensions d'urbanisation) et la transformation de résidences principales en résidences touristiques (gîtes notamment) aient constitué des freins à la dynamique démographique, auxquels se sont ajoutées des perspectives de développement définies par le SCoT un peu « limitantes ».

Cette rupture s'est accompagnée d'un vieillissement de la population avec notamment la diminution des tranches d'âges inférieures à 20 ans, mais aussi des moins de 45 ans soit les adultes en âge d'avoir des enfants.

L'objectif fixé en priorité par le SCoT 2010 n'a donc pas été atteint.

La question du maintien du nombre de jeunes dépend mécaniquement de la capacité du territoire à maintenir le nombre de couples en âge d'avoir des enfants, soit principalement la tranche d'âge des 20-45 ans, que ce soit au titre du solde naturel ou du solde migratoire.

Or pour les raisons vraisemblablement invoquées ci-dessous (raréfaction de l'offre de foncier constructible et d'une offre adaptée de logements), la concurrence trop forte est quasiment toujours défavorable aux ménages en âge d'avoir des enfants (plus jeunes donc moins aisés).

Dans les deux cas, le maintien voire l'attraction de jeunes ménages, les deux membres étant actifs le plus souvent, dépend de la capacité du territoire à proposer des logements, voire du foncier constructible, et des emplois masculins et féminins, diversifiés, s'adressant à toutes les catégories socio-professionnelles ; d'où la question.

Si le maintien du nombre de jeunes constitue toujours un objectif, comment le territoire Montagne – Vignoble et Ried peut-il développer une offre de logements adaptés et une offre de foncier mobilisable, puis une offre d'emplois soit d'une façon générale une offre d'accueil : logements - emplois + services (santé, garde des enfants, ...) ?

Autre question, à « l'opposé démographique » :

La question des personnes âgées : le quantitatif est déjà inscrit (effet mécanique), et l'on ne peut agir que sur le qualitatif.

« Comment prendre en compte le plus justement ce phénomène irréversible annoncé ? »

Un début de réponse a déjà été apporté avec la mise en place de parcours résidentiels adaptés à partir d'une palette d'offre de solutions intermédiaires s'échelonnant entre maintien à domicile et placement en structures spécialisées.

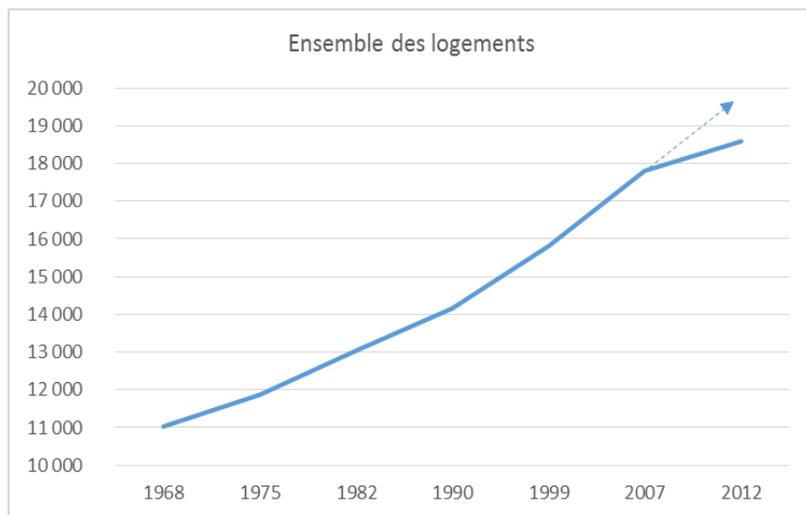
Question associée : Politique de mise en place d'une offre de services et intérêt de la structuration urbaine (pôles principaux, pôles relais, villages, ...) comprenant une offre en transport en commun adaptée.

PARTIE 3 - LES SINGULARITES DU PARC DE LOGEMENTS

3.1. L'état et l'évolution du parc des logements

► Le ralentissement simultané de la dynamique du logement

Comme vu pour la population, le nombre de logements a suivi une progression forte, 8 à 9%, jusqu'à la fin des années 90, puis très forte (12 à 13%) de 2000 à 2007 puis a connu une croissance beaucoup moins forte depuis (4%) :



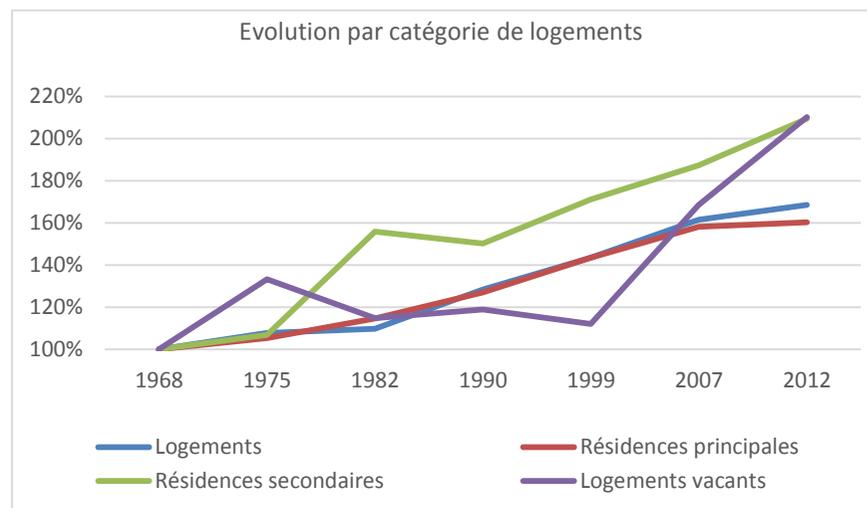
Source : INSEE série historique logement, 2012

Cette inflexion de croissance, on peut parler de rupture tant elle est nette, est évidemment à rapprocher de l'évolution démographique, comme le confirmera (ci-après) l'analyse des résidences principales.

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Total logements	11 032	11 880	13 038	14 162	15 824	17 815	18 594
		8%	10%	9%	12%	13%	4%

► Une participation différenciée des résidences principales et secondaires à la dynamique, une vacance qui grandit

À l'image de l'augmentation du nombre de ménages, le nombre de résidences principales n'a pas cessé d'augmenter. On remarque que cette croissance est significative sur la période 1975-2007 et laisse place depuis 2007 (en fait 2008) à une faible augmentation (1%), qui s'explique par l'évolution plus mesurée du nombre de ménages.



Source : INSEE série historique logement, 2012

Compte tenu de ce contexte, on remarque que la part relative des résidences principales diminue, représentant 79% des logements, soit 3 points de moins en 2012 par rapport à 2007.

Les résidences secondaires ont connu une tendance à la hausse, avec des périodes assez contrastées ; en revanche, contrairement aux résidences principales, leur essor perdure depuis 2007.

Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried

Enfin, en cohérence avec l'important essor de logements sur la période 1975-1999 – la pression démographique était plus forte-, on constate un faible taux de logements vacants⁷ sur cette période. Néanmoins, il faut retenir la croissance de la vacance depuis 1999, avec une augmentation de 50% entre 1999 et 2007, passant ainsi de 6% en 1999 à 8% du total des logements en 2007 et près de 10% en 2012.

	1968		1975		1982		1990		1999		2007		2012
Logements	11 032		11 880		13 038		14 162		15 824		17 815		18 594
<i>Evolution</i>		8%		10%		9%		12%		13%		4%	
Résidences Principales	9 199		9 692		10 538		11 681		13 200		14 544		14 748
<i>Evolution</i>		5%		9%		11%		13%		10%		1%	
Résidences Secondaires	964		1 030		1 503		1 448		1 650		1 806		2 019
<i>Evolution</i>		7%		46%		-4%		14%		9%		12%	
Logements Vacants	869		1 158		997		1 033		974		1 465		1 827
<i>Evolution</i>		33%		-14%		4%		-6%		50%		25%	

Source : INSEE série historique logement, 2012

⁷ Un logement vacant est un logement inoccupé au jour du recensement.

► Des différences territoriales marquées

Les résidences principales connaissent un même destin sur les deux intercommunalités du SCoT. En effet, la part de ce type de logement (79%) et leur évolution sur la période 1999/2012 (11%) est similaire. Les tendances sont différentes en terme résidences secondaires.

Communes	Part des RP en 1999	Part des RP 2012	Evolution RP 1999/2012	Part des Résid. Second. en 1999	Part des Résid. Second. en 2012	Evolution RS 1999/2012
CCPR	86%	80%	12%	7%	10%	63%
CCVK	81%	79%	11%	14%	12%	0%
Montagne	77%	75%	11%	18%	15%	-6%
Vignoble	85%	80%	11%	8%	10%	53%
Ried	95%	90%	20%	1%	2%	118%
Total SCoT	13 200	14 748	12%	1 650	2 019	22%

Source : INSEE RP2012

Si la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg présente davantage de résidences secondaires mais sans évolution particulière entre 1999 et 2012, il n'en n'est pas de même pour la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé avec une augmentation de ce parc de 63%.

Distinguant les 3 ensembles territoriaux de la Montagne, du Vignoble et du Ried, l'observation est un peu différente :

- La Montagne, pourtant fortement dotée (18%) a vu sa part de résidences secondaires baisser ;
- A l'inverse, le Vignoble a connu une croissance forte de son parc de résidences secondaires, même si cette part était initialement deux fois moindre que celle de la Montagne
- Le Ried a très peu de résidences secondaires et son quasi-doublement ne représente rien de significatif.

A l'échelle communale, les évolutions sont variées et sans surprise, les communes du piémont et plus particulièrement celles de la montagne vosgienne présentent davantage de résidences secondaires :

	Part des RP 1999	Part des RP 2012	Evolution des RP 1999/2012	Part des RS 1999	Part des RS 2012	Evolution des RS 1999/2012
Ammerschwihir	86%	78%	7%	10%	15%	82%
Aubure	72%	56%	-9%	23%	20%	-2%
Bebenheim	86%	87%	13%	5%	7%	68%
Bennwihir	92%	91%	15%	4%	3%	-20%
Bergheim	87%	74%	22%	6%	18%	367%
Le Bonhomme	71%	66%	11%	23%	23%	20%
Fréland	77%	77%	17%	18%	16%	0%
Guémar	97%	90%	16%	1%	1%	-54%
Hunawihir	76%	74%	19%	15%	16%	25%
Illhausern	94%	91%	15%	1%	2%	101%
Katzenthal	84%	80%	16%	9%	15%	100%
Kaysersberg-Vignoble	86%	86%	12%	7%	5%	-20%
Labaroche	70%	74%	21%	24%	16%	-23%
Lapoutroie	82%	76%	5%	14%	13%	1%
Mittelwihir	90%	86%	13%	4%	8%	129%
Orbey	81%	78%	8%	15%	12%	-6%
Ostheim	94%	89%	25%	0%	2%	750%
Ribeauvillé	85%	81%	9%	7%	8%	20%
Riquewihir	80%	65%	4%	8%	20%	215%
Rodern	79%	84%	21%	12%	5%	-47%
Rorschwihir	88%	87%	17%	4%	4%	25%
Saint-Hippolyte	85%	78%	5%	5%	7%	76%
Thannenkirch	64%	65%	13%	31%	26%	-7%
Zellenberg	92%	82%	-1%	7%	6%	-1%
Total SCoT	83%	79%	12%	11%	11%	21%

Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried

Source : INSEE RP2012

✓ Différences territoriales de répartition des types

Si l'on regarde la répartition de logements à l'échelle des trois entités géographiques du SCoT, les tendances sont plus différenciées. Ainsi, on comprend que les communes au plus près des agglomérations de Colmar et Sélestat, présentent une forte proportion de résidences principales (90%), dont le développement se poursuit, au détriment des résidences secondaires. Ainsi, les communes telles que Guémar, Illhaeusern, Bennwihr et Sigolsheim présentent le taux maximal de résidences principales, avoisinants les 90%.

► Evolution de la vacance

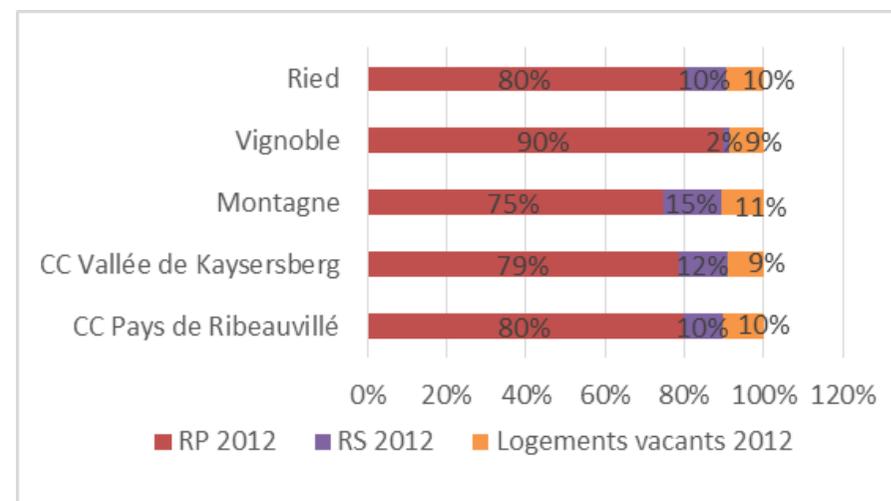
Néanmoins, on remarque une évolution de la vacance significative sur l'ensemble du territoire du SCoT.

Aubure et Lapoutroie, communes de la montagne, font parties des communes à l'évolution de la vacance la plus importante. Cependant, c'est la commune Zellenberg qui présente la plus forte évolution passant de 2% à 12% entre 1999 et 2012, suivie de Guémar.

Communes	Taux de vacance 1999	Taux de vacance 2012	Evolution de la vacance
CCPR	7%	10%	73%
CCVK	5%	9%	108%
Montagne	5%	11%	167%
Vignoble	4%	9%	184%
Ried	7%	10%	55%

Source : INSEE RP2012

On retient que la vacance oscille aux alentours des 9% pour les communautés de communes du SCoT, avec une augmentation plus importante de 35 points pour la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg. À l'échelle des entités géographiques, les communes de la montagne vosgienne présentent la part de vacance et l'évolution la plus importante du territoire. Aubure, comprise dans cette entité géographique présente le taux de vacance le plus élevé, avec 24% soit au minimum 9 points au-dessus des autres taux.



Source : INSEE RP2012

► Une forte représentation de la maison individuelle

En cohérence avec la préférence observée au plan national pour les maisons individuelles des territoires péri urbains, les communes du SCoT présentent un plus grand nombre de maisons individuelles.

	Nb de maisons 2012	%	Nb d'appart. 2012	%	Variation 2012-1999 maison	Variation 2012-1999 des appart.
Haut-Rhin	187 600	52%	170704	47%	21%	21%
SCoT MVR	11806	63%	6667	36%	18%	29%
CCPR	5958	62%	3527	37%	21%	33%
CCVK	5848	65%	3141	35%	2%	3%

Source : INSEE RP2007-2012

Ainsi, la part des appartements apparaît plus faible au regard de la moyenne départementale avec 11 points de différence. Par comparaison, la communauté d'Agglomération de Colmar présente une majorité d'appartements, du fait du caractère plus urbain de ce territoire.

Corrigeant un petit peu cela, la progression du parc des appartements est un peu plus importante que l'évolution moyenne des logements tous types confondus, notamment pour la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé (33%) entre 1999 et 2012.

Entités	Maison 2012	Évolution Maison 1999- 2012	Appartements 2012	Évolution appartements 1999-2012
Montagne	68%	12%	31%	33%
Vignoble	59%	21%	40%	26%
Ried	74%	26%	25%	46%

Source : INSEE RP2007-2012

► Une croissance significative des appartements sur l'ensemble du territoire

Dans l'ensemble, la maison individuelle demeure la majorité pour les communes du SCoT. On remarque que les communes situées dans le piémont présentent une part plus faible de ces logements. Ceci se justifie par la morphologie serrée des villages et l'importance de l'habitat groupé. Néanmoins, ce sont les communes situées au nord qui présentent la plus grande part de maisons : Rorschwihr (88%), Rodern (85%), Zellenberg (84%).

Les appartements restent donc en minorité pour la majorité des communes du territoire, excepté pour les trois grandes communes du territoire situées dans le Vignoble : Ribeauvillé (57%), Kaysersberg et Riquewihr (51%).

On remarque également que le taux de croissance de ce type de logement est plus significatif que les maisons sur la période 1999/2012, mais il s'applique sur des volumes plus faibles.

	Part Maisons 2012	Evolution maisons 1999/2012	Part appart 2012	Evolution appart 1999/2012
Ammerschwahr	56%	28%	44%	22%
Aubure	57%	25%	41%	5%
Bebenheim	79%	24%	21%	13%
Bennwihr	82%	33%	18%	-10%
Bergheim	63%	15%	33%	174%
Le Bonhomme	65%	16%	35%	35%
Fréland	76%	1%	24%	255%
Guémar	78%	26%	22%	32%
Hunawahr	60%	24%	40%	80%
Illhaeusern	86%	22%	13%	18%
Katzenthal	76%	44%	22%	-20%
Kaysersberg-Vignoble	57%	18%	42%	12%
Labaroche	82%	21%	18%	1%
Lapoutroie	61%	9%	38%	39%
Mittelwihr	63%	20%	37%	33%
Orbey	63%	11%	36%	29%
Ostheim	66%	28%	33%	62%
Ribeauvillé	43%	21%	57%	15%
Riquewihr	47%	10%	51%	73%
Rodern	85%	18%	15%	35%
Rorschwihr	88%	18%	11%	12%
Saint-Hippolyte	78%	15%	21%	42%
Thannenkirch	74%	27%	24%	-13%
Zellenberg	84%	8%	16%	76%

Source : INSEE RP2007 et 2012

► Une majorité de logements de grande taille

Les logements de grandes tailles sont favorisés sur le territoire étudié, puisque 52% des résidences principales comprennent 5 pièces et plus. Ceci s'explique par la forte part de maisons individuelles.

Cette surreprésentation des logements de grandes tailles se confirme par le nombre de pièces moyennes par résidences principales. Si l'on s'intéresse plus particulièrement aux maisons, on s'aperçoit que le nombre de pièces moyen est légèrement inférieur (4 pièces). Néanmoins cette part reste supérieure à la moyenne départementale.

Evolution de la taille des logements

	% 1 pièce	Variation 1999-2012	% 2 pièces	Variation 1999-2012	% 3 pièces	Variation 1999-2012	% 4 pièces	Variation 1999-2012	% 5 pièces et plus	Variation entre 1999-2012
Haut-Rhin	3%	-3%	10%	23%	21%	17%	10%	4%	18%	2%
SCoT MVR	2%	-28%	7%	0%	18%	8%	21%	9%	52%	19%
CCPR	2%	-25%	8%	1%	19%	15%	22%	14%	49%	15%
CCVK	1%	-15%	6%	-4%	17%	1%	21%	1%	55%	2%

Source : INSEE RP2007-2012

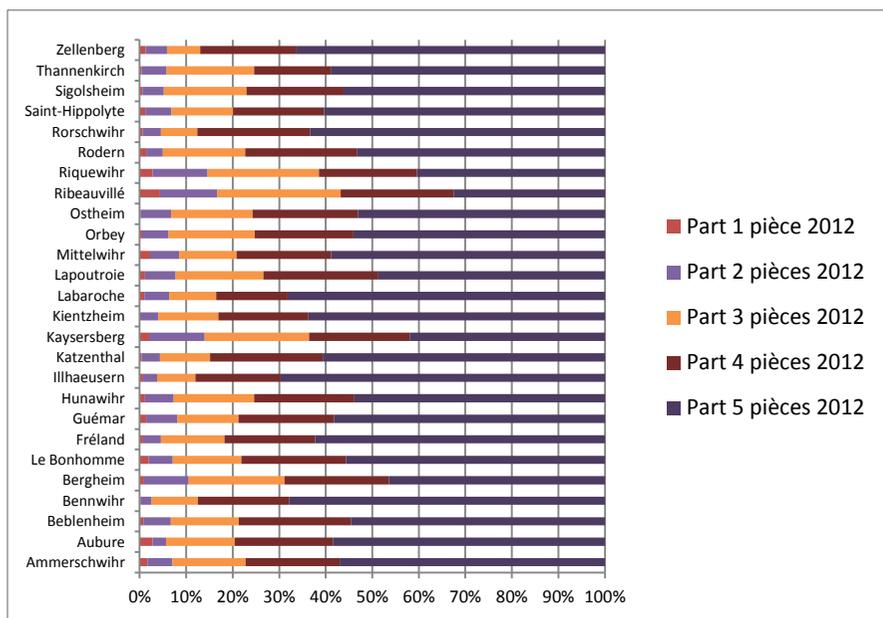
On remarque que ce sont les logements de petites surfaces qui ont un taux de variation négatif ou quasi nul sur le territoire du SCoT, à l'inverse des moyens et grands logements, notamment les logements de 4 pièces.

A l'échelle du département, ce sont les logements de 3 pièces qui connaissent le plus fort taux d'évolution. On en déduit que les territoires voisins présentent une plus grande offre de logements de moyennes et petites tailles.

✓ **Des logements de grandes tailles favorisés sur l'ensemble des communes**

Peu de disparités remarquables sur la taille des logements : les grandes surfaces sont largement préférées sur l'ensemble du territoire. Leur croissance poursuit son évolution, au détriment des très petites surfaces.

Taille des logements selon les communes du territoire



Source : INSEE RGP 2012

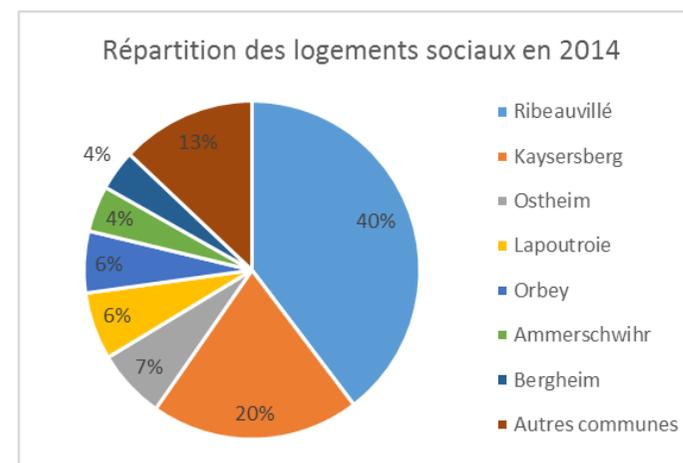
Entités	% 1 pièce 2012	Evol. 1999-2012	% 2 pièces 2012	Evol. 1999-2012	% 3 pièces 2012	Evol. 1999-2012	% 4 pièces 2012	Evol. 1999-2012	% 5 pièces et plus 2012	Evol. 1999-2012
Montagne	1%	-45%	5%	-20%	16%	-9%	20%	6%	58%	27%
Vignoble	2%	-24%	8%	4%	19%	14%	22%	8%	48%	15%
Ried	1%	-8%	6%	33%	14%	20%	21%	27%	58%	17%

► **Une faible part des logements aidés sur le territoire**

Le RPLS recense 931 logements sociaux, soit environ 6% du parc des résidences principales (INSEE). Bien que cette part soit relativement faible, on note une hausse de 18% entre 1999 et 2012 de ce type de logements.

Ribeauvillé et Kaysersberg rassemblent la majorité de ces logements avec respectivement 40 et 20%.

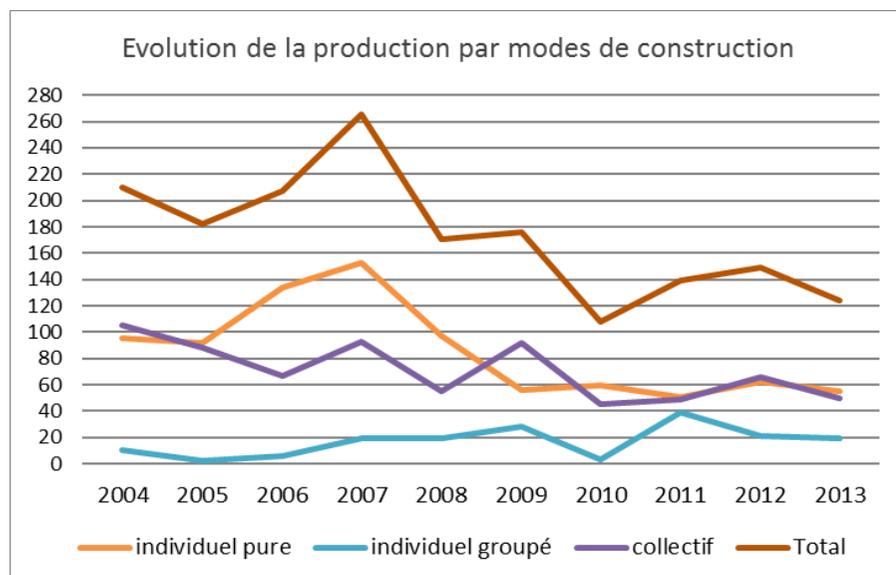
A l'inverse, 9 communes n'ont aucun logement social.



► Les rythmes et modes de construction

D'après Sit@del2⁸, 1 909 logements ont été construits sur le territoire du SCoT entre 2004 et 2013, soit en moyenne 212 logements par an.

Types de logement et rythme de construction



Source : Sit@del2, CGDD

Les années 2005-2007 marquent le plus grand développement des constructions de logements, laissant place à partir de fin 2007 à un fort ralentissement.

À l'échelle du territoire du SCoT, on observe que les années de fortes croissances privilégiaient les logements individuels purs, atteignant le pic de 157 logements individuels en 2007.

⁸ Les données de Sit@del2 (fichier SITADEL) proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs.

Deux ans plus tard, la tendance évolue, les logements collectifs deviennent la typologie privilégiée puisqu'il s'en est construit 92 en cumulé en 2009.

Depuis cette date, les logements individuels purs ne sont plus la typologie favorisée puisque leur nombre est relativement égal à celui des logements collectifs.

Evolution des constructions nouvelles par types de logement

Logts commencés 2004-2013	Indivi duals purs	%	Indivi duals groupés	%	Collec tifs	%	En réside nce	%	Total
Montagne	280	62%	41	9%	107	24%	25	6%	453
Vignoble	465	37%	106	8%	532	42%	153	12%	1256
Ried	110	55%	19	10%	71	36%	0	0%	200
Total SCoT	855	45%	166	9%	710	37%	178	9%	1909

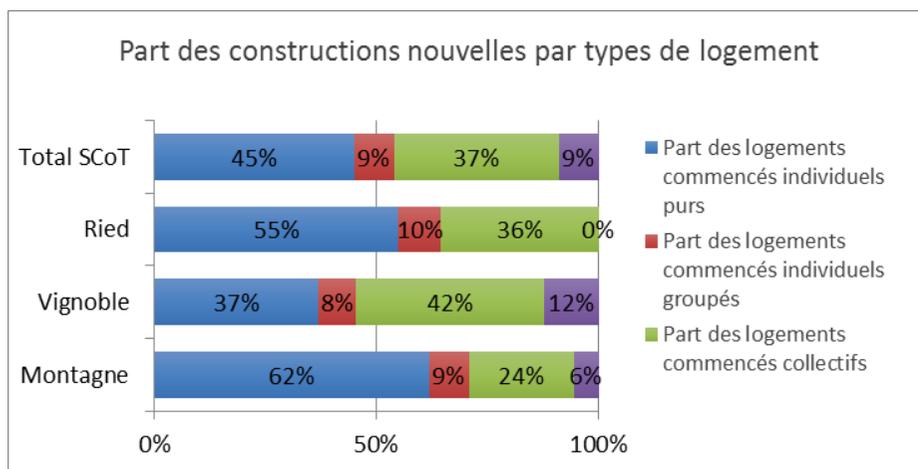
Source : Sit@del2, CGDD

Sur la période 2004-2013, on remarque que la majorité des logements commencés sont des logements individuels purs pour les communes de la montagne vosgienne et de la plaine du Ried.

Les communes de vignoble font donc l'exception avec une plus grande proportion de logements collectifs construits (42%). On retient donc que ce morceau de territoire se démarque des autres à travers son caractère plus urbain : davantage d'appartements, de locataires et de logements collectifs construits. De même, on souligne que ce territoire présente des formes plus diversifiées dans les logements construits puisqu'il présente aussi la plus grande part de logements commencés en résidence.

Certaines communes présentent un dynamisme de construction significatif : c'est le cas pour Bergheim, commune ayant construit le plus de logements entre 2004 et 2012. Par ailleurs, cette commune a la particularité d'avoir construit la majorité de ces logements au sein de résidences (145 logements sur 304 construits). Ribeauvillé est la seconde commune produisant le plus de logements, 213 sur 9 ans dont la majorité sont des logements collectifs. Il en est de même pour Sigolsheim, avec 64% des logements neufs en collectif.

Enfin, la commune de Labaroche présente 123 nouveaux logements entre 2004 et 2013 dont la majorité est de typologie individuelle pure.



Source : Sit@del2, CGDD

3.2. Des propriétaires de plus en plus nombreux

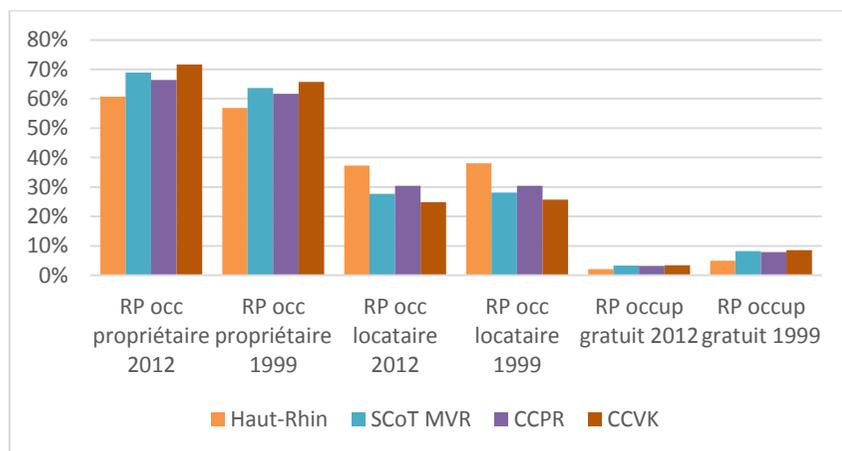
On peut observer une forte part de propriétaires occupants sur le territoire du SCoT Montagne – Vignoble et Ried, continuant de croître sur la période 1999-2012. Cette tendance est à relier avec l'essor des maisons individuelles de grandes tailles, mais également avec celui des appartements, supérieur de 11%.

	RP occupées par le propriétaire 2012	Variation 1999-2012	RP occupées par un locataire 2012	Variation 1999-2012	RP occupées à titre gratuit 2012	Variation 1999-2012
Haut-Rhin	61%	23%	37%	13%	2%	-51%
SCoT MVR	69%	21%	28%	10%	3%	-55%
CCPR	66%	21%	30%	12%	3%	-54%
CCVK	72%	21%	25%	8%	3%	-55%

Source : INSEE RP2007- 2012

En effet, bien que le nombre de locataires évolue de +10% entre 1999 et 2012, cette part reste moindre comparée à la hausse de +21% de propriétaires. On peut donc penser que l'accèsion à la propriété en résidence principale se diversifie vers les appartements.

► Evolution des types d'occupation



Source : INSEE RP2007-2012

► Des différences territoriales

Les propriétaires immobiliers sont majoritaires sur l'ensemble des communes du territoire du SCoT. Les communes étudiées présentent donc de nombreux propriétaires, souvent de maisons individuelles, comme le veut le schéma classique des communes périurbaines. Fréland, Illhaeusern, Zellenberg et Katzenthal sont les communes à la plus forte proportion de propriétaires.

Les communes de l'entité Vignoble se démarquent un peu de ce schéma, avec une proportion de locataires supérieure aux deux autres entités territoriales. Cette tendance est directement liée au fait que ce territoire présente davantage d'appartements.

	RP occupées par le propriétaire en 2012	Evol. 1999 /2012	RP louées en 2012	Evol. 1999 /2012	RP occupées gratuit en 2012	Evol. 1999 /2012
Montagne	75%	24%	22%	-9%	3%	-47%
Vignoble	66%	19%	31%	15%	4%	-57%
Ried	73%	22%	25%	36%	2%	-63%

Source : INSEE RP2007 et 2012

Ainsi, on retrouve les trois communes à la plus grande proportion d'appartements, regroupant le plus de locataires : Ribeauvillé (45%), Riquewihr (39%) et Kaysersberg (38%), ce qui est logique.

3.3. Le profil des occupants

► Les catégories socio-professionnelles (CSP)

La population des deux communautés de communes du périmètre du SCoT MVR est caractérisée par une proportion d'ouvriers, d'employés et de professions intermédiaires importante. Néanmoins, on remarque que les résidents appartiennent de moins en moins à la CSP des ouvriers depuis 1999, puisque celle-ci était de 20% en moyenne sur chaque communauté de communes.



► Le niveau de formation

Si le territoire du SCoT s'inscrit dans les deux mouvements de fond observés à l'échelle nationale, à savoir l'allongement de la durée des études et la féminisation croissante des effectifs des diplômés, d'autres tendances sont à mettre en évidence.

En s'appuyant sur des études menées par la Région Alsace, et l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation sur le territoire de Colmar (qui recouvre les communes comprises entre les limites nord du département, jusqu'à Guebwiller), plusieurs éléments sont à relever :

- Une progression des effectifs des lycéens entre 1992 et 2012 (+11,3%)
- Une augmentation très forte des apprentis (+144%)

Les effectifs des lycéens progressent légèrement plus dans l'aire d'étude qu'à l'échelle de la région. De même, l'évolution des apprentis du secteur d'étude augmente plus rapidement que celle de l'Alsace, mais de manière beaucoup plus forte.

L'offre de formation se concentre majoritairement sur Colmar (près de 5500 lycéens en 2014), concentrant une large part des lycées et des Centres de Formation des Apprentis (2101 apprentis en 2014, soit 32% de plus qu'en 2007). L'aire d'étude du SCoT est directement concernée par l'accueil de 536 lycéens, soit 46 de plus que sept ans auparavant.

La part des apprentis de l'aire d'étude de Colmar est supérieure de 3 points à celle de la Région en 2013, après une forte hausse du nombre d'effectifs entre 2003 et 2007. Les formations directement axées sur la vie professionnelle sont d'avantage privilégiées par les jeunes souhaitant trouver un débouché dans le milieu économique local.

26% des jeunes du territoire étudié par la Région se rassemblent autour de 6 groupes de spécialités :

- Commerce et vente (8,8%)

- Agro-alimentaire, alimentation, cuisine (6,3%)
- Gestion (3,7%)
- Technologies industrielles fondamentales (2,9%)
- Electricité, électronique (2,8%)
- Accueil, hôtellerie, tourisme (1,6%)

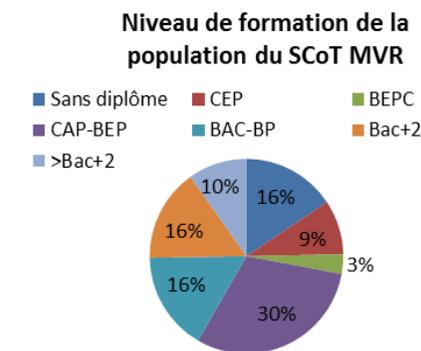
Le choix de ces filières pose la question de l'adaptation des formations à la demande des entreprises implantées localement.

La capacité du territoire à former ses jeunes est proche de celle de la région. 86% des lycéens domiciliés sur le secteur de Colmar trouvent à s'y former contre 62% des apprentis. Par ailleurs, la capacité des apprentis à trouver un employeur sur le secteur de Colmar est très importante (81%), capacité comparable à celle de Strasbourg.

Si l'on s'intéresse au niveau de formation à l'échelle du territoire du SCoT, les chiffres de l'INSEE de 2012, illustrés par le graphique ci-dessous, montrent que sur 26 721 personnes de 15 et plus, non scolarisées :

- Moins d'un cinquième de la population ne disposait d'aucun diplôme et 9% d'un certificat d'étude,
- Moins d'un tiers étaient titulaires d'un CAP ou BEP
- 16% étaient titulaires d'un BAC (enseignement général et professionnel confondus)
- 25% avaient un diplôme de l'enseignement supérieur

Ces chiffres indiquent une représentation importante des non diplômés et surtout des diplômés professionnels (CAP/BEP) et une sous-représentation des titulaires du baccalauréat et donc des diplômes supérieurs, bien que la part de ces derniers ait augmenté depuis 1999 (+4 points).



Source : INSEE RGP 2012

3.4. Synthèse des enseignements

- Une dynamique de logements plus mesurée depuis 2007/2008
- Un développement des résidences secondaires plus important que celui des résidences principales avec une grande différence entre les 2 périodes 1999-2007 et 2008-2012 :
 - Entre 1999 et 2007, les résidences principales augmentent de +10%, les résidences secondaires progressent de +9% ;
 - Entre 2008 et 2012, cette progression n'est plus que de 1% ; les résidences secondaires progressent de +12%.
- Un important développement de la vacance, dont le nombre de logements double quasiment entre 1999 (974) et 2012 (1829 unités) ;
- Une forte représentation des maisons individuelles ;
- Une surreprésentation des logements de grande taille ;
- Des différences territoriales, notamment en matière de développement important des résidences secondaires sur la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (63% entre 1999 et 2012), et en matière du Rapport Propriétaires / locataires plus équilibré dans le secteur du Vignoble ;
- Un rythme de construction qui marque le pas, avec une diminution de près de 50% du total des logements construits (entre 200 et 250 logements / an entre 2004 et 2007, 130 logements en 2013).
- Des occupants appartenant de manière quasi équilibrée à trois CSP : ouvriers, employés et professions intermédiaires
- De plus en plus de lycéens et surtout d'apprentis sur le territoire MVR
- Une surreprésentation de population issue de formations professionnelles

3.5. Principales questions, enjeux

Le problème principal est bien constitué du ralentissement de l'offre de résidences principales dont 3 causes peuvent être invoquées au minimum :

- Augmentation du nombre des résidences secondaires, avec notamment la transformation d'un certain nombre de maisons et d'appartements des centres-bourgs (notamment dans le vignoble) en logements de tourisme (gîtes par exemple) ;
- Difficultés de mobilisation du foncier positionné dans les extensions d'urbanisation ;
- Augmentation forte de la vacance ;
- Augmentation des prix due à une forte attractivité souvent observée dans les territoires touristiques et de grande qualité.

Cette insuffisance de dynamique de l'offre de résidences principales constitue un verrou au développement démographique.

Deux sujets semblent prioritaires :

1/ La mobilisation du foncier : Le SCoT de 2010 avait mis en œuvre une capacité d'extension foncière d'environ 122 hectares dont très peu ont pu être mobilisés. Les difficultés ne sont donc pas dues à un manque de potentiel foncier mais à des difficultés de mobilisation.

L'un des objectifs du SCoT pourrait être de renforcer les capacités de mobilisation du foncier à urbaniser.

2/ La valorisation de la vacance : la spirale de la vacance est encore forte et il faudra trouver les moyens de remobiliser ces logements, situés pour la plupart au sein du tissu des villages, dont la part s'élevait en 2012 à environ 10%, soit un peu plus que les 6 à 7% de rotation du marché.

PARTIE 4 - LA CONSOMMATION D'ESPACE

4.1. Préambule

► Sources et méthodologie

Les données utilisées pour la mesure de la consommation d'espace et la production foncière sont les fichiers fonciers communément appelés « MAJIC », millésime 2015. Ces fichiers sont produits par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

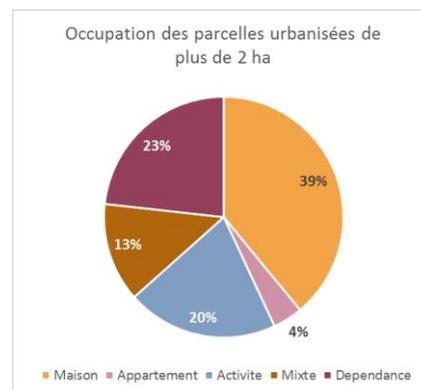
Le calcul de la surface consommée se base sur la surface totale des parcelles urbanisées mais ne prend pas en compte les superficies non cadastrées (voiries publiques, certains bâtiments publics...).

La détermination de l'occupation principale de la parcelle est issue de la méthode développée par le CEREMA (ex CERTU et CETE)⁹.

Cette méthode de mesure de la consommation d'espace constitue la base de déclinaison des objectifs de consommation d'espace qui sont développés en phase PADD¹⁰ et DOO¹¹.

Cependant le suivi de cette consommation d'espace sera effectué, dans la continuité de ce qui est fait depuis le premier SCoT de 2008, par l'analyse de la base des permis de construire du Syndicat Mixte (voir LIVRET 8).

La méthode de la BDOCS CIGAL appliqué sur le territoire du SCoT est décrite dans la partie 4.6



⁹ Mesure de la consommation d'espaces à partir des fichiers fonciers, foncier mobilisé pour l'habitat et les activités économiques, Fiches 2.2, CEREMA. Voir annexe 1.

¹⁰ Projet d'aménagement et de développement durables

¹¹ Document d'orientations et d'objectifs

► Cas des parcelles de plus de 20.000 m² urbanisées

Avant l'analyse de la consommation foncière, un zoom est nécessaire sur les parcelles de plus de 2 hectares contenant au moins un local. **Au nombre de 230, elles représentent 1 537 ha, soit environ 48% de la consommation foncière totale.**

La plupart de ces parcelles urbanisées sont à destination d'une maison (39%) et n'ont pas été divisées (cas d'une maison liée à une exploitation agricole). Alors que seule une faible proportion de ces parcelles est finalement artificialisée, l'approche « consommation foncière » considère comme urbanisée toute sa surface, alors même que sa plus grande partie est encore exploitée ou à l'état naturel.

Les activités concernent 20% de cette consommation. Celle-ci est en général justifiée par la surface nécessaire.

Ainsi, un filtre de taille de parcelles a été appliqué comme suit :

- Suppression des parcelles de plus de 20 000 m² dont le local dominant est une maison, un appartement, une dépendance ou mixte, soit 80% de ces parcelles représentant près de 1 223 ha.
- Prise en compte des parcelles de plus de 20 000 m² dont le local dominant est une activité, soit 20% de ces parcelles représentant près de 314 ha.

Les résultats présentés par la suite tiennent compte de ce filtre.

4.2. L'espace urbanisé au 1^{er} janvier 2015¹²

Au 1^{er} janvier 2015, l'emprise urbaine¹³ hors infrastructures, s'établissait à **1 972 ha** soit 9,6% des 33 282 hectares cadastrés du territoire du SCoT Montagne Vignoble et Ried

En 2005, cette emprise représentait 5,6% du territoire cadastré soit 1 854 ha.

Elle a donc progressé de 6,4% en 10 ans et de +0,3 point en part relative.

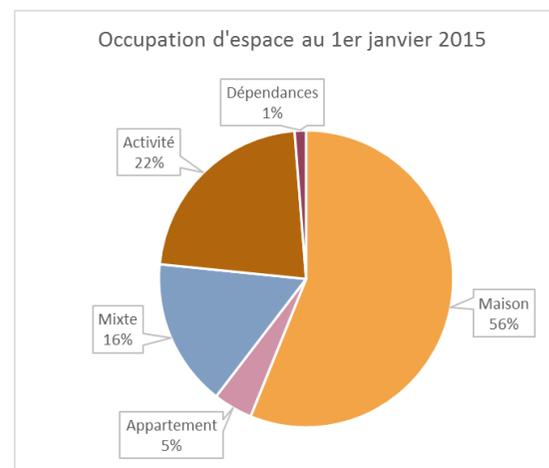
La surface des 24 communes du SCoT¹⁴ atteint 34 669 ha. Par soustraction, la surface allouée aux espaces non cadastrés (infrastructures, rivières et certaines surfaces en eau, espaces dans le domaine public...) est de 1 387 ha.

Surface totale (ha)	Surface cadastrée (ha)	Dont surface cadastrée urbanisée (ha)	Surface non cadastrée (estimation) (ha)
34 669	33 282	1 972	2 434

Source : Fichiers fonciers MAJIC DGFIP 2015

Les communes dont les parcelles sont le plus urbanisées par rapport à leur surface cadastrée totale sont par ordre décroissant Labaroche (15%), Bennwihr (10%), Ribeauvillé (9,7%) et Mittelwihr (9,6%). A l'inverse, les communes les moins urbanisées sont Rodern (1,7%), Riquewihr (2,1%) et Zellenberg – Saint-Hippolyte (2,6%).

La surface urbanisée du SCoT est occupée à 79% par des maisons et à 12% par des activités. Les appartements ne représentent que 2%, les parcelles mixtes (appartement, maison, activité) 4% et les dépendances (garage, hangar...) 3%.



¹² Le tableau détaillé de l'espace urbanisé par commune est en annexe (Tableau n°2).

¹³ Autrement dit les parcelles construites.

¹⁴ Surface calculé à partir de la couche COMMUNE de la BD TOPO de l'IGN.

Depuis les lois Grenelle, et selon le Code de l'urbanisme, le SCoT doit présenter « une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifier les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation [...] ».

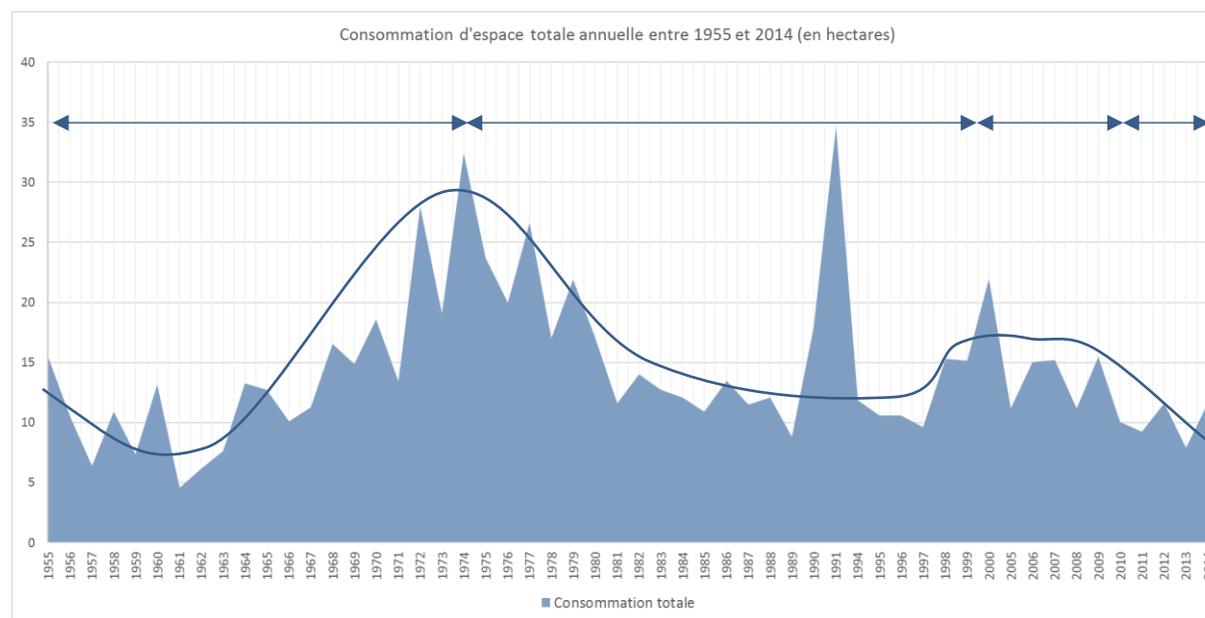
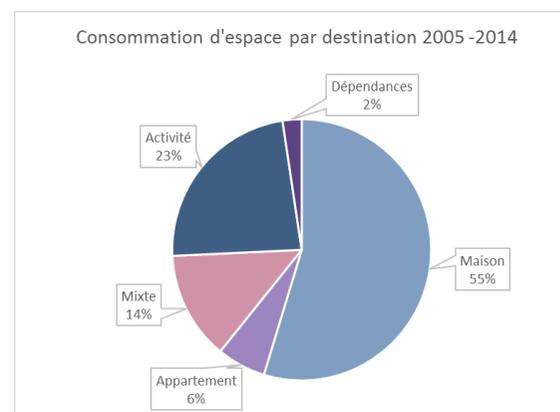
Dans ce cadre, et sur la base des fichiers fonciers « MAJIC » millésime 2015, la période de référence est fixée entre 2005 et 2014 soit 10 ans.

4.3. Consommation d'espace générale depuis 10 ans¹⁵

Une première exploitation des chiffres permet d'afficher **une consommation de 118,5 hectares entre 2005 et 2014 pour l'urbanisation, soit un rythme de 11,8 ha. /an. Elle est en baisse de -3,7 hectares par an par rapport à la période 1995-2004.** Plus de la moitié de cette consommation correspond à la construction de maisons suivie par 23% urbanisée à vocation d'activités.

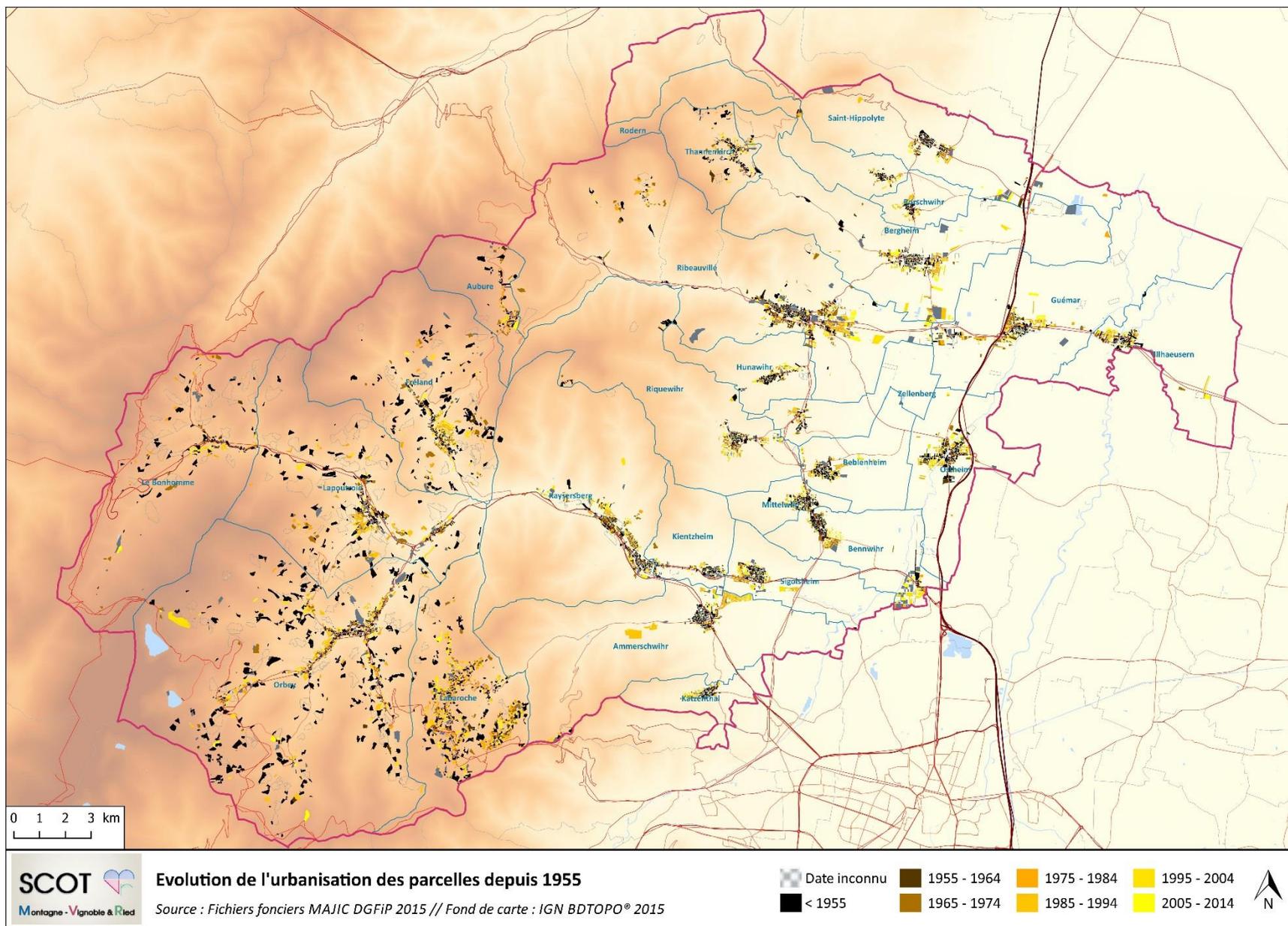
L'évolution de la consommation due à l'urbanisation est marquée par 4 périodes :

- A partir de 1960, la consommation d'espace augmente régulièrement pour atteindre 32 ha en 1974 (5 ha en 1961)
- Après ce pic, la consommation part à la baisse jusqu'en 1997 avec un pic anormal en 1991 qui correspond à la construction du Golf d'Ammerschwihl Trois-Epis.
- De 1997 et jusqu'à 2009, une seconde progression, moins forte que la précédente avec un pic atteint en 2001 avec 28 ha.
- Enfin à partir de 2010, la consommation diminue légèrement avec une moyenne d'environ 10 ha / an.



¹⁵ Le tableau détaillé de la consommation d'espace générale par commune est en annexe (Tableau n°3).

Source : Fichiers fonciers MAJIC DGFIP 2015



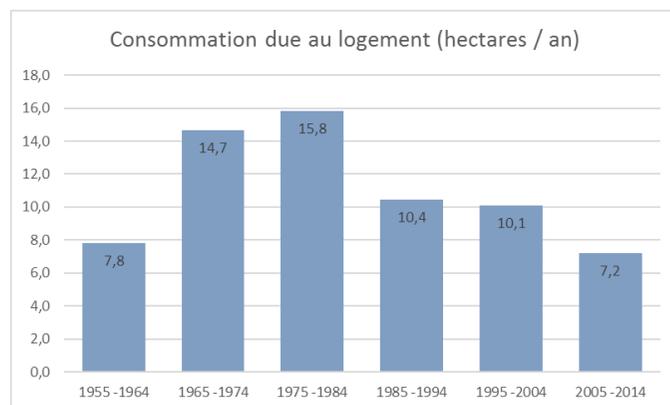
4.4. Consommation foncière due au logement¹⁶

En ne retenant que la part de la consommation due au logement (maisons et appartements en excluant les dépendances et les occupations mixtes), on observe que **72,2 hectares ont été consommés entre 2005 et 2014, soit un rythme moyen de 7,2 ha par an.**

1954 -1963	1964 -1973	1974 -1983	1984 -1993	1994 -2003	2004 -2013
78,3	146,8	158,4	104,5	101,2	72,2

Source : Fichiers fonciers MAJIC DGFIP 2015

Cette consommation a diminué de 2,9 hectares par an par rapport à 1995-2004, du fait en partie d'une production moins élevée de logements (-362 logements en plus). En effet, la consommation entre 2005 et 2014 correspond à 1 155 logements contre 1 517 entre 1995 et 2004¹⁷. Le même nombre de logement a été produit entre 1955 et 1964.



¹⁶ Le tableau détaillé de la consommation due au logement par commune est en annexe (Tableau n°4).

¹⁷ Ces chiffres de production de logements ne doivent pas être comparés avec ceux issues du recensement INSEE.

► Evolution des catégories de tailles des parcelles urbanisées dues au logement

D'après le tableau *page suivante*, le nombre de parcelles urbanisées a diminué du fait d'une production moins forte de logements sur les 10 dernières années mesurables. Les parcelles comprises entre 500 et 1 000 m² représentent la majorité de la production foncière entre 2005 et 2014 (49,5%) suivi par les parcelles inférieures à 500m² (26,3%). **C'est-à-dire que ¾ des parcelles consommées entre 2005 et 2014 font moins de 1 000 m².**

Ce qu'il faut noter c'est l'augmentation des parcelles inférieures à 500 m², avec une progression de +8% alors que celle de 1 000 à 1 500 m² diminue de -41%.

La diminution de la taille moyenne d'une parcelle urbanisée est due à l'urbanisation de nombreuses parcelles de petites tailles, qui représente un nombre important. Alors que dans le même temps les grandes parcelles ont diminué ou leur part a été stabilisée.

Catégories tailles de parcelles (m ²)	1995-2004			2005-2014			Evolution		
	Surface totale (ha)	Nombre de parcelles	Part du nombre total de parcelles	Surface totale (ha)	Nombre de parcelles	Part du nombre total de parcelles	Surface (ha)	Nombre de parcelles	Part du nombre total de parcelles
> 20 000	0,0	0	0,0%	0	0	0,0%	0,0	+0	-
de 15 000 à 20 000	6,9	4	0,4%	5,1	3	0,3%	-1,8	- 1	- 25%
de 10 000 à 15 000	3,6	3	0,3%	1,4	1	0,1%	-2,2	- 2	- 67%
de 7 500 à 10 000	1,6	2	0,2%	0,0	0	0,0%	-1,6	- 2	- 100%
de 5 000 à 7 500	4,4	7	0,7%	2,4	4	0,5%	-2,0	- 3	- 43%
de 2 500 à 5 000	8,7	25	2,4%	5,6	17	2,0%	-3,1	- 8	- 32%
de 2 000 à 2 500	5,3	24	2,3%	3,7	17	2,0%	-1,6	- 7	- 29%
de 1 500 à 2 000	8,5	49	4,6%	7,7	45	5,2%	-0,8	- 4	- 8%
de 1 000 à 1 500	17,6	143	13,5%	10,4	84	9,7%	-7,1	- 59	- 41%
de 500 à 1 000	36,6	525	49,5%	26,4	391	45,3%	-10,2	- 134	- 26%
< 500	8,0	279	26,3%	9,4	301	34,9%	1,5	+22	+8%
TOTAL	101,2	1 061		72,2	863		- 29,0	- 198	- 19%

Source : Fichiers fonciers MAJIC DGFIP 2015

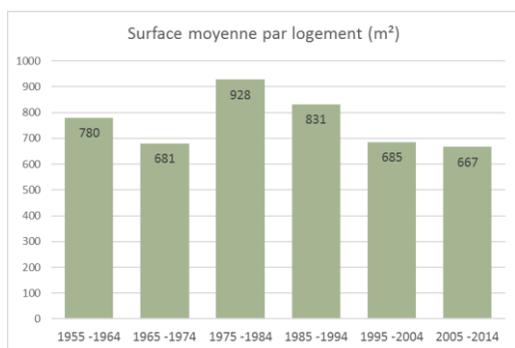
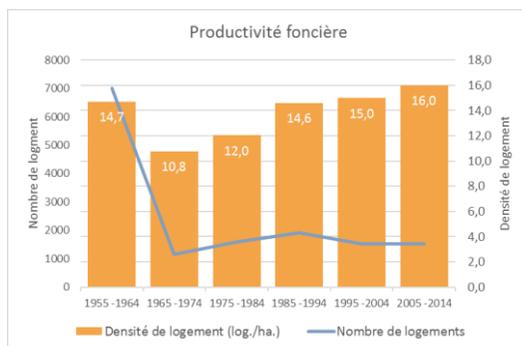
► Productivité foncière résidentielle

Sur 2005-2014, la densité moyenne nette¹⁸ produite est de 16 logements par hectare, soit +2 logement/ha par rapport à la moyenne depuis 1955 (14 log./ha) et une amélioration de +1 log/ha par rapport à la période 1995-2004. Depuis 1965, la productivité foncière augmente régulièrement. La surface moyenne

nette par logement (667 m²) a légèrement diminué par rapport à la période 1995-2014 (685 m²).

¹⁸ Rapport entre le nombre de logements et la surface cadastrale consommée, les espaces publics sont exclus, appelé aussi « productivité foncière nette ».

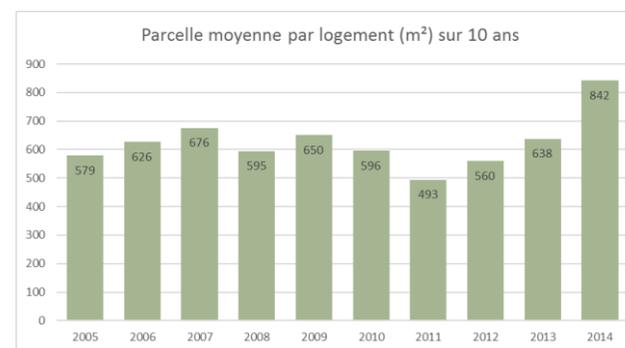
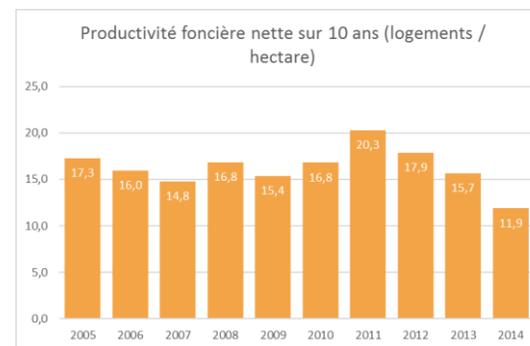
Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried



Source : fichiers fonciers MAJIC DGFIP 2015

Dans le détail des dix dernières années mesurables, on observe une amélioration progressive de la productivité foncière jusqu'en 2011. **Mais depuis 2012, cette densité chute de façon importante (de 20 à 12 log./ha soit -8 log./ha en 4 ans. Ceci peut être expliqué par un manque d'opération d'habitat collectif ou groupé dense sur cette dernière période. La production sur ces dernières années ayant été assurée à 45% par de l'individuel pur¹⁹.** Mécaniquement, la parcelle moyenne par logement progresse et passe de 579 m² en 2004 à 842 m² en 2014.

¹⁹ Cf. partie logement du diagnostic



Source : fichiers fonciers MAJIC DGFIP 2015

► Evolution et caractérisation de la consommation due au logement par niveaux de polarité

✓ Comparaison entre les deux dernières décennies mesurables²⁰

Par comparaison avec les deux périodes décennales (1994-2004 et 2005-2014), en regroupant les communes par leur appartenance à l'armature urbaine²¹, on remarque que les bourgs-centres ont amélioré leur productivité foncière (+3,2 log./ha) alors que les autres communes l'ont stabilisé (+0,4 log./ha).

	1993-2004			2005-2014			Différence		
	Consommation foncière (ha)	Nombre de logements	Productivité foncière	Consommation foncière (ha)	Nombre de logements	Productivité foncière	Consommation foncière (ha)	Nombre de logements	Productivité foncière
Bourgs-Centres	24,68	404	16,4	16,02	314	19,6	-8,66	-90	+3,2
Autres communes	76,48	1 113	14,6	56,16	841	15,0	-20,32	-272	+0,4
TOTAL	101,16	1 517	15,0	72,18	1 155	16,0	-29,0	-362	+1,0

Source : fichiers fonciers MAJIC DGFIP 2015

4.5. Consommation foncière due aux activités

La consommation d'espace à destination d'activité s'est élevée à **27,7 hectares entre 2005 et 2014 pour 144 locaux, soit un rythme moyen de 2,8 ha par an.**²²

Pendant les 10 dernières années mesurables, seul une parcelle de + de 20 000 m² a été consommée au titre des activités.

Commune	Surface de la parcelle (m ²)	Nombre de local	Année de première construction
Orbey	25 625	2	2014

Source : fichiers fonciers MAJIC DGFIP 2015

²⁰ Le tableau détaillé de comparaison par communes est disponible en annexe (Tableau n°5)

²¹ Cf. partie « le territoire »

²² Les dix dernières années ne peuvent être comparées avec les périodes antérieures car la saisie des dates de construction des locaux à destination d'activités n'a été rendue obligatoire qu'à partir de 2003.

4.6. Artificialisation des sols (BdOCS CIGAL)

► Définition et méthode

L'occupation du sol (OCS) est le résultat de l'interprétation et de la qualification des éléments spatiaux qui constituent le territoire. Elle comporte également des éléments de connaissance fonctionnelle.

Le projet de PREFACE²³ a pour objectif d'actualiser la connaissance de l'occupation du sol sur l'Alsace de façon exhaustive et selon une méthode reproductible. Il a aussi pour objet de mesurer les évolutions de la consommation des espaces grâce à une actualisation périodique liée à l'acquisition d'orthophotographies aériennes, programmée par le comité de pilotage CIGAL sur les 10 prochaines années.

En 2012, les travaux réalisés permettent d'étudier les mutations entre 2000 et 2008.

La méthode utilisée pour la réalisation de la base de données de l'occupation du sol est la photo-interprétation assistée par ordinateur (PIAO). Avec les images sources satellitaires, l'ortho-photographie et les données exogènes, les photo-interprètes ont, selon la nomenclature élaborée au sein du groupe de travail CIGAL, qualifié thématiquement l'occupation du sol. La base de données OCS de 2008 constitue la référence. La précision géométrique des données source utilisées pour la BdOCS 2012 a permis de répercuter la géométrie sur celles de 2008 et 2000. De même une mise en cohérence thématique a été assurée pour les Bd de 2000 et 2011/2012 sur la base de celle de 2008.

► Différence avec les fichiers fonciers MAJIC

La BdOCS mesure l'artificialisation du territoire et fait abstraction de la notion de « propriété » que les fichiers fonciers permettent de mesurer. En cela, ces derniers ont pour base le cadastre, alors que la BdOCS résulte de photo-interprétation.

²³ Plateforme régionale du foncier en Alsace et de la consommation des espaces

► Les constats chiffrés : mutations entre 2000 et 2008

Entre 2000 et 2008, sur le territoire du SCoT MVR, ce sont 130 ha d'espaces qui ont été artificialisés, soit 17 ha/an en moyenne.

	« ... ont muté en... » 	Situation en 2008			Pertes 2000-2008
		Terrains artificialisés	Terrains agricoles	Terrains naturels*	
Situation en 2000	Terrains artificialisés		2	0	- 2
	Terrains agricoles	119		16	- 135
	Terrains naturels*	12	24		- 36
Gains 2000-2008		+ 131	+ 26	+ 16	
Solde 2000-2008		129 ha	- 109 ha	- 20 ha	
Evolution annuelle moyenne 2000-2008		+ 17 ha/an	- 15 ha/an	- 2 ha/an	

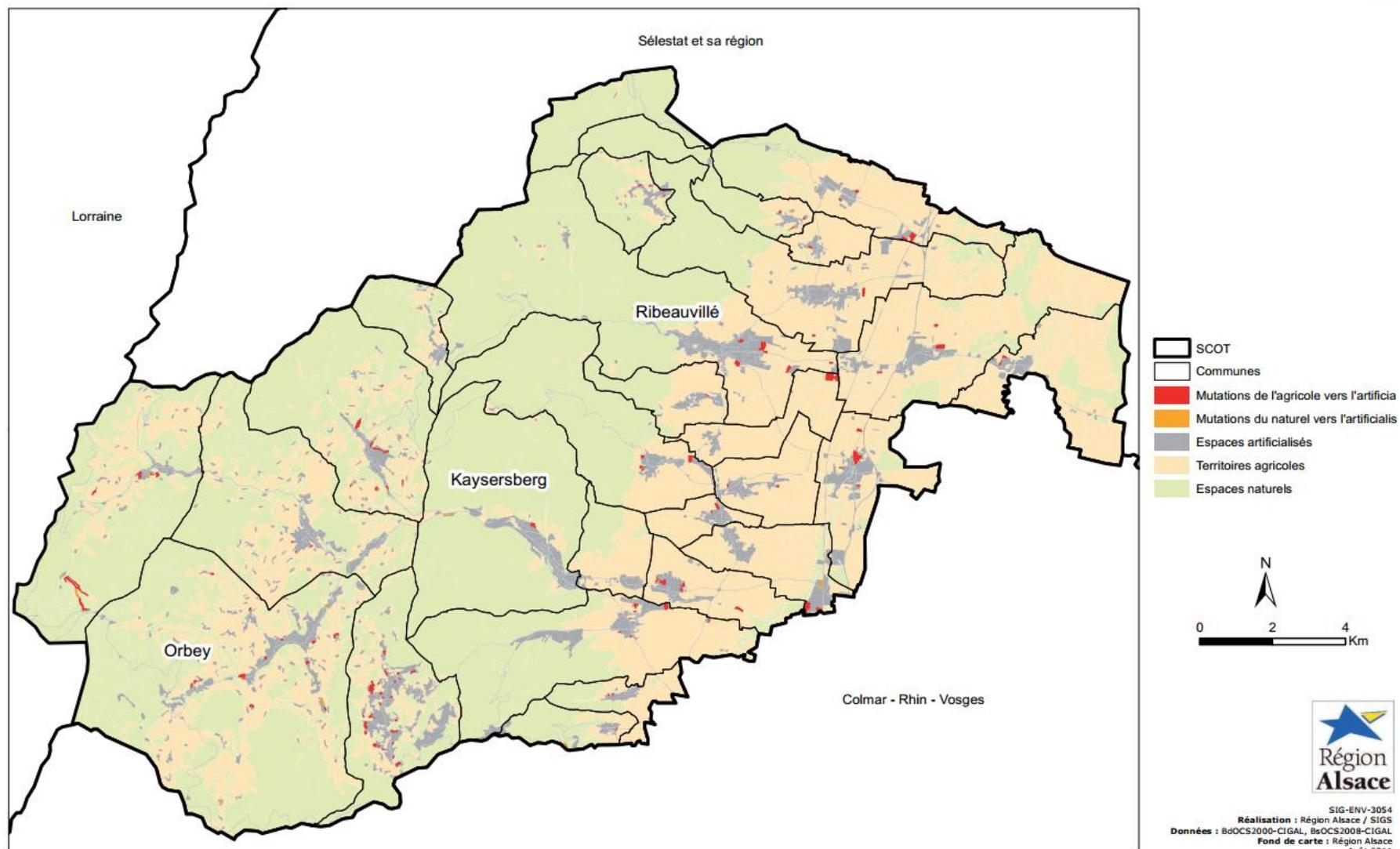
* comprennent : espaces forestiers/semi-naturels et milieux hydrographiques.

Les grandes tendances observées de l'artificialisation du territoire MVR sont :

- Une artificialisation des sols majoritairement au détriment de foncier agricole
- Une artificialisation des sols réalisée essentiellement aux niveaux inférieurs de l'armature urbaine
- 1982-2000 : 60% de la consommation foncière par remplissage interstitiel ou par extension ponctuelle = une tendance qui semble s'être inversée sur la période la plus récente.

Localisation de l'artificialisation dans le SCOT Montagne Vignoble Ried entre 2000 et 2008

Mutations des territoires agricoles et des espaces naturels en territoires artificialisés



4.7. Synthèse des enseignements

Période 2005-2014 (10 dernières années mesurables)

Consommation foncière totale (toutes vocations confondues) :

- Surfaces des parcelles consommées : 118,5 hectares
- Soit une moyenne annuelle de 11,8 ha.

Dont :

- Consommation foncière à vocation logements :
 - o Surfaces des parcelles consommées : 72,2 hectares
 - o Soit une moyenne annuelle de 7,2 ha.
 - o Densité moyenne nette produite : 16 logements / hectare
- Consommation foncière à vocation d'activités :
 - o Surfaces des parcelles consommées : 27,7 hectares
 - o Soit une moyenne annuelle de 2,8 ha.

PARTIE 5 - UN BON NIVEAU DE SERVICE

5.1. Les équipements médicaux

Les communes de Ribeauvillé, Kaysersberg-Vignoble et Orbey concentrent une part importante de ces services, une majorité d'autres communes assurant un relais, en particulier pour ce qui relève de la présence d'un médecin généraliste.

Même si certaines communes ne disposent d'aucun service médical ou paramédical, la couverture du territoire du SCoT apparaît suffisante. De plus, l'ensemble du territoire est couvert par un service de soin à domicile.

Les soins les plus lourds sont assurés à l'hôpital de Colmar, et, plus marginalement en fonction du lieu d'habitation vers Sélestat. Les hôpitaux de Ribeauvillé et de Kaysersberg sont plus spécifiquement destinés aux soins envers les personnes âgées.

► Les structures d'accueil pour les personnes âgées

Si l'ensemble du territoire apparaît bien couvert en structures d'accueil pour personnes âgées, ces dernières offrent essentiellement des lits de maison de retraite classique surtout adaptés aux personnes moyennement dépendantes et des lits en long séjour.

Les taux d'équipement en EHPAD²⁴, en hébergement permanent au niveau départemental, est de 107 places pour 1000 habitants de 75 ans et plus. Par comparaison, le Bassin de Vie de Sainte Marie aux Mines²⁵ présente le double de places puisque son taux d'équipement s'élève à 200 places pour 1000 habitants de 75 ans et plus. En somme, ce bassin de vie présente un taux d'équipement satisfaisant, puisqu'il rassemble 14% des places du Haut-Rhin pour 7% de la population de 75 ans et plus.

A l'échelle du territoire Montagne, Vignoble et Ried, le taux d'équipement est semblable à celui du bassin de vie précédemment cité. Au 31 décembre 2014, il

²⁴ Taux d'équipement : places au 31/12/2014 et population PR 2012

²⁵ Le bassin de vie de Sainte-Marie-aux-Mines comprend les communes d'Ammerschwahr, Aubure, Beblenheim, Bennwihr, Bergheim, Le Bonhomme, Fréland, Guémar, Hunawihr, Illhaeusern, Kaysersberg, Kientzheim, Labaroche, Lapoutroie, Lièpvre, Mittelwihr, Orbey, Ostheim, Ribeauvillé, Riquewihr, Rodern, Rombach-le-Franc, Rorschwihr, Ste-Croix-aux-Mines, St-Hippolyte, Ste-Marie-aux-Mines, Sigolsheim, Thannenkirch, Zellenberg.

présentait 200 places pour 1000 habitants de 75 ans et plus. Le territoire étudié présente donc un taux d'équipement en EHPAD satisfaisant.

EHPAD	Capacités	Observations
Ammerschwahr-Résidence Hospitalière de la Weiss	75	Dont 12 places en accueil de jour Alzheimer
Beblenheim-Maison de Retraite « Petit Château »	70	Dont 15 places en hébergement temporaire
Bergheim/Saint-Hippolyte – EHPAD « Les Fraxinelles »	120	
Kaysersberg – Résidence Hospitalière de la Weiss	77	
Fréland – Résidence Médicalisée du Canton Vert	53	
Lapoutroie – Résidence médicalisée du Canton Vert	69	
Le Bonhomme – Résidence Médicalisée du Canton Vert	45	
Orbey – Résidence Médicalisée du Canton Vert	66	
Ribeauvillé - Hôpital	165	Dont 46 places en USLD, Dont 25 places en UVP (Alzheimer)
Ribeauvillé – Maison de Retraite « Sainte-Famille »	38	
TOTAL places installées	778	751 places en hébergement permanent, 12 places en Accueil de Jour, 15 places en hébergement temporaire

Nombre de places installées au 31/12/2014

Par ailleurs, ce secteur se caractérise par :

- Une prise en charge spécifique pour les malades d'Alzheimer : 6 lits à Ammerschwihr, auxquels s'ajoutent 10 places d'accueil de jour pour ces malades ou des maladies de pathologie similaires, accueil destiné à soulager les familles des malades. De même l'EHPAD de Bergheim comprend une unité de vie protégée et un pôle d'activité et de soins adaptés.
- Une offre d'hébergement temporaire très limitée (17 lits répartis sur 3 sites) et l'offre d'accueil de jour est « symbolique ».

Les prestations et services en faveur du maintien à domicile sont également limités dans l'accueil de jour autonome à Ammerschwihr (10 places) et à l'hôpital de jour gériatrie de Ribeauvillé (5 places). De plus, alors que la couverture du territoire en médecins généralistes apparaît largement suffisante, le ratio d'infirmiers libéraux est inférieur à la moyenne départementale.

Les perspectives d'évolution démographique réalisées dans le cadre du Schéma de Gérontologie 2006-2011 par le Conseil Général du Haut-Rhin pour le bassin de vie²⁶ de Sainte-Marie-Aux-Mines mettent en évidence :

- La forte représentation des personnes âgées de 75 ans et + dans ce bassin de vie, supérieure à celle du Haut-Rhin (une augmentation de 25% attendu entre 2008 et 2021) ;
- Une forte augmentation des 85 ans et + attendue entre 2008 et 2021 (108%), soit 20 points de plus que celle attendue sur le département ;
- Ce bassin de vie reste l'un des plus âgés du département avec le second indice de vieillissement le plus fort après Colmar. A l'horizon de 2021 le

vieillesse s'accroîtra mais le nombre de personnes dépendantes devrait être néanmoins relativement limité.

Au-delà des structures médicalisées évoquées ci-dessus, et en lien avec l'allongement de la durée de vie, la question de l'adaptation de l'habitat quotidien à cette évolution (voire son adaptabilité) devient cruciale. Les résidences pour seniors ou les programmes adaptés à ces personnes en bonne santé mais moins mobiles du fait de l'âge tendent à se développer.

Les structures d'aides à domicile aux personnes âgées (portage de repas, soins, aides ménagères) sont présentes localement via l'Association Haut-Rhinoise d'aides aux personnes âgées (APA), l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural et le Service de Maintien à Domicile. Les implantations à Ribeauvillé, Villé, Colmar permettent une couverture du territoire du SCoT.

Plusieurs structures privées de services à la personne intègrent des prestations d'aide-ménagère, de travail de jardinage ou de repassage auxquelles les personnes âgées peuvent faire appel.

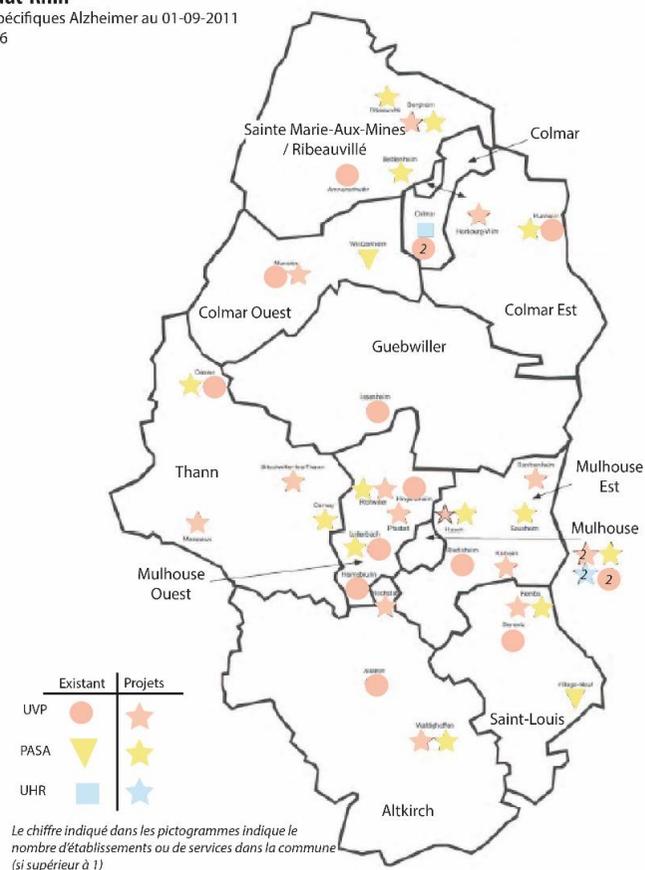
Deux pôles gérontologiques du Conseil Départemental 68 offrent aux personnes âgées et à leurs familles conseils et aides. Les deux pôles sont implantés à Ribeauvillé, l'un couvrant le secteur de Kaysersberg-Lapoutroie, le second celui de Ribeauvillé-Sainte-Marie-aux-Mines.

²⁶ Le bassin de vie de Sainte-Marie-aux-Mines comprend les communes d'Ammerschwihr, Aubure, Beblenheim, Bennwihr, Bergheim, Le Bonhomme, Fréland, Guémar, Hunawhr, Illhaeusern, Kaysersberg, Kientzheim, Labaroche, Lapoutroie, Lièpvre, Mittelwihr, Orbey, Ostheim, Ribeauvillé, Riquewihr, Rodern, Rombach-le-Franc, Rorschwihr, Ste-Croix-aux-Mines, St-Hippolyte, Ste-Marie-aux-Mines, Sigolsheim, Thannenkirch, Zellenberg.

Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried

Département du Haut-Rhin

Localisation des unités spécifiques Alzheimer au 01-09-2011 et projets à l'horizon 2016



Source : Conseil Départemental du Haut-Rhin

5.2. Un fort développement de l'accueil de la petite enfance

Les structures d'accueil pour les jeunes enfants se sont fortement développées entre les années 2000 et 2010 du fait des évolutions démographiques et peu depuis 2008 et la baisse de population associée sur le territoire. Les apports migratoires de ménages d'actifs, générés par cette période de croissance démographique ont suscité l'accroissement de la demande de structures de garde. Demande d'autant plus accrue dans la configuration où les deux membres du couple travaillent et ont de jeunes enfants. De fait, les intercommunalités ont développé les structures d'accueil de la petite enfance et ont renforcé l'accueil périscolaire.

De plus, des relais d'assistantes maternelles ont été mis en place à Ribeauvillé et Kaysersberg. Au 31 décembre 2015, 189 assistantes maternelles agréées pour le territoire ont été recensées, soit une augmentation de +122% par rapport à 2005. En somme, 166 places d'assistante maternelle sont proposées, représentant un taux de couverture de 58 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (contre 55 pour le département du Haut Rhin).

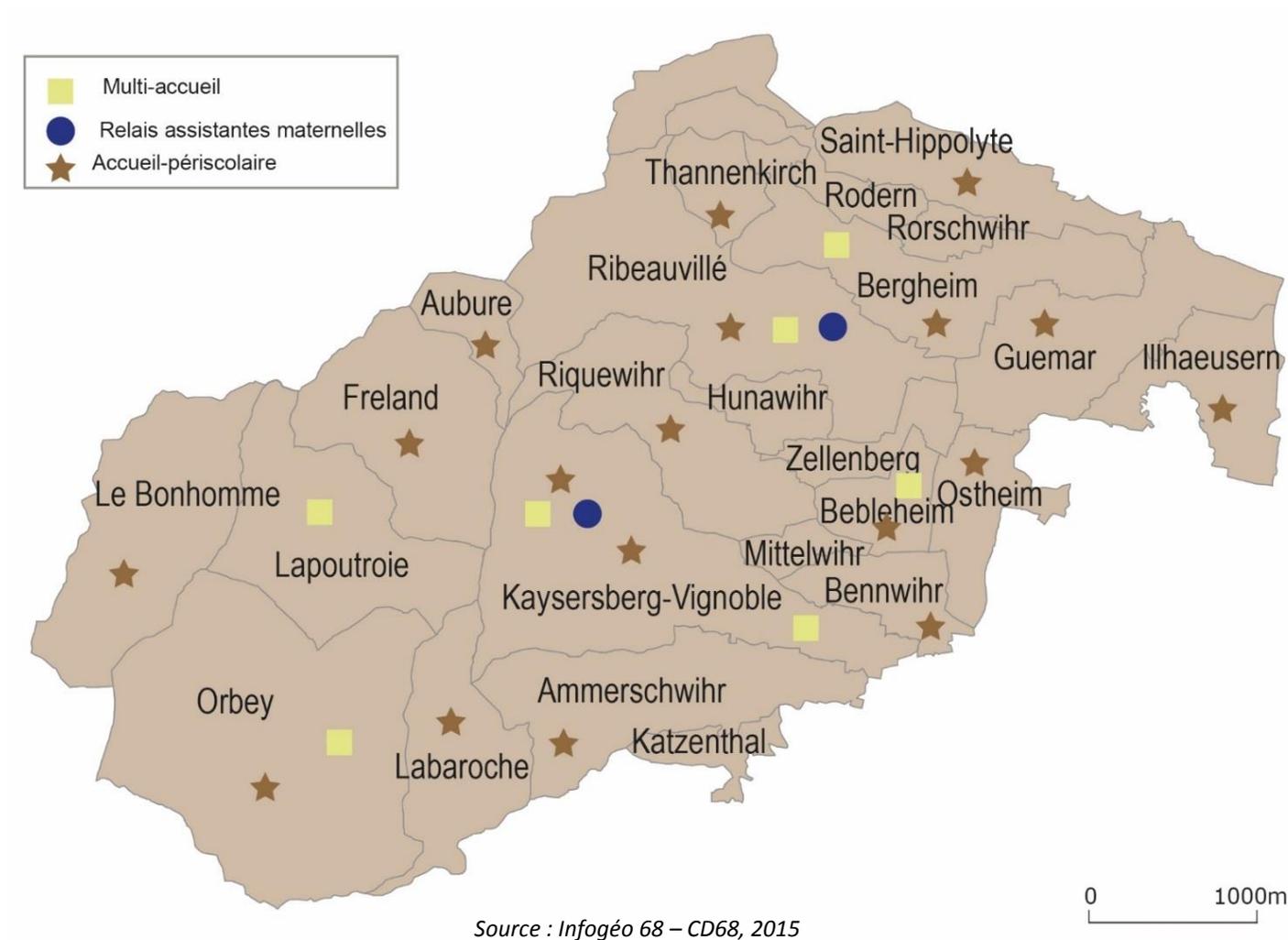
On a donc pu constater une diffusion importante des structures « multi-accueil » (qui accueillent les jeunes enfants, de façon occasionnelle ou de manière régulière) sur l'ensemble du territoire. Au 31 décembre 2014, 7 établissements d'accueil de jeune enfant (âgés de moins de 3 ans) ont été recensés, permettant d'offrir 186 places de multi-accueil²⁷. Le taux d'équipement du territoire MVR est de 179,2 places pour 1000 enfants de moins de 3 ans, et s'avère bien supérieur à la moyenne départementale et nationale (146 places pour 1000 enfants).

Toutefois, les demandes à court ou moyen termes ne sont pas négligeables, dans la mesure où les solidarités familiales (prise en charge des enfants par les grands-parents) joueront de moins en moins à l'avenir (grands-parents eux-mêmes encore actifs ou trop éloignés géographiquement).

²⁷ Annexe, le tableau de répartition des places en multi-accueil

L'adaptation des horaires d'accueil des enfants pourrait également constituer un axe d'évolution, pour permettre la prise en charge des enfants aux parents travaillant en horaire postés ou la nuit (personnels de santé par exemple).

Répartition des structures de la petite enfance



5.3. Les équipements scolaires

Les écoles maternelles et primaires sont réparties sur la quasi-totalité des communes. Certaines écoles sont mutualisées sous forme de Regroupement Pédagogiques, afin d'utiliser au mieux l'ensemble des locaux.

Il s'agit des regroupements suivants :

- Katzenthal et Sigolsheim
- Beblenheim et Hunawir
- Bennwihr, Mittelwihr et Zellenberg,
- Rodern, Rorschwihr et Saint-Hippolyte

Ces limites n'ont pas évolué depuis l'année scolaire 1996/1997. A la rentrée 2015, le territoire du SCoT comptait 46 classes maternelles et 75 classes élémentaires.

Pour les classes maternelles, on relève une légère diminution (-4%) de celles-ci mais une baisse plus prononcée des effectifs scolaires (-19%) par rapport à l'année 2007/2008 : 843 élèves en maternelles contre 1042.

Cette diminution apparaît plus prononcée dans le secteur de Ribeauvillé (-24%). Les effectifs des classes élémentaires ont également subi une diminution significative. A la rentrée 2015, les effectifs ont diminué de 32% par rapport à l'année 2007/2008, passant de 2 187 élèves à 1 483. Là encore, le Pays de Ribeauvillé semble plus marqué par ce phénomène (-34%) que la Vallée de Kaysersberg (-22%).

Au total, pour l'ensemble des effectifs scolaires du territoire du SCoT (maternelle + élémentaire), on observe une diminution globale des effectifs de -28%. Ces évolutions résultent essentiellement de trois phénomènes :

- D'une dynamique démographique à la baisse depuis 2008,
- De l'arrivée dans le territoire des ménages ayant pour certaines déjà des enfants en âge scolaire,
- D'une diminution globale de la taille des ménages.

Effectifs scolaires

CCVK	Nb élèves 2007	Nb élèves 2015	Nb classes 2007	Nb classes 2015
Écoles maternelles	480	415	21	19
Écoles primaires	1093	817	48	41
Total CCVK	1573	1232	69	60

CCPR	Nb élèves 2007	Nb élèves 2015	Nb classes 2007	Nb classes 2015
Écoles maternelles	562	428	27	27
Écoles primaires	1094	666	49	34
Total CCPR	1656	1094	76	61

SCoT	Nb élèves 2007	Nb élèves 2015	Nb classes 2007	Nb classes 2015
Ecoles maternelles	1042	843	48	46
Ecoles primaires	2187	1483	97	75
Total SCoT	3229	2326	145	121

Source : recensement des communes, 2015

Le secteur compte trois collèges publics (à Ribeauvillé, Kaysersberg-Vignoble et Orbey) ainsi qu'un collège privé à Ribeauvillé.

Des travaux de réhabilitation du collège d'Orbey sont prévus à court terme, sans modifier la capacité d'accueil de cet établissement.

L'établissement privé de Ribeauvillé accueille également des élèves de primaire. L'internat n'est lui destiné qu'aux filles.

Le lycée d'enseignement général et technologique de Ribeauvillé regroupe les élèves du territoire du SCoT, à l'exception de ceux de Katzenthal, qui sont scolarisés au lycée Camille Sée de Colmar. Il propose un enseignement général (sections S, L et ES), ainsi qu'une section technologique (STG – Mercatique). Il propose également une section « Européenne – Anglais ».

En revanche il n'existe aucune formation professionnelle ou technique dans l'aire d'étude du SCoT, ces équipements étant pour l'essentiel concentrés à Colmar. Les lycées agricoles sont eux localisés à Wintzenheim, Rouffach et Obernai.

On relève toutefois la présence du Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace (C.E.E.J.A) basé à Kientzheim et créé en 2001, dont le triple objectif est d'apporter un soutien à la recherche dans les études japonaises, de faciliter l'accès à la culture japonaise, et d'accompagner la présence économique du Japon en Alsace.

Il accueille des étudiants et des chercheurs dont les travaux sont en lien avec la vie économique et culturelle du Japon.

5.4. L'accueil des personnes handicapées

Si le département du Haut-Rhin se caractérise par un fort taux d'équipement en structures pour enfants et adultes handicapés, la quasi-totalité des structures est située en milieu urbain. Cette concentration génère des difficultés d'accès depuis les zones périphériques.

Ainsi, le périmètre du SCoT comprend seulement quatre établissements d'accueil pour personnes handicapées :

- Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) à Aubure et Orbey, destiné aux personnes handicapées présentant une certaine autonomie dans les actes simples de la vie quotidienne mais sans pour autant pouvant exercer une activité professionnelle
- Foyers d'Accueil pour Travailleurs Handicapés (FATH), assurant un hébergement non médicalisé aux travailleurs handicapés de 18 ans et +

FAS Aubure	21 places
FAS Orbey	36 places
FATH Orbey	15 places
FATH Orbey	4 places

Source : CD68

En 2014, le taux d'équipement du SCoT est de 4,2%. Le taux départemental attient lui 4 places pour 1 000 habitants.

5.5. Les équipements sportifs et de loisirs

L'ensemble des communes du territoire dispose d'au-moins un équipement de sport (plateau sportif, terrain de football, cours de tennis par exemple).

Toutefois, et logiquement, les équipements les plus importants sont concentrés à Ribeauvillé, Kaysersberg-Vignoble et Lapoutroie/Orbey.

On remarquera la complémentarité des différents équipements implantés sur l'ensemble du territoire :

- Piscine des « Trois Châteaux » et piscine en plein air « Carola » à Ribeauvillé,
- Espace nautique « Arc-en-Ciel » à Kaysersberg
- Complexe sportif « Le Coubertin » à Ribeauvillé
- Golf public d'Ammerschwahr
- Station de ski du Lac Blanc
- Lac Blanc Parc Aventure à Orbey, Bike Park,

Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried

- Découverte du Ried « canoés du Ried » à Illhaeusern
- Chemin de randonnée et de découverte pédestre
- Sentiers viticoles, sentiers botaniques,
- Circuits VTT,
- Itinéraires et pistes cyclables...

Les équipements les plus importants (piscines, espace nautique, golf public, notamment) répondent également aux besoins des habitants des communes périphériques au territoire du SCoT, voire au-delà, en particulier pour le Golf d'Ammerschwahr et pour la piscine des Trois Châteaux à Ribeauvillé. De plus, cette offre vient en complément de l'offre touristique, renforçant ainsi l'attractivité du territoire.

La station du Lac Blanc a fait ces dernières années l'objet de travaux d'aménagement, visant à développer l'offre de loisirs tout au long de l'année, notamment l'été, pour un public plus large (familles, seniors, jeunes...).

Un casino a ouvert fin d'année 2005 à Ribeauvillé, puis un centre de balnéothérapie en 2011.

On recense également 2 parcs animaliers à Hunawahr. Cette commune du Vignoble accueille le Jardin des Papillons, avec plus de 53 000 entrées en 2013 et le Centre de Réintroduction avec une fréquentation de 133 000 personnes en 2014 (+9% d'entrées entre 2012 et 2014). Par ailleurs, un parc animalier devrait s'installer prochainement sur un site potentiel à d'Aubure. Ce projet est initié par l'Institution médico-sociale publique autonome *Les Tournesols*.

5.6. Les équipements culturels

Le territoire du SCoT comporte un tissu associatif très dense, dont une large part à visée culturelle : la musique (via les harmonies municipales et les écoles de musique par exemple), le théâtre (dont le théâtre dialectal), le chant... sont fortement représentés. Les



Musée des Eaux de Vie,
Lapoutroie

locaux nécessaires au fonctionnement de ces associations, qui jouent un rôle social non négligeable, sont souvent insérés dans le tissu bâti existant, ou dans les salles des fêtes, salles communales existantes. Elles ne nécessitent donc pas d'équipements particuliers.

Outre ces équipements et structures de proximité, le territoire compte :

- L'espace culture « Le Parc » à Ribeauvillé,
- Deux cinémas, l'un à Ribeauvillé, le second à Orbey,
- Un réseau de sept bibliothèques et une médiathèque intercommunale

De nombreux musées de thématiques différentes animent le territoire :

Liste des musées implantés sur le territoire MVR

Orbey	Mémorial du Linge
	Musée du Val d'Orbey
Labaroche	Musée des métiers du Bois
Lapoutroie	Musée des eaux vives
Fréland	Les trois musées Barlier
	Musée d'Art Religieux
	Musée Pays Welche
Kaysersberg	Musée historique local
	Musée Albert Schweitzer
Katzenthal	Musée Archéologique du Château de Wineck
Kientzheim	Musée du vignoble et des vins d'Alsace
Riquewihir	Musée de la Tour des Voleurs
	Musée du Dolder
	Musée Hansi
	Musée de la communication en Alsace
Ribeauvillé	Conservatoire des arts techniques graphiques
	Musée de la Vigne et Viticulture
Bergheim	Maison des Sorcières

Sigolsheim

Nécropole nationale

Source : Observatoire Régional du Tourisme d'Alsace

Le territoire se voit donc bien équipé en termes de musées ce qui participe au dynamisme et l'attractivité du territoire. Le Mémorial du Linge est le musée présentant la plus grosse fréquentation avec plus de 50 300 entrées en 2014 et une progression de 31% de celles-ci entre 2009 et 2014.

5.7. Les services de proximité

Outre l'analyse à visée économique de la répartition des commerces de proximité, un examen permettant d'appréhender la problématique sociale apparaît nécessaire.

Ces éléments participent effectivement activement à la qualité du cadre de vie des habitants du territoire.

Plusieurs constats s'imposent :

- Une répartition géographique relativement inégale ;
- Une disparition relative des petits commerces de proximité au profit des grandes surfaces ;
- Les supermarchés se concentrent dans les communes les plus importantes.

Liste des super et hypermarchés

Localisation	Type de commerce	Enseigne
Bennwihr	Supermarché	Aldi
Kaysersberg-Vignoble	Supermarché	Intermarché
Kaysersberg-Vignoble	Supermarché	Carrefour Contact
Orbey	Supermarché	Intermarché
Ribeauvillé	Supermarché	Leclerc

Source : Infogéo 68 – CD68

La disparition progressive de certains commerces de base, parfois compensée par des points de vente (dépôts de boulangerie qui remplace la boulangerie) génère des déplacements automobiles plus fréquents.

La polarisation progressive de ces services (bureau de poste, gendarmerie, banque...) pose de fait la question de l'accès à ces services pour ceux qui ne disposent pas de moyens de locomotion. En effet, le territoire compte plus d'une vingtaine d'agences postales, dont les horaires d'ouverture varient : les plus

importantes d'entre elles sont ouvertes toute la journée, alors que celles plus excentrées ne sont souvent ouvertes que par demi-journées.

Les guichets automatiques se sont développés, essentiellement dans les secteurs à forte concentration touristique.

Les communes de Ribeauvillé, Kaysersberg-Vignoble et Lapoutroie disposent d'une gendarmerie.

5.8. L'aménagement numérique

Alors que l'accès au plus grand nombre à des réseaux et services de télécommunication performants et à des coûts maîtrisés est essentiel pour l'attractivité et la compétitivité du territoire, on constate que le périmètre du SCoT reste encore relativement sous-équipé en réseaux Internet Haut Débit. Cette situation, qui n'est pas spécifique au territoire du SCoT, est le reflet d'une situation commune à une large part du département.

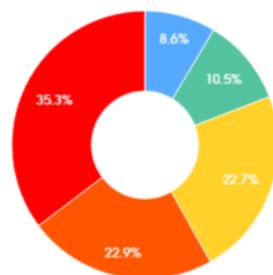
En effet, le secteur privé des télécommunications a porté son effort sur l'équipement des principales villes mais ne couvre que partiellement les environnements semi-urbains ou ruraux.

Sensible et volontariste en matière d'aménagement numérique, la région Alsace place ces préoccupations comme l'un des piliers du développement du territoire. Depuis une dizaine d'années, différentes initiatives ont été entreprises, telle que le déploiement du premier réseau français à très haut débit sur la base d'un investissement public, confié au délégataire de service public Alsace Connexia, avec plus de 1000 km de fibres optiques en 2007, desservant Kaysersberg – Vignoble et Ribeauvillé.

Ces équipements ont vocation à être complétés grâce à l'intervention des Conseils Départementaux en particulier afin d'éviter une fracture numérique et sociale dans les territoires les plus ruraux.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la démarche du Conseil Départemental. En effet, le 19 décembre 2014 ce dernier a lancé une procédure de délégation de service public pour l'exploitation du réseau très Haut Débit en Alsace. Le mot d'ordre est l'accès au Très Haut Débit pour tous les alsaciens d'ici 2023-2025, grâce à la fibre optique. Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique Alsace (SDTAN), a été adopté par la Région et les Départements du Haut Rhin, Bas Rhin

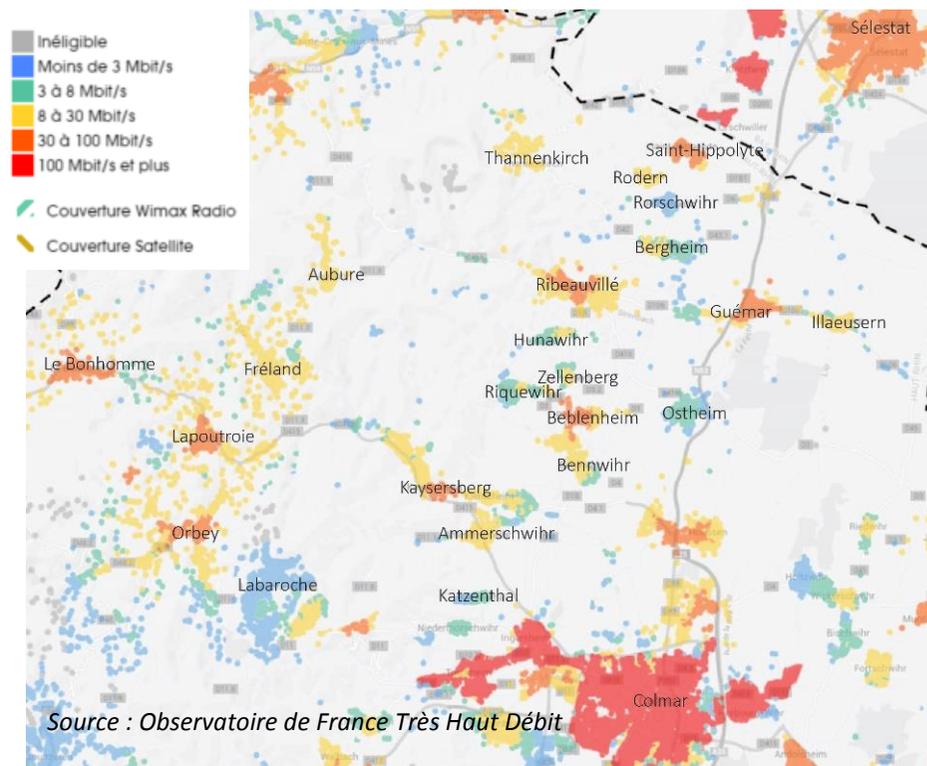
HAUT-RHIN
Pourcentage de logements et locaux professionnels par classes de débit



et en collaboration avec l'Etat, les intercommunalités, les SCoT et les opérateurs privés le 30/03/2012. Ce dernier prévoit la construction d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) Très Haut Débit (THD) dans 831 communes alsaciennes non concernées par le déploiement en fonds propres de la fibre optique par un opérateur privé.

Par ailleurs, si l'objectif central est la desserte généralisée de l'Alsace en « Fiber to the Home » (Fibre jusqu'au logement), soit FTTH, la période 2015-2020 devra assurer cette desserte sur les communes principales de chaque intercommunalité, les centres-bourgs afin qu'ils puissent bénéficier des mêmes services que ceux qui seront disponibles sur les grandes agglomérations de la région.

Desserte en très Haut Débit du territoire MVR



5.9. Synthèse des enseignements

- Une bonne desserte en termes de services médicaux de proximité et de structures d'accueil pour les personnes âgées (bien que les soins les plus lourds soient promulgués à l'hôpital de Colmar)
- Des structures d'accueil de la petite enfance en nombre, suite à une forte augmentation entre 2000 et 2010.
- Bonne couverture du territoire en matière d'écoles maternelles, primaires, collèges et lycées, mais pas en termes de formation professionnelles ou techniques
- Territoire disposant de nombreux équipements sportifs et culturels dont ce dernier est un attrait du dynamisme touristique du territoire.
- Des services de proximité répartis inégalement sur le territoire
- Des commerces de proximité qui doivent faire face à de plus grandes structures (supermarchés), concentrés dans les plus grandes communes

5.10. Principales questions / enjeux

Comme nous l'avons vu dans la partie démographie, la population du territoire Montagne-Vignoble et Ried connaît un vieillissement certain. Néanmoins, la progression de ce phénomène est inévitable notamment avec l'allongement de la durée de vie. Ceci pose donc question de la couverture du territoire en termes d'équipements et de services suffisamment nombreux pour prendre en charge la population vieillissante. De plus, le maintien à domicile des personnes peu dépendantes doit aussi être un enjeu du territoire, du fait du vieillissement de sa population, cependant, là aussi la question se pose quant aux équipements et services nécessaires à cela.

Si les équipements médicaux liés aux personnes âgées suscitent donc des interrogations, ceux liés à la petite enfance en posent également. En effet, on constate une diminution de la part des jeunes enfants scolarisés, conséquences du solde migratoire et de l'évolution de la composition des ménages. Ces fluctuations posent donc question sur les besoins en équipements scolaires à venir.

A un niveau supérieur, on observe une absence de formation universitaire ou professionnelle sur le territoire. Ceci implique le départ des jeunes du territoire pour suivre ce type d'enseignement, notamment vers Colmar.

Enfin, comme nous l'avons vu, l'accessibilité aux services de proximité (au sens large) peut être problématique, elle doit être l'objet d'enjeux. En effet, d'une part, la polarisation des services de proximité pose problème à l'accessibilité des personnes ne disposant pas de moyens de transports et multiplie les déplacements. D'autre part, même si le SCoT prévoyait de réduire les inégalités territoriales, l'accessibilité à l'information et à la communication n'est toujours pas la même selon les territoires. Le SCoT doit donc avoir pour enjeu la mise en place de mesures pour tendre vers une meilleure accessibilité aux services, qui soit la plus égale et équilibrée possible.

PARTIE 6 - DES DEPLACEMENTS TOUJOURS PLUS IMPORTANTS

Le territoire du SCoT Montagne Vignoble et Ried dans lequel les transports en commun sont peu développés, donne à la voiture individuelle une place prépondérante. Or les besoins en déplacements sont croissants, conséquences directes de la localisation de l'habitat, des activités et des emplois. Plus ces différentes fonctions sont éloignées dans l'espace, plus les déplacements sont motorisés.

6.1. Des déplacements domicile /travail en cabotage et vers Colmar

L'usage de la voiture pour les navettes domicile travail a augmenté de 7% entre 1999 et 2012 (19 247 tous trajets confondus en 1999 et 20 505 en 2012) avec son lot de relative congestion du réseau sur certains tronçons aux heures de pointe et de nuisances qui en découlent (bruit, pollution).

Les migrations alternantes quotidiennes s'effectuent toutefois, en petite majorité à l'extérieur du territoire, de manière équilibrée avec les migrations internes à celui-ci.

Les navettes domicile travail (lieu de résidence et lieu de travail d'après le RGP 2012 données Insee) sont importantes sur l'ensemble du territoire avec une forte proportion de « cabotage » c'est-à-dire à l'intérieur de celui-ci.

38% des actifs du territoire du SCoT soit 7 761 personnes vivaient et travaillaient dans les communes du territoire. Néanmoins, depuis 1999 cette part des actifs a diminué d'environ 11%.

23 % des actifs venaient de l'extérieur alors que 39 % sortaient du territoire pour travailler.

Sur l'ensemble du territoire la répartition entre les flux d'entrées et de sorties est de l'ordre de 37% pour les premiers et 63% pour les seconds.

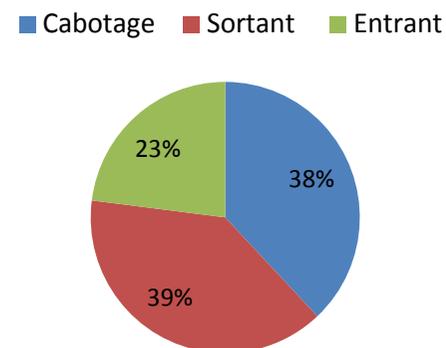
Les pôles de Ribeauvillé et Kaysersberg-Vignoble concentrent de nombreuses activités économiques et services à l'échelle du SCoT. C'est pourquoi, la majorité des déplacements domicile travail s'effectuent dans le Vignoble d'une part et de façon marquée, avec les secteurs du Ried et la Montagne d'autre part.

On constate également une forte proportion de sorties du territoire à destination de la communauté d'agglomération de Colmar, Chef-lieu du Haut-Rhin, qui concentre un tissu économique dense avec des établissements de taille importante générant d'importants déplacements que ce soit domicile travail ou privés vers les zones commerciales notamment.

Les entrées viennent principalement, moins de la moitié, de la communauté d'agglomération de Colmar et des autres communes du Haut-Rhin en dehors de l'aire urbaine de Mulhouse dont la proportion est minime.

Répartition des navettes domicile/travail : une plus forte proportion de cabotage

Schéma cabotage



Source : INSEE RP2012

Les navettes domicile/travail (2012)

-  Cabotage : actifs résidant et travaillant des les communes du Scot
-  Actifs résidant hors du périmètre Scot et travaillant dans les communes du Scot
-  Actifs résidant dans les communes du Scot et travaillant hors du périmètre Scot

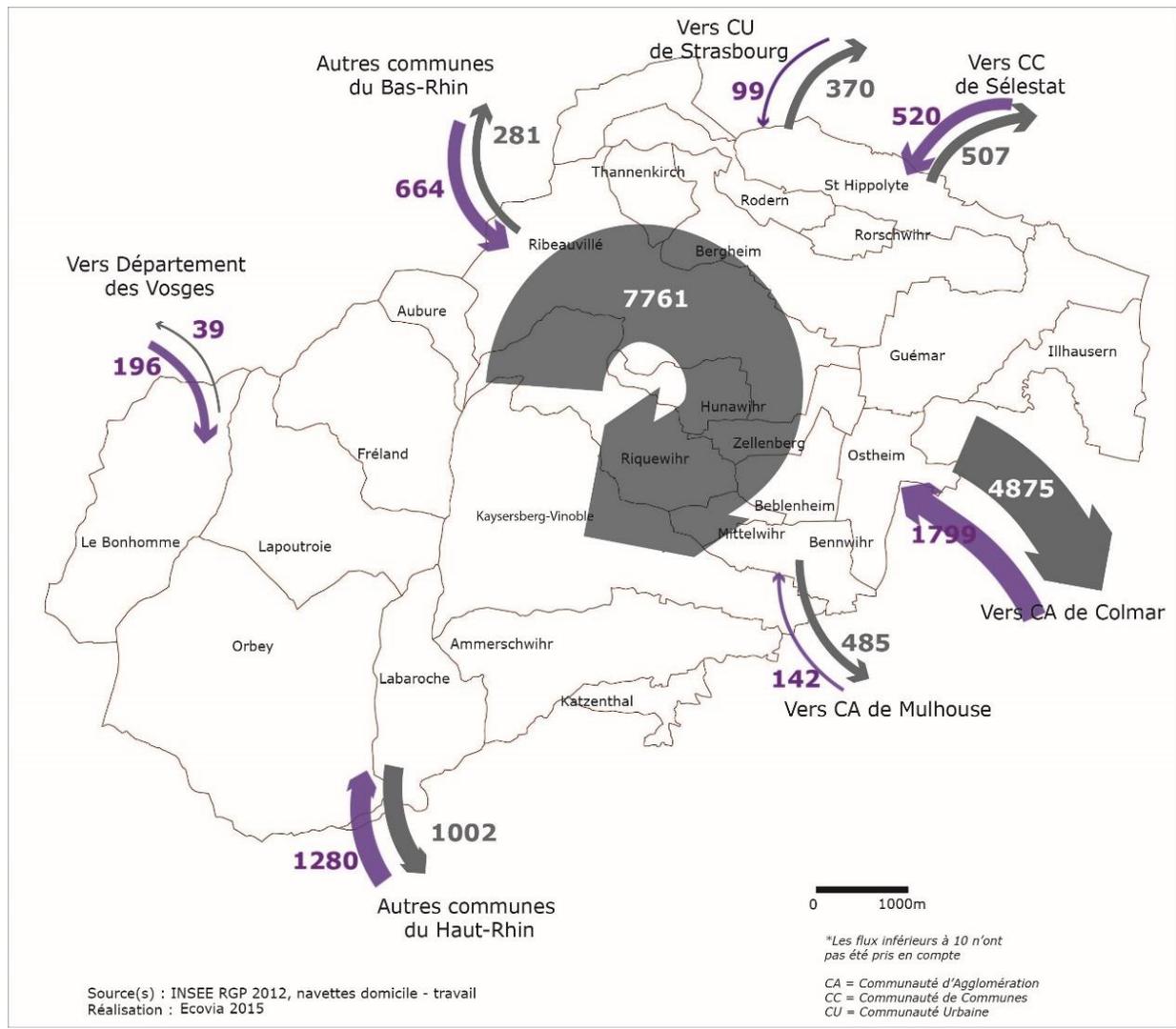


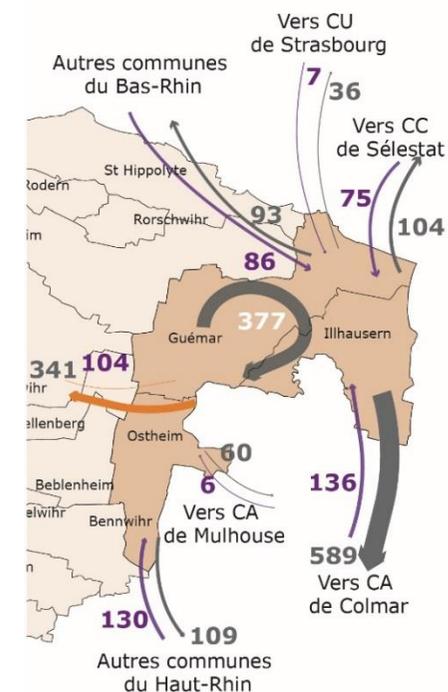
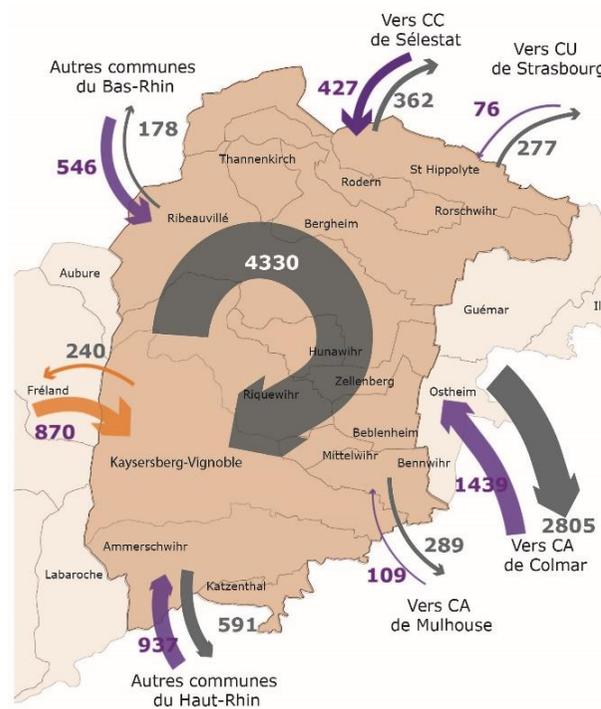
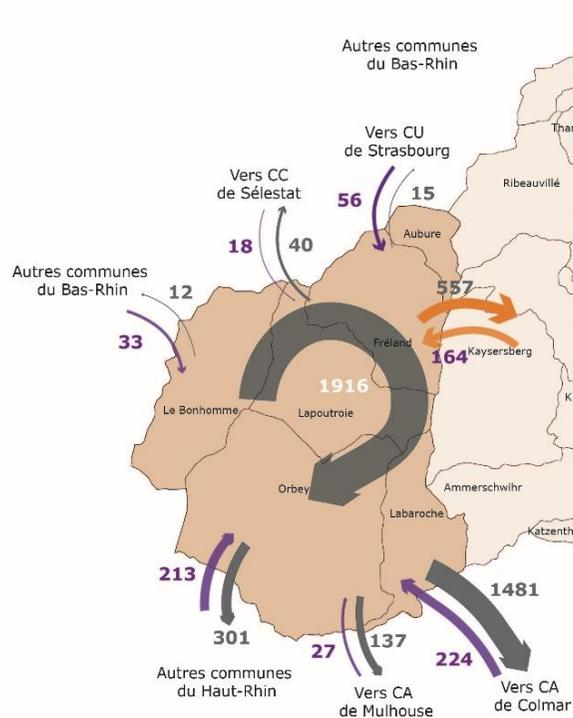
Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried

Les navettes domicile travail en 2012 par territoire

En montagne : un cabotage significatif et des relations marquées avec le vignoble

Dans le Vignoble : Un très fort cabotage et d'importants flux en direction de Colmar

Dans le Ried : un territoire à l'interface du vignoble et de Colmar



Source : INSEE RP 2012, navettes domicile - travail

6.2. Les grandes infrastructures routières

S'insérant dans un maillage routier interrégional et du bassin rhénan, les problématiques relatives au réseau routier du territoire du SCoT s'articulent autour de deux points principaux liés entre eux :

- Les échanges Nord/Sud (RN83 / A35 et Route des Vins)
- Les échanges Ouest/Est (Vallée de la Weiss RD415 et autres transversales).

Depuis le 1er janvier 2007, le réseau routier national a été étendu à la compétence du Conseil Départemental, certaines routes nationales sont passées départementales. C'est le cas de la RN415 qui est passée route départementale (RD415). La RN83 relève toujours de la compétence de l'Etat.

► La situation actuelle

La configuration du réseau routier est principalement orientée Nord/Sud : la RN83, l'A35 et la route des Vins.

Le principal axe Ouest-Est est la RD 415 qui dessert la vallée de la Weiss et la relie à Colmar et à Saint-Dié en passant par le Col du Bonhomme.

✓ La RN 83 : un maillon stratégique proche de la saturation

En raison de la non-continuité de l'A35 en Alsace, le trafic routier en transit emprunte la RN83 sur la section comprise entre le Nord de Colmar et le Sud de Sélestat.

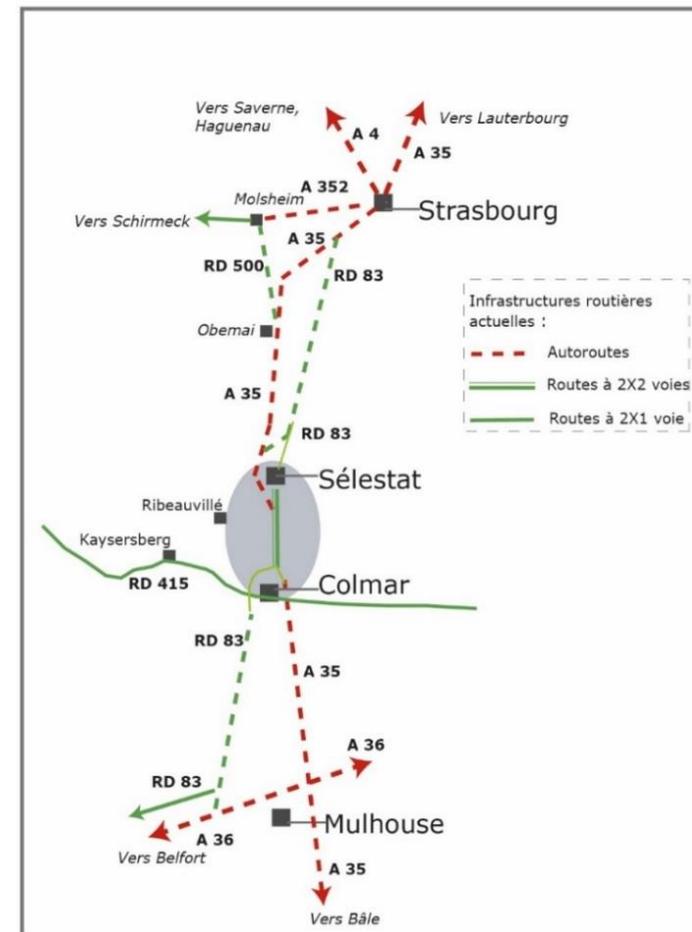
La section Colmar-Sélestat constitue un maillon du grand axe Nord-Sud alsacien. L'axe routier constitue à la fois :

- Un axe de liaisons interurbaines reliant les communes du piémont des Vosges et de la plaine entre elles et avec les agglomérations de Colmar, Sélestat, Mulhouse et Strasbourg.
- Un axe de transit régional.

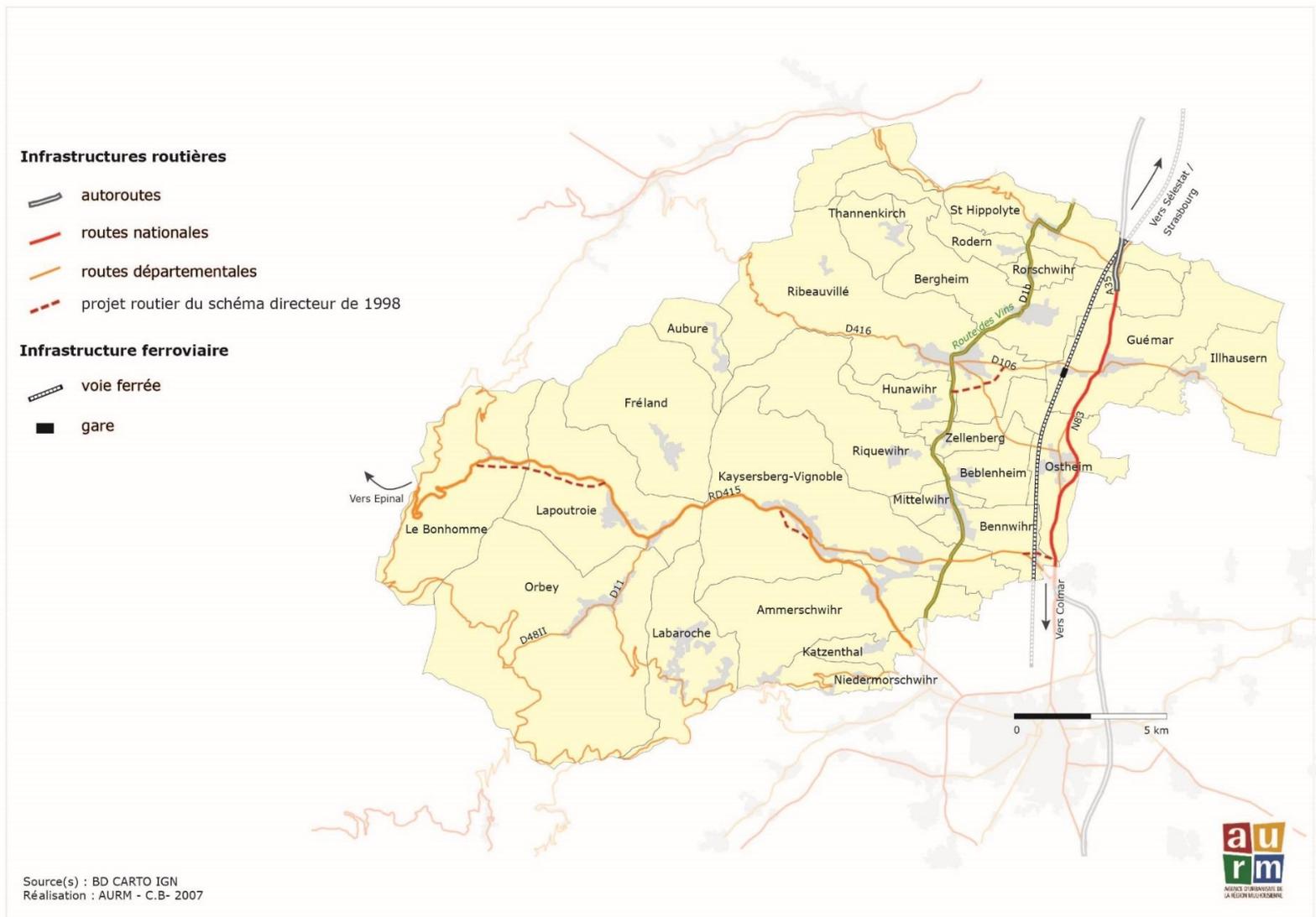
- Un axe de transit interrégional et international
- Un itinéraire pour convois exceptionnels.

Les enjeux de ce tronçon dépassent donc le simple cadre du SCoT. Ils sont locaux, départementaux et régionaux.

Schéma des infrastructures routières à l'échelle régionale



Infrastructures du territoire du SCoT MVR



Le schéma directeur de 1998 faisait état d'une proche saturation de la section Colmar / Sélestat. Différentes problématiques liées à cette hypothèse, celle de la protection acoustique a été récemment traitée (2014) sur les communes d'Ostheim et de Guémar. De plus, cette probable saturation constitue un goulot d'étranglement pour les déplacements routiers Nord-Sud en Alsace. Elle demeure le seul tronçon non doublé de l'axe Nord-Sud alsacien alors que des projets ont vu le jour en Alsace ces dernières années :

- La Voie Rapide du Piémont des Vosges qui constitue le prolongement de l'A 35 entre le contournement autoroutier de Sélestat et l'agglomération strasbourgeoise.
- Le contournement Sud de Strasbourg avec la création du pont Pierre Pflimlin sur le Rhin.
- Le Grand Contournement Ouest (GCO) de Strasbourg devrait à moyen terme faciliter les liaisons Nord-Sud en Alsace, notamment pour le trafic routier en transit. Dans ce contexte, il paraît nécessaire de réfléchir, à l'adaptation de la RN 83 sur le périmètre du SCoT. En 2010, le SCoT prescrivait le renforcement de l'axe Nord/Sud permettant un maintien de la desserte locale à partir de la RN 83 et la création de quatre échangeurs (Saint Hippolyte, Guémar, Ostheim et Bennwihr).

✓ *La route des vins : un axe touristique et de desserte locale*

La route des vins traverse un cadre naturel remarquable : le piémont des Vosges. Elle relie les communes viticoles et permet ainsi la découverte de ce patrimoine pittoresque et prestigieux de l'Alsace.

Reliant Saint-Hippolyte à Ammerschwihr sur le périmètre du SCoT, elle constitue un atout touristique majeur pour le périmètre.

Son caractère touristique engendre des pics de fréquentation lors de la période estivale et certaines périodes de l'année (marchés de Noël etc.).

✓ *Articulation route des vins / RN 83*

Pour préserver le caractère pittoresque et la vocation touristique de la Route des Vins, il est important de maintenir voire d'améliorer la fonction actuelle de la RN 83 en tant que collectrice des flux Nord-Sud en provenance ou à destination du piémont. Il persiste une extrême sensibilité de cette route à tout accroissement de trafic (dès 1998 dans le schéma directeur). Il semble essentiel que tous les flux de déplacements qui ne sont ni touristiques ni internes au piémont soient orientés vers la RN 83. La RN 83 assume une fonction essentielle pour les communes du piémont : celle d'une grande déviation qui permet de délester la Route des Vins.

Si cette voie principale atteint un seuil de saturation ne pouvant plus remplir cette fonction, un report de trafic se fera inévitablement sur la route des vins, en l'absence de nouvelles infrastructures.

La structuration actuelle du réseau routier permet d'orienter le trafic routier sur la RN 83 grâce à un maillage serré de transversales reliant à la Route des Vins. Dans ce système, le nombre et la qualité des échangeurs avec la RN 83 sont primordiaux. Plusieurs projets ont été inscrits au schéma directeur décrits dans le point 6.2.3.

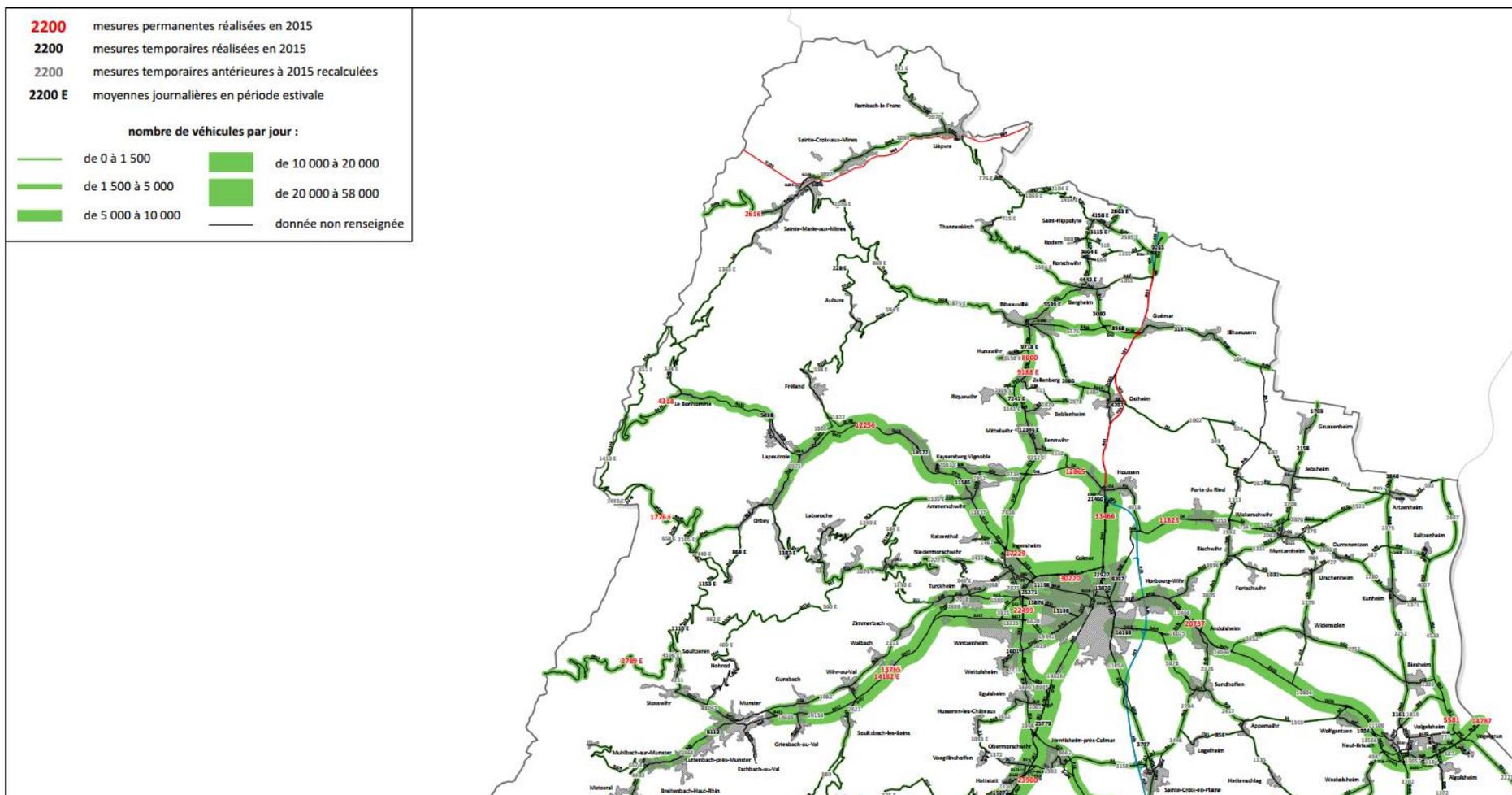
✓ *La RD 415*

L'augmentation du trafic routier sur les 10 dernières années oscille de **+ 20 à + 40 %** selon les sections de la RD 415. Ce sont les tronçons situés en amont qui connaissent la plus forte augmentation. Elle est d'ailleurs classée en route à grande circulation²⁸

Le trafic Poids Lourds a doublé pour le tronçon situé le plus en amont. Cela témoigne d'une augmentation du trafic en transit. La fermeture du tunnel de Sainte-Marie-aux-Mines entre 2004 et 2008 pourrait expliquer cette évolution.

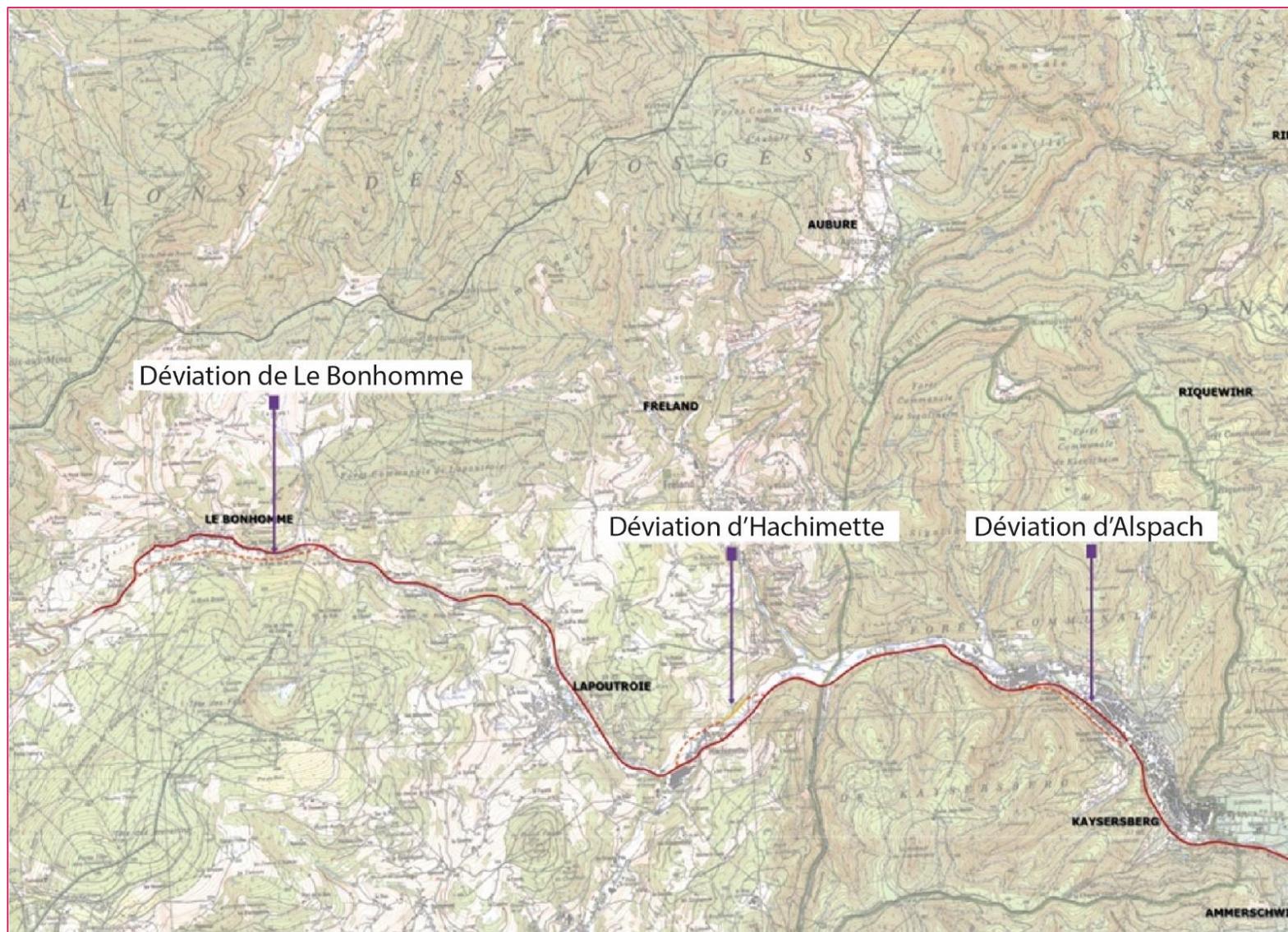
²⁸ Classement selon le décret n°2018-578 du 31 mai 2010, modifiant le décret n°2009-615 du 3 juin 2009, fixant la liste des routes à grande circulation

Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried



Carte de trafic en 2015

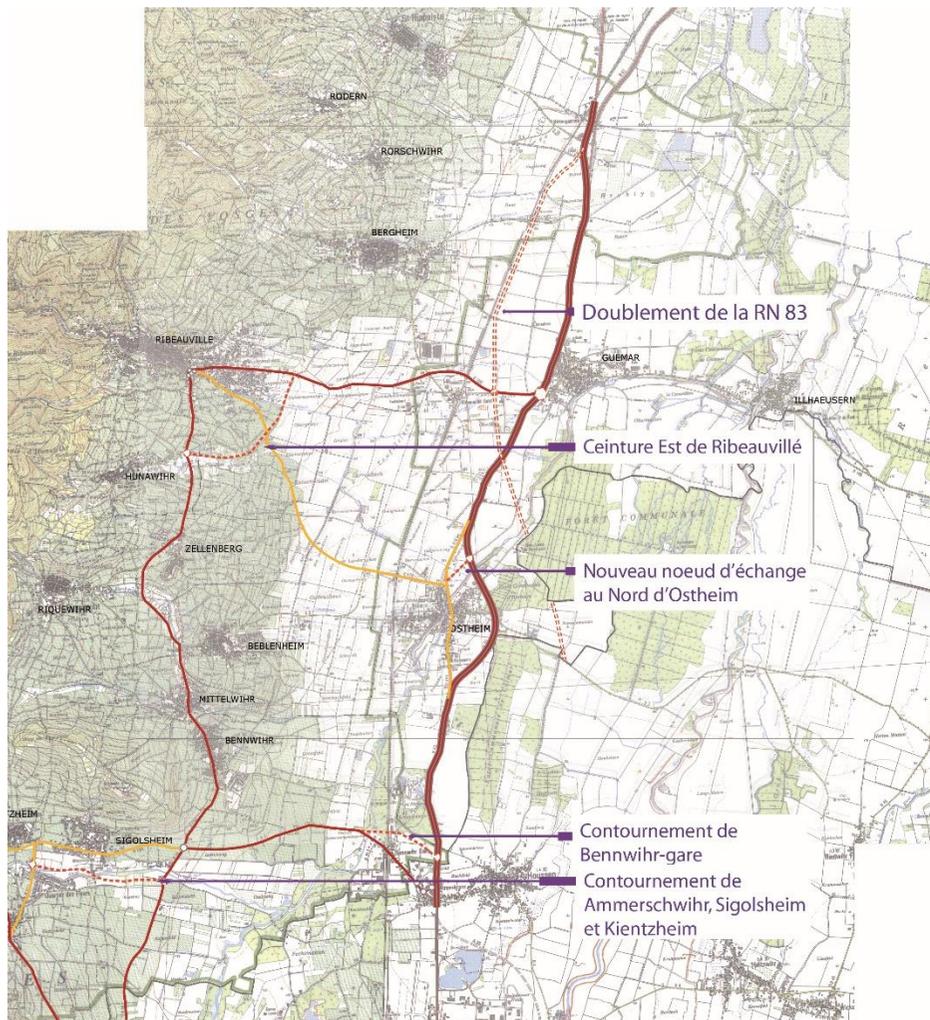
Source : CD68



Projet de déviations de la RD415 inscrit au Schéma Directeur de 1998

Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried

Un réseau en cohérence avec la RN 83 (ci-dessous la carte de référence du Schéma Directeur de 1998).



► Les projets routiers inscrits au Schéma Directeur de 1998

Le schéma directeur prévoyait un ensemble d'aménagements permettant de renforcer le maillage routier, en accompagnant le doublement de la RN 83 inscrit dans le schéma directeur de 1998, entre autres :

- Ceinture Est de Ribeauvillé
- Nouveau nœud d'échange au Nord d'Ostheim
- Liaison Ribeauvillé-Est-Route du vin (à hauteur Hunawih)

Actuellement, à l'exception du contournement de Bennwihr-gare, aucun de ces projets n'est pris en considération dans le cadre du programme de réalisation du Conseil Départemental du Haut-Rhin.

L'adaptation de la RN 83 sur le périmètre du SCoT devra nécessairement être réfléchi avec les SCoT voisins Sélestat et Colmar.

Le Schéma directeur de 1998 avait également inscrit la déviation de la RD 415 au niveau des traversées de Kaysersberg-Alspach, Hachimette et du Bonhomme. Ces contournements ne sont pas à l'ordre du jour tant au niveau départemental que communal, des aménagements ont été réalisés sur ces trois communes permettant d'améliorer la sécurité des usagers par la réduction de voiries ou l'aménagement d'un carrefour giratoire.

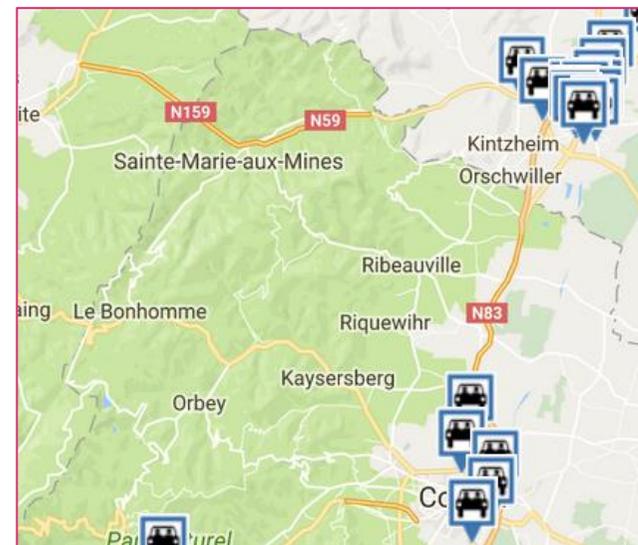
6.3. L'offre en covoiturage

En 2016, il n'y a pas d'aires de covoiturage aménagées par le département. Les plus proches sont celles de la route de Strasbourg à Colmar, sur la RD83 au niveau de l'aéroport de Colmar, et de nombreuses aux entrées de Sélestat ainsi qu'à Châtenois. Le covoiturage est néanmoins pratiqué, notamment entre les communes du territoire et Colmar.

La plateforme *covoiturage67-68.fr* développée par les 2 conseils départementaux en 2015 met en relation les passagers et les conducteurs alsaciens.

Pourtant la demande en covoiturage est avérée sur le territoire, notamment au niveau des échangeurs de la RN83. Ces endroits seraient l'opportunité d'y créer des aires aménagées.

Carte des aires de covoiturage autour du territoire MVR



Source : *covoiturage67-68.fr*

Les liaisons en transport en commun sur le territoire du Scot Montagne Vignoble Ried



Source(s) : BD CARTO IGN, Conseil Général 68, 2015



6.4. La desserte en transports en commun en demi-teinte

► L'offre TER

✓ Les trains TER

Depuis la mise en service du TGV Rhin-Rhône le 11 décembre 2011, aucun train ne s'arrête en gare de Ribeauvillé, excentrée de la ville de quelques kilomètres à l'est. Les gares de Bennwihr et d'Ostheim-Beblenheim sont aussi fermées au trafic voyageur. La mise en place du cadencement du TER 200 en décembre 2002 a nécessité la suspension de la desserte de ces 2 points d'arrêts pour des raisons de capacité.

Les gares desservies les plus proches du territoire sont celles de Colmar et Sélestat (TGV et TER). L'accessibilité en TGV est néanmoins plus aisée en gare de Strasbourg et de Mulhouse.

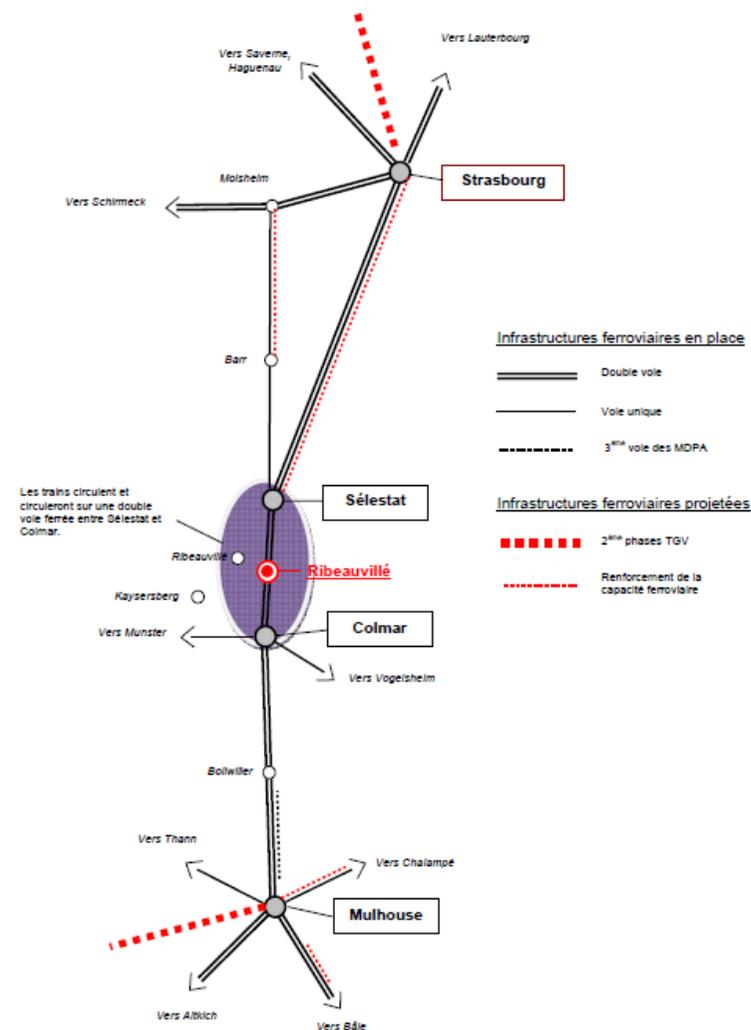
La deuxième phase de la LGV Est Européenne a été mise en service en juillet 2016.

Dans le département du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, quelques projets ferroviaires sont prévus dans le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 :

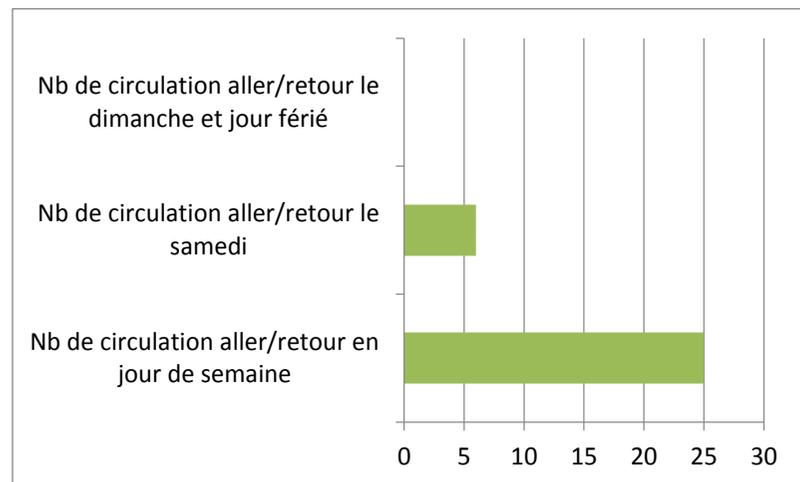
- Traitement du nœud ferroviaire de Strasbourg, en particulier via l'aménagement de la 4^{ème} voir Vendenheim-Strasbourg ;
- Traitement du nœud ferroviaire de Mulhouse notamment par l'aménagement et la création de voies ;
- Achèvement de la modernisation de la ligne Haguenau-Niederbronn ;
- Régénération des liaisons de Barr-Sélestat et de Bollwiller-Guebwiller ;
- Poursuite des études des grands projets de développement régional (raccordement ferroviaire de l'EuroAirport, LGV Rhin-Rhône).

De tels projets d'infrastructure ferroviaire ne sont pas prévus sur le périmètre du SCoT.

Liaisons ferroviaires du territoire MVR



Offre train TER



Source : Fiches horaires SNCF

✓ Le car TER

En remplacement des trains TER en semaine, la SNCF a mis en place des cars TER sur financement de la Région Alsace, Autorité Organisatrice de Transports (AOT) régionaux. L'offre car TER se compose de **25 circulations par jour tous** sens confondus, matin, midi et soir. La ligne dessert un arrêt à Ribeauvillé (gare routière). Une ligne de car TER dessert Ribeauvillé depuis Sélestat, passant par Bergheim, Rorschwihr, Saint Hippolyte et Guémar.

Les horaires de car TER sont calés pour assurer des correspondances avec les TER 200 à Colmar et Sélestat. Les personnes peuvent ainsi aller travailler à Mulhouse ou Strasbourg vers 8h00 et revenir après 17h00.

Si l'offre TER n'est pas dense sur ce territoire, des solutions sont proposées par la Région Alsace pour mieux organiser l'intermodalité via le financement de programme d'aménagement des gares (notamment Sélestat et Colmar), qui permettent un rabattement optimisé en voiture ou en modes doux.

► L'offre car du Conseil Départemental

Le périmètre du SCoT MVR est desservi 6 jours sur 7 par les lignes de bus du CD68 suivantes :

- La ligne 147 reliant Le Bonhomme à Ribeauvillé via Orbey.
- La ligne 145 reliant Le Bonhomme à Colmar via Orbey.
- La ligne 157 reliant Labaroche à Colmar.
- La ligne 109 reliant Colmar, Ribeauvillé, Saint Hippolyte
- La ligne 106 reliant Colmar à Illhaeusern via Ribeauvillé.

Dans le périmètre d'étude, il n'existe aucune ligne de car du CD68 assurant des liaisons avec le Bas-Rhin (Sélestat) ni avec Saint-Dié. La quasi-totalité des lignes est centrée sur Colmar. La plupart des lignes ont leur terminus en gare centrale de Colmar à l'exception de la ligne 157.

La fréquence est jugée insuffisante et les temps de trajet dissuadent les utilisateurs potentiels.

Par ailleurs, la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg a mis en place un service de transport à la demande « MOBIL'VAL » afin de compléter l'offre des lignes de bus régulières. Toutes les communes de la CCVK sont desservies, ainsi que Colmar, Ingersheim, les Trois-Epis et le centre médical du Muesberg. Ce service de « porte à porte » renforce l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite puisqu'il s'adresse uniquement aux habitants de la CCVK âgées de + 65 ans ou en difficulté sociale ou en situation d'handicap.

► L'offre touristique navette des Crêtes

Le massif des Vosges est le plus petit massif de France, le plus densément peuplé et le plus accessible. Les Hautes Vosges concentrent des milieux naturels rares et remarquables. Dans ce contexte, les crêtes vosgiennes sont un lieu majeur de loisir, de détente et de découverte, notamment durant l'été.

Pour répondre aux objectifs de sa charte, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) a mis en place une navette des crêtes depuis 2000. Cette navette a pour objet, non pas de réduire le nombre de personnes se rendant sur les crêtes, mais de mettre en valeur les Hautes Vosges en réduisant les pollutions visuelles, sonores et atmosphériques liées à la surfréquentation des crêtes par les voitures.

Les 3 objectifs majeurs de la navette des crêtes sont de :

- Réduire l'impact et les nuisances des véhicules motorisés en offrant une alternative cohérente aux déplacements en voiture particulière
- Compléter et harmoniser l'offre de transport en commun proposée par les départements et les régions pour accéder et desservir les sites touristiques de la grande crête
- Valoriser la découverte piétonne et linéaire de la grande crête à travers le sentier des crêtes (GR5).

La navette des crêtes est un moyen d'accéder aux Hautes Vosges à des fins de loisirs. Pour assurer la desserte, la navette fonctionne de la façon suivante : pour **Le réseau de navettes des crêtes**

accéder à la grande crête (Grand Ballon/Col des Bagenelles), 9 dessertes assurent une liaison entre les vallées et la grande crête. Elles sont en correspondance dans les vallées avec les trains TER, le matin et le soir et son en correspondance avec la navette de la grande crête.

Comme cela peut être remarqué sur la carte ci-contre, le territoire propose 4 liaisons vallées-crêtes :

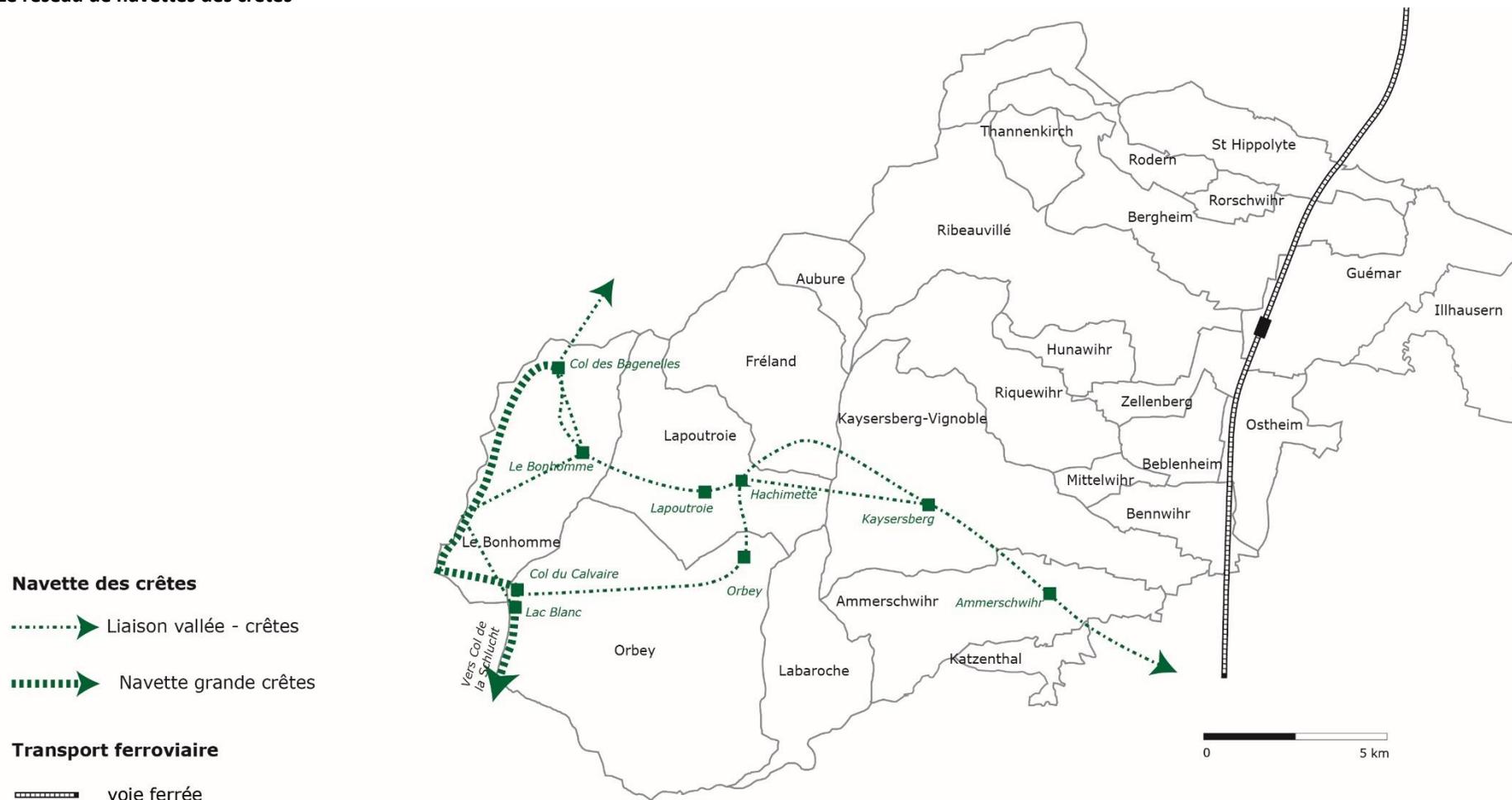
- Liaison Colmar /Col des Bagenelles
- Liaison Colmar/ Col du Calvaire
- Liaison Colmar – Lac Blanc 1200 (passant par Ammerschwihr, Kaysersberg et Orbey)
- Liaison Ste Marie aux Mines – Lac Blanc 1200 (passant par Le Bonhomme)

La navette des crêtes circule sur la route des crêtes entre le Col des Bagenelles et le Grand-Ballon, soit une distance de 65 km. Elle propose un service cadencé à la demi-heure.

Par ailleurs, une navette hivernale « Lac Blanc Express » a été mise en place afin de relier la gare SNCF de Colmar à Lac Blanc 900 (aux pieds des pistes). Cette dernière transite par Ammerschwihr, Kaysersberg, Lapoutroie et Le Bonhomme. La navette circule deux fois le matin et deux fois l'après-midi durant la saison hivernale, sous condition d'ouverture des domaines skiables.

Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried

Le réseau de navettes des crêtes



Source(s) : BD CARTO -IGN, Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
 Réalisation : AURM - C.B- 2007



6.5. Les modes doux

Les itinéraires cyclables se sont développés sur l'ensemble des communes du piémont et du Ried, moins en montagne du moins d'une façon différente.

Dans le Vignoble et en Plaine, le relief étant moins accidenté les itinéraires longent les voiries ou empruntent des chemins ruraux, la plupart asphaltés. Le territoire est ainsi traversé par l'EuroVelo 5 dite « Via Romea Francigena ».

En montagne, les itinéraires proposés sont plus « sportifs » de par le relief et la qualité des chemins principalement de type forestier. Ces itinéraires sont plus à vocation touristique ou sportif, dont les tracés ne correspondent pas nécessairement aux besoins des utilisateurs journaliers.

De nouveaux tronçons en projet permettront de développer le réseau existant et de créer des liaisons sécurisées pour les modes doux entre les communes de montagne.

Par ailleurs, des solutions sont proposées par la Région Alsace pour mieux organiser l'intermodalité via le financement de programme d'aménagement des gares (notamment Sélestat et Colmar), qui permettent un rabattement optimisé en voiture ou en modes doux. Pour rappel, depuis la loi NOTRe, du 7 août 2015, la région est considérée à partir de 2017 comme chef de file en matière de schéma régional de l'intermodalité, et de compétences services interurbains ferroviaires, scolaires et routiers.

Aussi, pour faciliter les déplacements des habitants de bout en bout, le Conseil Départemental du Haut-Rhin et les 9 autres autorités organisatrices de transports alsaciennes ont développé la plateforme d'intermodalité *Vialsace*. Pour une destination donnée, ce site présente la feuille de route à suivre selon les modes de transport choisis et préférés.

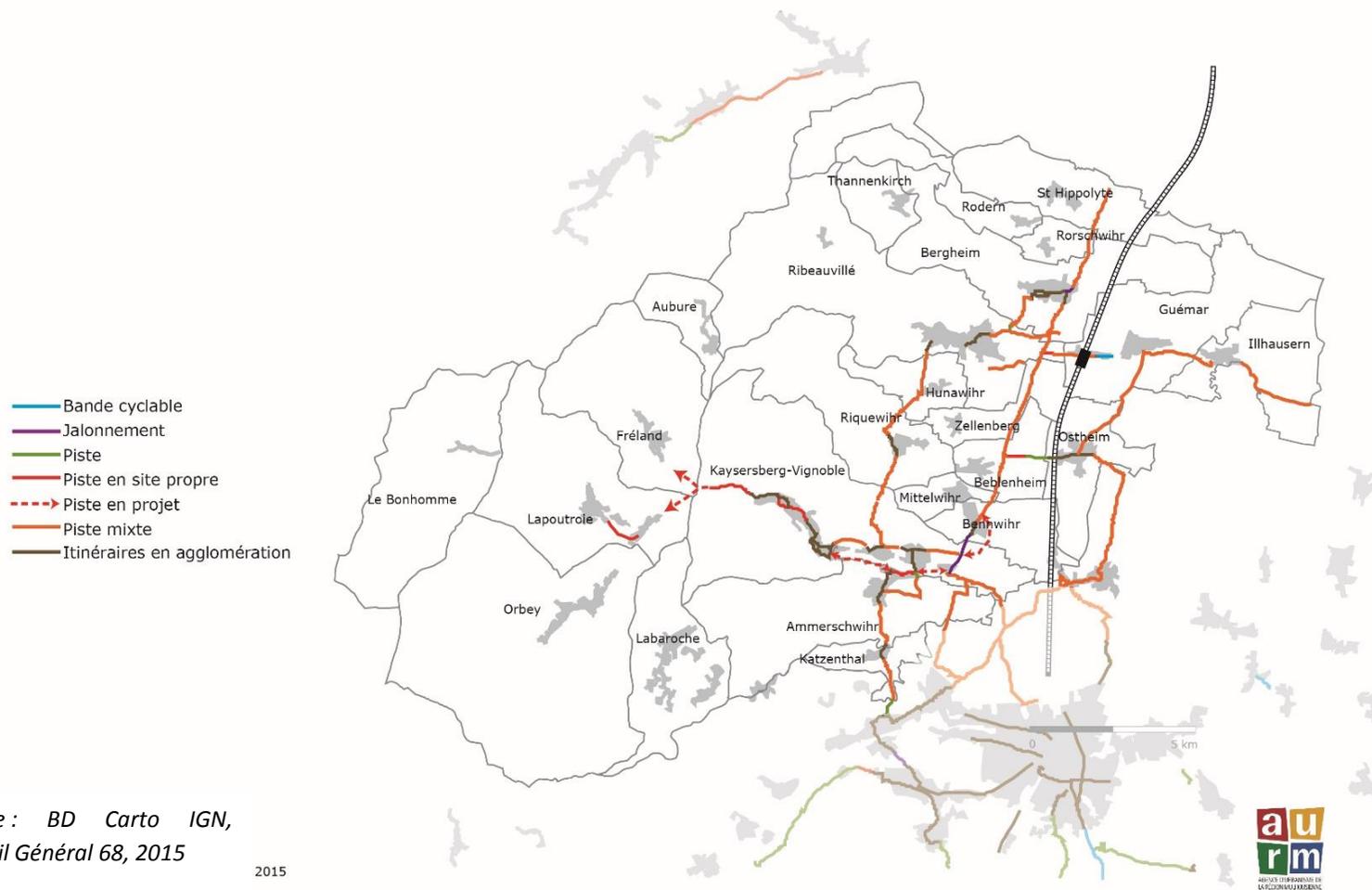


Signalisation de l'EuroVelo 5 (ex EV 11) dans le vignoble près de Ribeauvillé



Tracé de l'EuroVelo 5
En jaune : Voie à circulation restreinte revêtue
En rouge : Route

Itinéraires cyclables sur le périmètre du SCoT



Source : BD Carto IGN,
Conseil Général 68, 2015

2015

6.6. Synthèse des enseignements

- Un usage de la voiture toujours plus important à l'origine de congestions du réseau
- Des déplacements domicile/travail qui se caractérisent par une proportion significative de cabotage et de personnes travaillant à l'extérieur du territoire (les sortants)
- La majorité de ces déplacements s'effectuent vers Ribeauvillé et Kaysersberg-Vignoble.
- L'influence colmarienne et la proximité du territoire avec celle-ci génère d'importants flux
- Le réseau routier est organisé selon une structuration Nord/sud dont la section Colmar-Sélestat est un maillon du grand axe Nord/Sud alsacien représentant des enjeux multi scalaires
- Le renforcement de la RN 83 n'a toujours pas été réalisé, suscitant la congestion du réseau
- Différents transports en commun disponibles ainsi que des itinéraires cyclables

6.7. Principales questions, enjeux

Le réseau routier est d'une grande importance sur le territoire du SCoT, au vu des nombreux déplacements, notamment domicile/travail. Cette mobilité, pose donc question quant au renforcement au maillage routier : faut-il le renforcer tel qu'il a été inscrit dans le précédent schéma directeur ? Cette question est à relier aux problématiques de trafic générées par la RN 83.

De manière plus générale, on peut se poser la question des alternatives réalistes à proposer aux déplacements en voiture (notamment vers Colmar) compte-tenu de l'augmentation du coût de l'énergie.

Enfin, l'enjeu du développement des itinéraires et aménagements cyclables, dans une optique tant fonctionnelle que touristique pourrait être à nouveau reconduit, du fait du petit nombre de pistes créées et aménagées.

PARTIE 7 - UN SOCLE ECONOMIQUE FORT

7.1. Une population active en diminution depuis 2007

A l'échelle du territoire du SCoT, la population active a progressé régulièrement des années 80 jusqu'à 2007, s'inscrivant ainsi dans la même tendance observée que pour l'ensemble du département du Haut-Rhin. Depuis 2007, l'évolution de la population active ne suit plus le même chemin, une diminution de cette population est engagée, au même titre que le département, mais de manière plus prononcée.

En 2012, l'INSEE recense 17 183 actifs de 15-64 ans, soit un taux d'activité de 77%, en hausse de 3% par rapport à 1999. A l'inverse, 92% des actifs sont occupés (ayant un emploi), il y a plus d'actifs occupés (+66%), mais ce ratio a baissé entre 1999 et 2012 du fait de l'augmentation du nombre d'actifs (+1 184 actifs).

Tableau : évolution comparée des actifs

		1999	2007	2012	Variation 1999/2007	Variation 2007/2012
SCoT MVR	Pop 15_64 ans	21 744	22 616	22 218	4%	-2%
	Actifs 15-64 ans	15 999	17 417	17 183	9%	-1%
		74%	77%	77%		
	Actifs occupés	15 121	16 241	15 787	7%	-3%
		70%	72%	71%		
Haut-Rhin	Pop 15_64 ans	467 674	488 499	490 445	4%	0%
	Actifs 15-64 ans	333 821	359 704	365 065	8%	1%
		71%	74%	74%		
	Actifs occupés	303 986	319 952	316 199	5%	-1%

Source : INSEE RP2007-2012

Si la croissance de la population active est significative entre 1999 et 2012 à l'échelle du territoire du SCoT (+2%), elle reste moins importante que celle du Haut-Rhin (+5%). De plus, les différentes communes du territoire MVR ne connaissent pas la même évolution de population active, des disparités sont visibles. Ainsi, on remarque que les progressions les plus fortes sont enregistrées

sur les grandes communes du territoire : Sigolsheim (+31%), Ostheim (+30%), Fréland (+25%), et celles situées au nord est : Rodern (26%), Rorschwihr (+23%) et Illhaeusern (+20%). En revanche, les communes touchées par la plus faible augmentation de population active sont moyennes : Lapoutroie (2%), Kientzheim (+3%), Saint-Hippolyte (+4%) et Beblenheim (+5%).

A long terme (échelle 2030), les projections démographiques modélisées par l'INSEE sur un secteur d'analyse pertinent regroupant au moins 50 000 personnes et intégrant le territoire du SCoT (modèle OMPHALE) montrent une diminution de la population active. En progression de près de 3% entre 1999 et 2005, puis en diminution modérée (-2,6%) entre 2005 et 2015, la population active devrait connaître une diminution plus rapide entre 2015 et 2030(-12,6%).

Ces projections mettent également en évidence le vieillissement net de la population active, les populations actives de moins de 45 ans voyant leurs effectifs baisser à long terme, et inversement, les classes plus âgées présenteraient des effectifs en progression nette.

Ces tendances sont à mettre en relation avec l'évolution du niveau d'emplois offerts dans le périmètre du SCoT : si la population active diminue alors que le niveau d'emploi reste stable, l'apport d'actifs provenant de l'extérieur peut s'avérer nécessaire pour maintenir l'activité économique.

L'analyse des évolutions de l'emploi au lieu de travail montre une progression de la dépendance du territoire du SCoT vis-à-vis des espaces économiques extérieurs, notamment celui de Colmar, mais également Sélestat ou Strasbourg.

Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried

En effet, la part des « actifs résidents » a diminué entre 1999 et 2012 : -1,4.

En 2012 l'INSEE recense 12 712 emplois au lieu de travail sur le territoire.

Emplois au lieu de travail

	Population 15-64 ans	Actifs Occupés	Emplois locaux	
1999	21 744	15 121	12 889	85%
2007	22 616	16 241	13 078	81%
	4%	7%	1%	
2012	22 218	15 787	12 712	81%
	-2%	-3%	-3%	

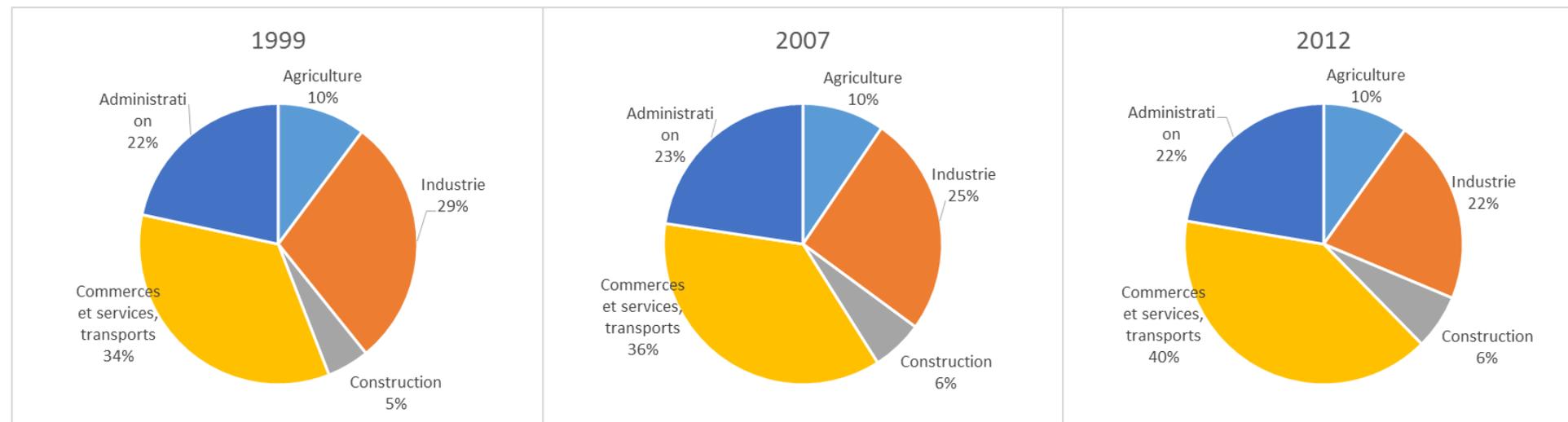
Source : INSEE RP2007-2012

L'emploi a progressé de 189 emplois entre 1999 et 2007 (+1%) mais a chuté de 366 emplois entre 2008 et 2012 (-3%), soit une baisse globale de -177 emplois en 13 années (-1%).

Cette tendance se différencie de celle du département, où l'emploi a augmenté de 2 points environ.

Le SCoT Colmar-Rhin-Vosges voit également ses emplois diminuer, mais de manière moins forte.

Si l'on rapproche les emplois locaux des actifs occupés, on observe un taux d'indépendance en matière d'emplois qui fléchit un peu et passe de 85% à 81% entre 1999 et 2007 puis se stabilise jusqu'en 2012



Source : INSEE RGP 2007-2012

7.2. Les emplois par grandes filières : entre tertiarisation croissante et dynamisme touristique

L'évolution de la répartition des emplois est marquée par des permanences :

- L'agriculture comprend 10% des emplois, voire en très légère augmentation (quelques dixièmes) ;
- L'administration atour de 22 à 23 % ;
- La construction bénéficiant d'une très légère hausse, de 5% à 6%.

Par contre, le poids de l'industrie diminue régulièrement, de 29% en 1999, 25% en 2007 puis 22% en 2012.

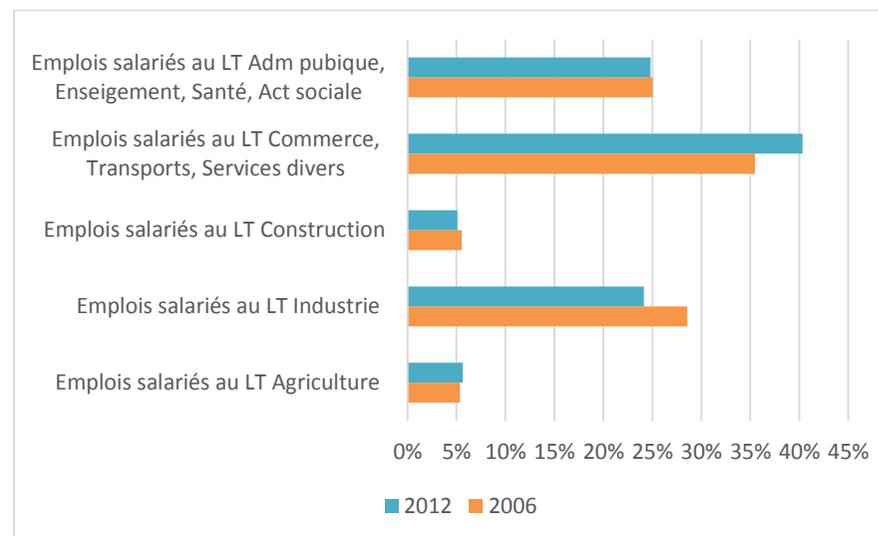
A l'inverse, les emplois des commerces et des services augmentent régulièrement, illustrant à la fois la tertiarisation de la société et la dynamique touristique (commerces et restaurants notamment).

L'agriculture est pourvoyeuse d'emplois puisqu'elle offre 10% de la totalité des emplois, alors que le SCoT Colmar-Rhin-Vosges en propose 1,7%.

On remarque la prégnance du secteur industriel, concentrant « encore » 22% des emplois.

De par son potentiel touristique, le territoire MVR voit une presque majorité de ses emplois tournés vers les commerces et services. En revanche, la part des emplois en administration, enseignement, santé et action sociale est en déficit comparée à celle de son SCoT voisin.

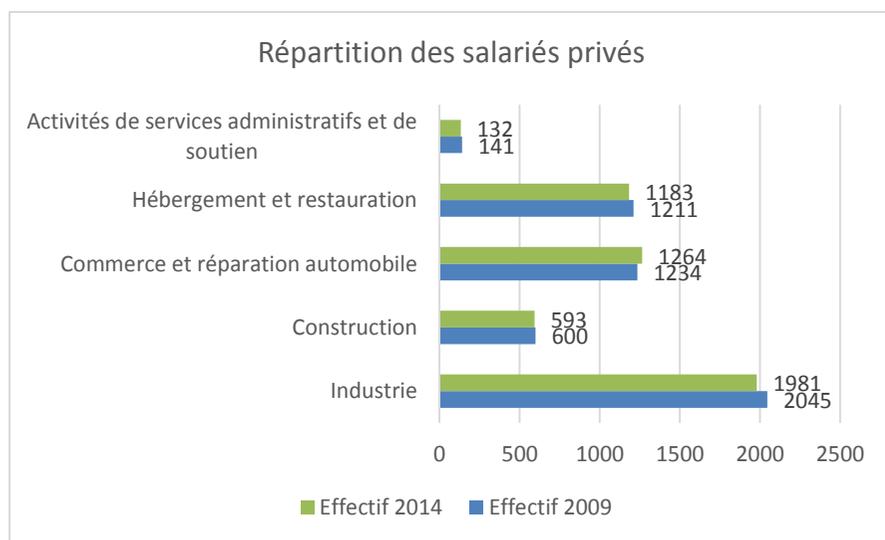
Emploi au lieu de travail par secteur d'activité



Source : INSEE RP2006-2012

La base de données AcoSS définit la répartition des salariés privés. Ainsi, on voit l'importance du secteur tertiaire à travers les 2447 emplois générés par l'hébergement/restauration et le commerce/réparation automobile, soit 47% des salariés privés en 2014. De plus, le plus grand nombre d'emplois privés en service se concentre à Ribeauvillé (1353), suivi de Kaysersberg (674) et Ammerschwihr (416).

Bien que l'industrie compte 1981 salariés privés en 2014, ce chiffre diminue du fait de l'essoufflement de l'activité. Orbey concentre le plus de salariés issus de cette filière (749), suivi de Kaysersberg (681) et Lapoutroie (253). On remarque que Kaysersberg présente un certain équilibre en terme de salariés issus des services et de l'industrie en 2014.



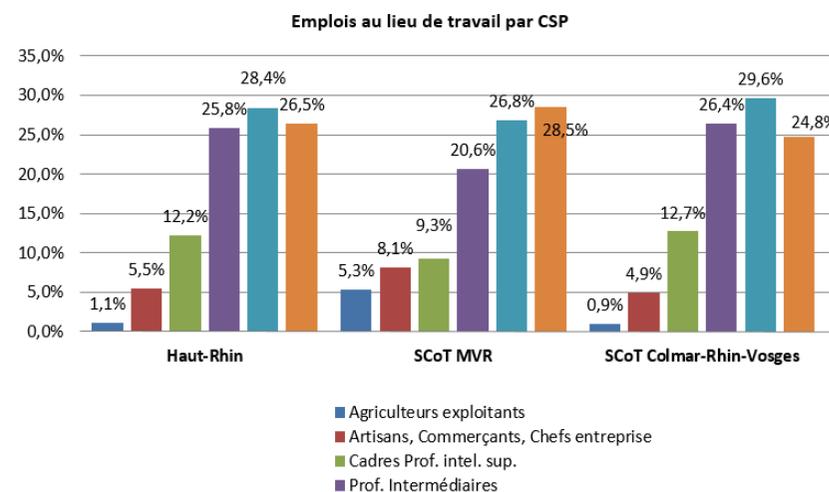
Source : AcoSS 2012

7.3. Les catégories socio-professionnelles (CSP)

Si l'on s'intéresse aux emplois callés par CSP, on remarque sans surprise un taux élevé d'agriculteurs exploitants (5,3%), qui plus est, supérieur au département (1,1%) et aux SCoT voisins.

De même, l'artisanat et le commerce est une CSP représentative du territoire à hauteur de 8,1%, soit 2,6 points supérieurs au Haut-Rhin et 3,2 points de plus que le SCoT Colmar-Rhin-Vosges.

Par ailleurs, si la part des ouvriers est supérieure à celle des territoires voisins, ce territoire présente moins de cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires.



Source : INSEE RP2012

7.4. Le tourisme

Ce secteur repose sur un patrimoine très important dans le périmètre d'étude, qu'il s'agisse du patrimoine architectural et urbain, des richesses naturelles ou d'équipements de loisirs.

Cette offre s'est enrichie avec l'ouverture en 2005 du casino de Ribeauvillé, et celle de l'Espace des Métiers du Bois à Labaroche, ainsi que par la restructuration de la station du Lac Blanc (Le Bonhomme/ Orbey).

La promotion de l'offre touristique, largement implantée sur le territoire grâce aux Offices du Tourisme, est relayée de façon notable via Internet. Ce moyen

d'accès à l'information est de plus en plus utilisé²⁹ par les futurs vacanciers, participe à la valorisation des attraits du territoire.

²⁹ Selon une « Etude Marketing des Clientèles – Résultats Alsace et Riquewihr-Ribeauvillé » réalisée au cours de l'été 2011 par l'Observatoire Régional du Tourisme, avec le concours des offices du tourisme.

Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried

La station climatique des Trois Epis, sur les trois communes d'Ammerschwihr, Niedermorschwihr et Turckheim (ces deux dernières n'étant pas intégrées dans le périmètre du SCoT), accueille une maison de repos et de cure de la M.G.E.N d'une capacité de 206 lits (le centre a été rénové début 2008) ; ainsi que des infrastructures d'accueil hôtelier et de restauration (3 hôtels, location de meublés). Une borne d'accueil pour camping-cars, des courts de tennis, ainsi que des chemins de randonnée et de circuits VTT complètent l'offre touristique sur ce secteur. Du fait de son attractivité et des activités qu'il génère ce site doit être considéré comme secteur d'intérêt stratégique à l'échelle du SCoT d'une part mais aussi à l'échelle inter SCoT au vu de sa situation géographique.

La présence de châteaux, enceintes ou vestiges médiévaux sur le territoire d'étude contribue à son attractivité. La visite de ces sites est en effet relativement aisée grâce au balisage et à l'entretien des sentiers.

Les villages viticoles qui présentent un patrimoine architectural et urbain très bien préservé et attractif, la gastronomie et « la nature » constituent des pôles importants d'intérêt majeur pour les touristes.

En effet, les études (déjà citées) mettent en évidence que parmi les touristes interrogés à Ribeauvillé et Riquewihr, les touristes visitent le territoire pour la découverte des traditions populaires alsaciennes : 72 % viennent pour des visites de villes ou villages à maisons typiques et 59% pour la gastronomie, le vin et la visite des caves.

Ces éléments tendent à montrer que le secteur d'étude est également attractif pour des touristes « locaux » : le nombre très important de musées, sites naturels ainsi que des manifestations telles que les Marchés de Noël, Fêtes des vendanges (...) n'y sont pas étrangères.

Sur le territoire de la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg la majorité des entrées des lieux de visite se font dans les musées, tandis que pour la communauté de communes du pays de Ribeauvillé, elles se font dans les parcs animaliers.

Liste des châteaux du territoire MVR

Commune	Châteaux
Labaroche	Hohenack
Katzenthal	Schlessla
	Château du Wineck (ruines)
Ammerschwihr	Meywihr (Vestiges)
Le Bonhomme	Château du Judenburg (vestiges)
Kaysersberg-Vignoble	Château impérial
	Château du Reichenstein
	Ancien château Schwendi
	Château des lfs
Mittelwihr	Domaine du Bouxhof
Riquewihr	Château des Comtes
	Reichenstein (ruines)
	Bildstein
Ribeauvillé	Château des Ribeaupierre
	Château du Haut-Ribeauvillé
	Château de Guirsberg (vestiges)
	Château Saint-Ulrich (vestiges)
Bergheim	Reichenberg

Source : sites internet – Tourisme Alsace 2015

Offre culturelle et de loisirs

Types	CCVK		CCPR	
	Entrées		Entrées	
Musées	67 581	45%	15 076	7%
Zoos et autres parcs animaliers	-	-	18 6445	82%
Patrimoine industriel, artisanal, agricole et technique	46 970	31%	15	7%
Parcs de loisirs	35 552	24%	-	-
Châteaux et autres bâtiments civils remarquables	-	-	10710	5%
Entrées totales lieux de visite	150 103	100%	227 231	100%

Source : *Tourisme Alsace 2015*

Cependant, l'activité touristique en tant que génératrice d'emplois s'analyse sur deux niveaux : celui de l'hébergement et de la restauration, qui emploient une main d'œuvre importante, quoique fortement saisonnière, et celui des effets induits (demande de services et de commerce renforcée du fait de la présence de touristes par exemple).

Il convient également de relever que le comportement des touristes a changé, les séjours ont tendance à se raccourcir, mais à être plus fréquents.

En matière d'hébergements touristiques, l'Observatoire Régional du Tourisme recense 14 083 lits marchands en octobre 2015. La communauté de commune du Pays de Ribeauvillé présente 845 lits de plus que la communauté de communes de la vallée de Kaysersberg. Le différentiel se fait essentiellement sur le nombre d'hôtels (davantage de lits en hôtels 3 et 4 étoiles), le nombre de lits en campings et chambres d'hôtes.

La communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg compte :

- 29 hôtels dont 3 sans étoile, 1 une étoile, 11 deux étoiles, 13 trois étoiles et un 4 étoiles représentant 1 218 chambres ;
- 7 campings dont 2 de deux étoiles et un de quatre étoiles représentant 1045 lits au total ;
- 305 locations de vacances meublées hors label proposant 1645 lits marchands ;
- 57 gîtes, 56 chambres d'hôtes, 8 centres de vacances et 6 refuges.

La communauté de communes du Pays de Ribeauvillé regroupe :

- 36 hôtels dont 6 sans étoile, 6 deux étoiles, 20 trois étoiles, 3 quatre étoiles et 1 cinq étoiles représentant 1 831 lits marchands.
- 4 campings dont 2 sans étoile, 1 une étoile et un de quatre étoiles proposant 1 270 lits ;
- 389 locations de vacances meublées hors label, regroupant 1 457 lits ;
- 186 gîtes, 116 chambres d'hôtes, 2 centres de vacances et 6 refuges.

Un centre international de séjour, basé à Mittelwihr, d'une capacité de 71 chambres, 145 lits et 160 couverts.

Les perspectives d'évolution dans ce secteur sont essentiellement liées à l'amélioration du niveau des prestations offertes.

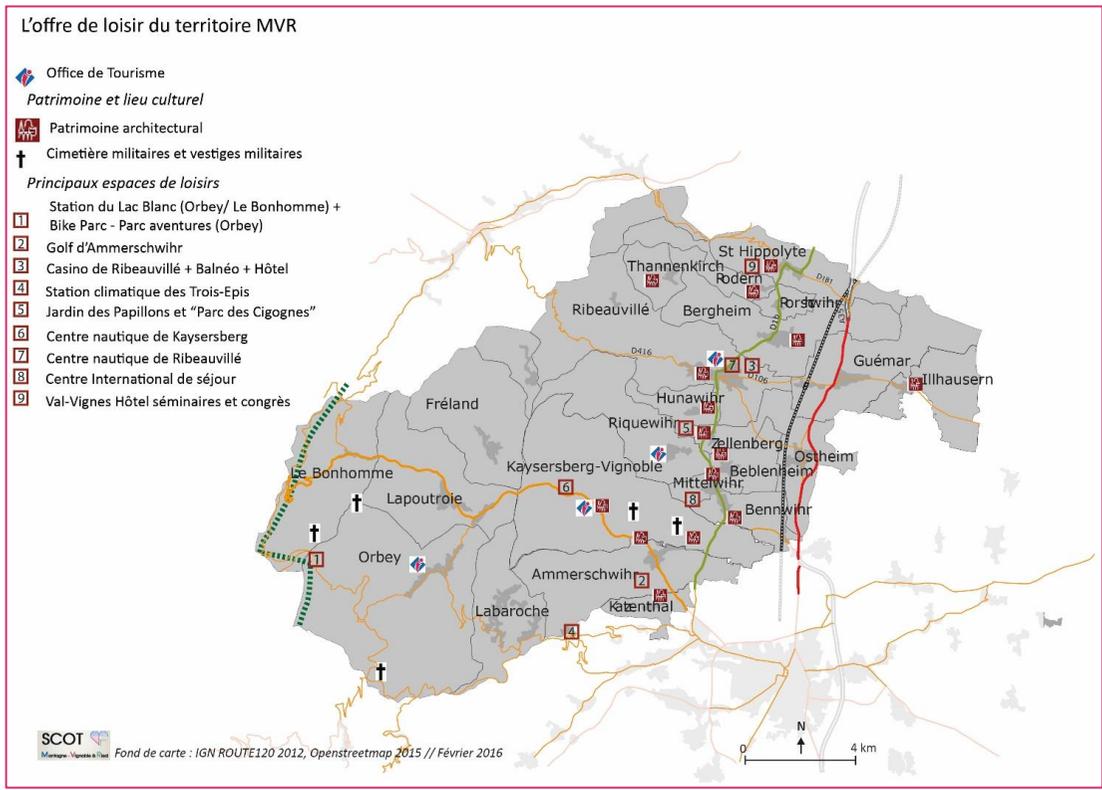
La mode des spas et des séjours à thèmes a conduit les hôteliers à faire évoluer leur gamme de produits de façon à capter une clientèle plus haut de gamme et plus exigeante.

Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried

		NC		1 étoile		2 étoiles		3 étoiles		4 étoiles		5 étoiles		Total	
		Nb Etab	LM	Nb Etab	LM	Nb Etab	LM	Nb Etab	LM	Nb Etab	LM	Nb Etab	LM	Nb Etab	LM
Hôtels et résidences de tourisme	Hôtels	9	261	1	33	17	607	33	1817	4	305	1	26	65	3049
	Résidences de tourisme	1	48	0	0	0	0	2	276	1	350			4	674
Campings et assimilés	Aires naturelles de camping	2	175	0	0	0	0	0	0	0	0			2	175
	Aires pour camping-cars	15	473	0	0	0	0	0	0	0	0			15	473
	Camping à la ferme	2	60	0	0	0	0	0	0	0	0			2	60
	Campings	6	740	1	250	2	275	0	0	2	1050			11	2315
Locations	Meublés touristiques hors label	465	2251	13	37	83	298	102	376	24	106	7	24	694	3102
	Meublés Clévacances	15	52	0	0	23	69	53	205	14	100	3	7	108	433
	Meublés Gîtes de France	185	764	1	3	7	27	38	167	12	50			243	1011
	Chambres d'hôtes	172	1095	0	0	0	0	0	0	0	0			172	1095
	Hébergement insolite	10	50	0	0	0	0	0	0		0			10	50
Hébergements collectifs	Centre de vacances	10	939	0	0	0	0	0	0					10	939
	Refuges	12	361	0	0	0	0	0						12	361
	Villages de vacances	2	346	0	0	0	0	0						2	346

Fréquentation par type d'hébergement touristique

Source : Observatoire Régional du tourisme d'Alsace 2015



Source : Tourisme Alsace et recensement via internet, 2015

Patrimoine culturel du territoire MVR

Commune	Structure
Riquewihr	Musée du Dolder
	Musée de la Tour des Voleurs
	Musée Hansi
	Musée de la Communication en Alsace
Labaroche	Espace des Métiers du Bois et du Patrimoine
Kientzheim	Musée du Vignoble et du Vin
Katzenthal	Musée Archéologique du Château de Wineck
Bergheim	Maison des Sorcières
Kaysersberg	Musée d'Histoire Locale
	Marché de Noël / Chemin des Lumières
	Musée Albert Schweitzer
	Complexe nautique
Fréland	Maison du Pays Welche
	Musée de la Vieille Forge, de la Traversée du Siècle et des Automates
Hunawih	Jardin des Papillons Exotiques Vivants
	Centre de réintroduction des cigognes
	Loutres
Lapoutroie	Graine au Lait (Fromagerie) Musée des eaux de vie
Ribeauvillé	Fête des Ménétriers
	Marchés de Noël, traditionnels et médiévaux
	Labyrinthus
	Foire aux Vins
	Complexe nautique
	Complexe touristique (casino, hôtel)
Ammerschwihr	Golf
Orbey	Parc d'Aventures
	Bike Parc
	Champs de bataille et mémorial du Linge
	Musée du Val d'Orbey
	Station du Lac Blanc
Le Bonhomme	Tête des Faux
	Domaine skiable du Lac Blanc
Sigolsheim	Nécropole

Source : site internet des communes

En matière de restauration, les modifications des habitudes de consommation des touristes se sont ressenties au travers du développement de la restauration rapide, en particulier dans les secteurs où le tourisme dit « de masse » est plus prégnant. De fait, la restauration plus traditionnelle doit évoluer afin de proposer des horaires d'ouvertures et des menus adaptés à cette nouvelle demande. Il est vrai que le tourisme est fortement contraint par la conjoncture économique générale, celle-ci ayant un impact direct sur le pouvoir d'achat des visiteurs et le budget consacré aux vacances. Les comportements évoluent : le déjeuner de midi au restaurant est souvent remplacé par un repas rapide pris dans un établissement de restauration rapide ou emporté, et c'est le repas du soir qui est privilégié.

L'offre culturelle et de loisirs est très diversifiée, ainsi qu'en témoigne le nombre de musées et d'équipements répartis sur l'ensemble du territoire du SCoT.

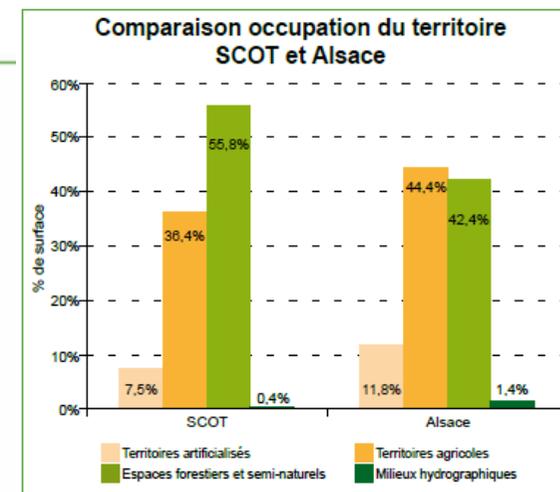
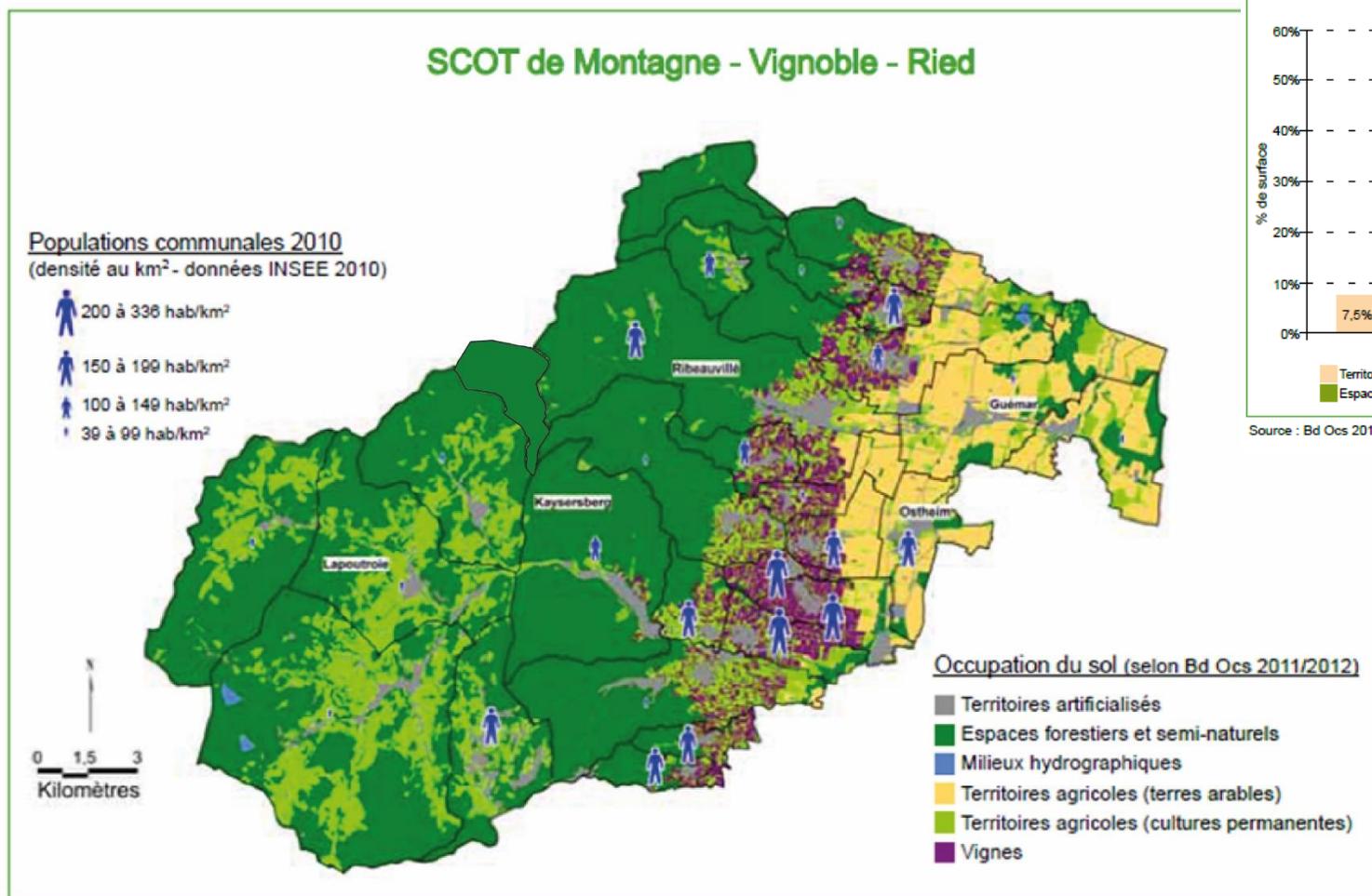
Par ailleurs, la route des vins d'Alsace reste un pôle majeur d'image qui dépasse largement les frontières nationales et qui tient à la fois :

- A l'attrait du vignoble, la visite de caves, l'achat des vins ;
- Au patrimoine historique ;
- Aux paysages et à l'environnement ;
- A la gastronomie et aux produits du terroir (les amandiers à Mittelwihr, les escargots à Beblenheim,) ;
- Au fleurissement exceptionnel des villages ;
- A la fonction de liaison de la route entre Strasbourg, Colmar et Mulhouse ;
- A la proximité d'un autre haut-lieu du tourisme : le Haut-Koenigsbourg qui attire 600 000 visiteurs par an selon Tourisme Alsace, chiffre en nette progression depuis plus de 10 ans.

Le tourisme sur la Route des Vins n'est pas encore annuel (janvier, février et mars restent des mois creux) mais il en prend le chemin. Aux départs estivaux (du 15 juillet au 15 septembre), les périodes de haute fréquentation se sont déjà étendues à l'automne et au printemps ainsi qu'à Noël.

Le secteur de la Route des Vins est, vu de l'extérieur, un pôle d'excellence à forte notoriété, même si certaines communes telles que Riquewihr, Ribeauvillé ou Kaysersberg ont une image plus forte ou plus ancienne.

7.5. L'agriculture et la filière bois



Source : PAC 2014, INSEE (RGP 2010), IGN-BD Carto, BDOCs (Conseil Régional d'Alsace)
Auteur : DRAAF – Srise Alsace

► Portrait général

Le territoire Montagne Vignoble et Ried présente une superficie de territoires artificialisés inférieure à la moyenne régionale (7,5% contre 11,8% pour l'Alsace). En revanche le territoire est davantage consacré aux espaces forestiers et semi-naturels, représentant 55,8% des terres, soit 13 points de plus que la moyenne régionale. L'activité agricole représente quant à elle 36,4% du territoire, moyenne inférieure à l'Alsace et est largement dominée par la viticulture (89,8%) de la Production Brute Standard (PBS).

La tendance générale est à la baisse du nombre d'exploitations et de leur Surface Agricole Utile (SAU). En effet, seules les exploitations moyennes, de 50 à moins de 100 ha évoluent de manière positive entre 2000 et 2010 (+29,3% d'exploitations et +32% de SAU en hectares). En revanche les petites exploitations (de 20 à moins de 50 ha) sont celles qui subissent la plus forte diminution, que ce soit en nombre d'exploitations (-19,6%), qu'en SAU (-20,7%). Par ailleurs, les exploitations individuelles ont fortement diminué entre 2000 et 2010 (-29%), ainsi que les Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (-46%).

En termes d'emplois agricoles, on remarque que les emplois salariés permanents hors famille sont largement supérieurs, suivis des Entreprises de Travail Agricole (ETA).

► La viticulture domine ce secteur

La viticulture constitue une composante fondamentale de l'économie locale : en effet, 17 des 24 communes du périmètre du SCoT vivent de la vigne, et pour certaines d'entre elles, la viticulture constitue une source de revenus non négligeable.

Pour mémoire, rappelons que le territoire du SCoT concentre plus de 45 % des vignes classées A.O.C. (Appellation d'Origine Contrôlée) du Haut-Rhin et 18 grands crus.

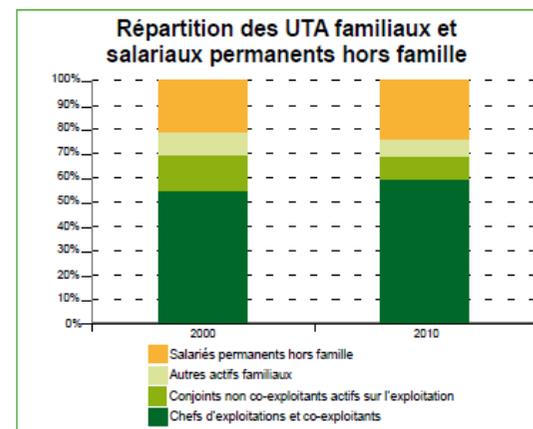
En 2010, date du dernier Recensement Général Agricole, on dénombrait 883 exploitations viticoles dans le territoire viticole du SCoT (contre 1 086 en 2 000, soit une diminution de 19 %). En revanche, la superficie des exploitations continue à s'agrandir, passant de 4 092 ha en 2000 à 4 231 ha en 2010, soit +3,4%. De plus, de fortes pressions foncières dédiées à la viticulture s'exercent sur le territoire. En effet, dans le périmètre du SCoT, les surfaces viticoles bénéficiant d'un classement en A.O.C. sont aujourd'hui presque toutes plantées. De fait, les possibilités d'extension du vignoble sont très limitées et les autorisations de plantations restent relativement peu nombreuses et portent sur de petites superficies.

Ainsi, l'augmentation des superficies des vignes constatées depuis 1988 jusqu'à 2010 sous-entend la nécessité pour les viticulteurs d'exploiter des vignes en dehors du périmètre du SCoT.

En termes d'emplois agricoles, le RGA de 2010 recense 1 934 Unités de Travail Annuel³⁰ sur le territoire du SCoT. Les chefs d'exploitation ou premier co-exploitant représentaient 651 UTA, soit 34% des UTA contre 380 UTA pour les salariés permanents hors MO familiale (20%). Le graphique ci-dessous montre

que ces deux postes ont augmenté entre les années 2000 et le dernier recensement.

L'évolution du prix du foncier constitue également un paramètre non négligeable, qui pèse sur les exploitations viticoles : les professionnels estiment en effet le prix moyen de la



Sources : recensements agricoles 2000 et 2010
L'Unité de Travail Annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole, d'après l'INSEE. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année

parcelle AOC « de base » de 1 000 à 1500 Euros/are, ce prix pouvant doubler en fonction du terroir.

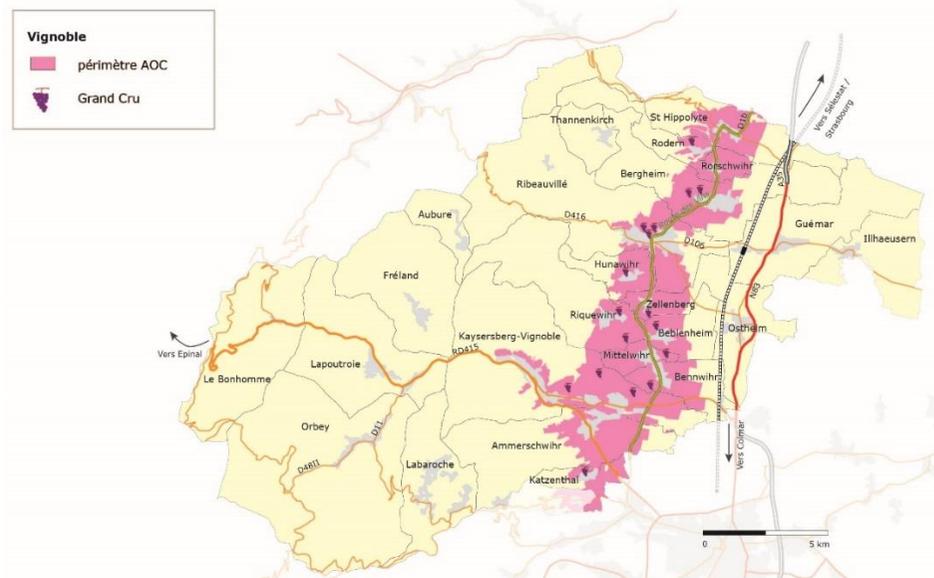
En outre, le secteur d'étude compte 6 des 16 coopératives viticoles d'Alsace. Elles sont implantées à Beblenheim, Bennwihr, Hunawehr, Kientzheim, Ribeauvillé et Sigolsheim.

Dans le secteur de la viticulture, l'effet de filière est très important sur le périmètre du SCoT. En effet, un certain nombre d'entreprises industrielles ou artisanales, ou de services sont directement liées à la viticulture. Ils interviennent dans des domaines très variés, qu'il s'agisse de machines à vendanger, de fourniture de produits phytosanitaires, de la fourniture de bouteilles, de fabrication de bouchons...

Au-delà des emplois directs dans les différentes exploitations agricoles, la viticulture génère plusieurs centaines d'emplois par effet de filière, auxquels il faut ajouter l'emploi saisonnier de vendangeurs, même si le nombre de ces emplois saisonniers tend à se réduire, au fur et à mesure de la progression de la mécanisation. A noter que depuis 2006, le droit du travail a créé un « contrat vendanges » qui permet à tout salarié (qu'il soit fonctionnaire, ou salarié en congés payés) de bénéficier d'un contrat de travail d'une durée maximale d'un mois pour participer aux préparatifs, à la réalisation ou encore au nettoyage et rangement du matériel des vendanges. Ce type de contrat permet en outre pour l'employeur de bénéficier d'exonérations de charges.

La viticulture participe également très largement à l'attractivité touristique de l'Alsace. A ce titre, il convient de relever la participation toujours plus forte (même si elle reste marginale) de touristes (Allemands en majorité, mais aussi Belges et Néerlandais) aux vendanges. Cette tendance reflète la volonté d'ouverture touristique des exploitants viticoles, qui trouvent par ce biais un moyen de promotion du terroir et de leur production.

La route des vins



Source : BD CARTO IGN-INAO
Réalisation : AURM – E-H 2008

Néanmoins, le poids prépondérant de la viticulture dans l'économie locale ne doit pas occulter les autres branches de l'agriculture, qui revêtent des formes différentes.

► L'agriculture de montagne

Elle concerne les communes d'Aubure, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme, Fréland, Orbey, Thannenkirch.

Là encore, les données les plus actuelles datent de 2010 (Recensement Général Agricole). Celles-ci mettent en évidence une diminution nette du nombre d'exploitations agricoles (252 en 1988 contre 159 en 2000 et 134 en 2010) parallèlement à une progression des surfaces agricoles utilisées (3721 en 1988, contre 4 193 en 2000 et 4086 ha en 2010).

Si une très large part des exploitations de montagne est constituée de structures sous forme individuelles, 80 % des exploitations sont gérées par des exploitants à titre exclusif, démontrant ainsi une vitalité certaine de ce secteur d'activité.

Ce secteur est dévolu à l'élevage, essentiellement bovin, pour une transformation laitière de plus de 8 millions de litres de lait.

La vente de lait vers les coopératives laitières ou les laiteries constitue le principal débouché de l'élevage. En effet, sur les 8 millions de litres de lait produits annuellement, plus de 7 millions de litres sont vendus en gros, en coopérative ou laiterie.

La fabrication de fromages (Munster AOC notamment), et de yaourts, complète ce secteur d'activité

Parmi les principaux établissements de transformation du lait, on peut en particulier relever :

- La coopérative agricole laitière de la Weiss basée à Lapoutroie (et dépendant de la coopérative agricole laitière de Blâmont en Meurthe et Moselle) qui produit le munster Géromé (reconnu fromage d'appellation

d'origine contrôlée) et en particulier le munster Géromé « Val de Weiss »,

- 6 caves d'affinages sont également recensées : trois sont basées à Orbey (Husson Fromage, Guidat, Schuster) et trois sont situées à Lapoutroie (Dodin, Haxaire et la CAL de la Weiss –cf. ci-dessus-).
- La fromagerie Fischer à Beblenheim.

► L'agriculture de plaine

Elle est concentrée dans les communes du Ried, essentiellement Ostheim, Guémar et Illhaeusern, à l'est du périmètre d'étude. Comptant 120 exploitations professionnelles en 1988, elle n'en recensait plus que 79 en 2000 et 63 en 2010 pour une superficie agricole utilisée passant de 3 164 ha en 2000 à 2 890 en 2010.

Si les exploitations agricoles du Ried sont essentiellement tournées vers la céréaliculture, la monoculture de maïs tend à se réduire, et les exploitants tendent à diversifier leurs productions.

L'analyse des structures des exploitations montre une grande diversité de la taille des exploitations. Du fait de la nature des cultures, et surtout de l'importance des investissements en matériel, les deux tiers des exploitations sont structurées en forme sociétaire (et cela est d'autant plus vrai pour les exploitations d'une superficie supérieure à 50 ha).

Ces produits sont vendus soit localement sur les sites de production, soit auprès des commerçants (spécialisés de type « crèmerie » ou dans des petits commerces locaux) du secteur, ou sur les marchés.

La diversification des activités, par le développement de la commercialisation directe des produits fermiers, ainsi que grâce à l'accueil à la ferme, apportent des plus-values non négligeables pour ces exploitations.

L'une des difficultés majeures de ce segment de l'agriculture réside dans le développement de l'urbanisation et des infrastructures, qui pèse sur la disponibilité des surfaces de prés de fauche ou de pâturages, ce qui hypothèque

la viabilité et la pérennité des exploitations. Cette pression, qui est observée par l'ensemble des agriculteurs, est ressentie plus durement en zone de montagne.

L'élevage intensif occupe une place non négligeable, 4 élevages de poulets, 2 élevages de porcs et 4 élevages de poules pondeuses étant implantés dans le Ried.

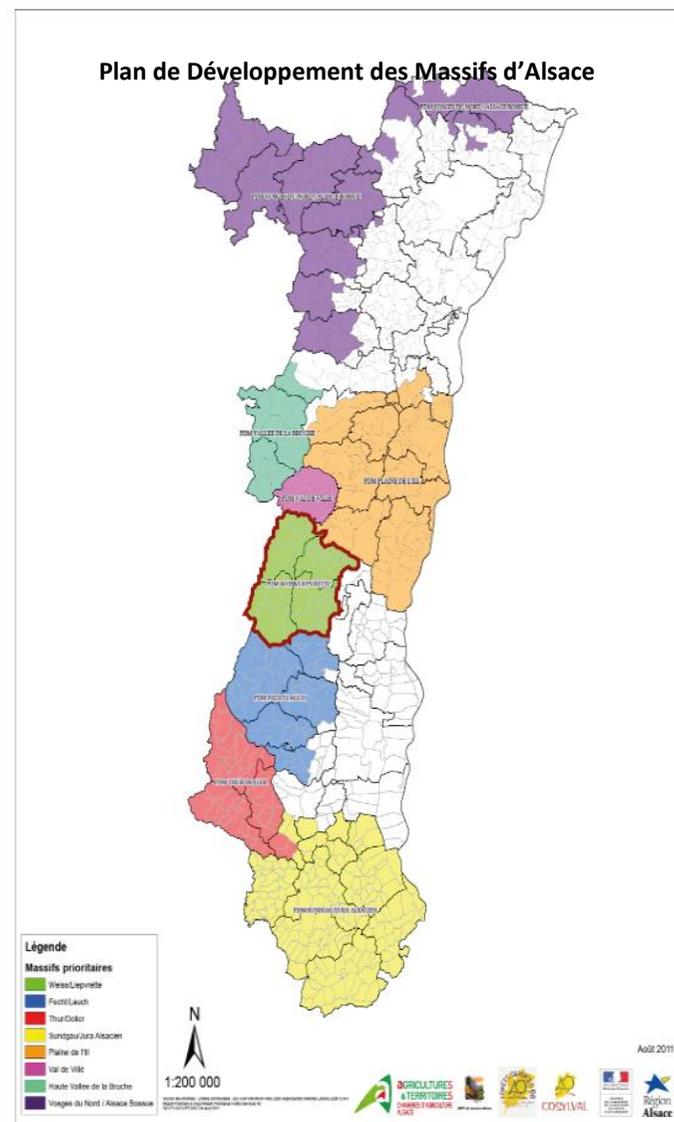
Il convient de relever également que, outre les communes mentionnées plus haut, la culture de plaine concerne les communes de vignoble dont le territoire s'étire pour partie sur la plaine. C'est le cas d'Ammerschwihr, de Beblenheim, Bergheim, St-Hippolyte, et Ribeauvillé, où des superficies arables occupent des superficies non négligeables.

► Le bois –une gestion forestière durable

Le développement de l'utilisation du bois est l'affaire du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF), instauré par arrêté préfectoral le 20/01/2012 en Alsace pour la période 2012-2016. « Ce document ne constitue pas un nouveau document régional d'orientation de la gestion des forêts, mais un cadre géographique caractérisé des massifs forestiers et un programme d'action opérationnel en faveur d'une mobilisation supplémentaire de bois, dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt ».

C'est dans ce cadre que 8 massifs prioritaires ont été recensés, correspondant à 8 Plans de Développement de Massif (PDM). Le territoire du SCoT est compris dans le PDM « Weiss/Liepvrette », à l'exception des communes de Guémar, Illhaeusern et Ostheim. Ce massif se caractérise par :

- 23.972 ha de surface de forêts,
- 19.856 ha de surface de forêt publique
- 466 ha de forêts privées +25 ha
- 3.650 ha de surface de petites forêts
- 17 sous-massifs représentant 2 089 ha



Source : PPRDF Alsace 2016

Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried

Différents freins à la gestion durable et à la mobilisation des bois ont été répertoriés, dont les plus fréquents : le morcellement, le manque de desserte, le défaut de motivation d'une partie des propriétaires. De ce constat, différents leviers intégrés dans 4 actions principales ont été définis dans le PPRDF :

- Le développement de la gestion forestière durable par les plans d'actions sylvicoles individuels ou collectifs pour mobiliser la ressource et améliorer les peuplements
- L'augmentation du nombre et des surfaces des propriétés en gestion durable
- L'adaptation de la desserte pour une gestion foncière durable
- L'animation des plans de développement de massif et la formation des sylviculteurs à la gestion durable et à la biodiversité

✓ Une filière en développement

Les analyses ci-après sont largement issues de l'étude menée par la « Filière Interprofessionnelle du Bois Alsace –FIBOIS » en janvier 2007 (non réactualisée depuis), pour le compte du Conseil Départemental du Haut-Rhin.

Elles ont été menées à l'échelle des cantons, c'est pourquoi nous reprenons ci-dessous les données pour les cantons de Kaysersberg, de Lapoutroie (qui intègre la commune d'Ingersheim, celle-ci ne faisant pas partie du territoire du SCoT), de Ribeauvillé et celui de Sainte-Marie-aux-Mines dont seule la commune d'Aubure fait partie du périmètre du SCoT.

L'économie de la forêt dans le département est confrontée depuis plusieurs années à de nombreuses difficultés, liées notamment à :

- L'inadéquation entre la ressource et les capacités locales de transformation,
- Aux coûts de récolte dus à un relief prononcé,
- À des défaillances d'entreprises de transformation.

Cette situation laisse planer des risques de déclin alors même que le développement économique de cette filière permettrait un maintien de l'emploi rural.

✓ Le patrimoine forestier dans le Haut-Rhin

	Surface totale de la forêt (ha)	En % de l'ensemble du Haut-Rhin	Tonnage disponible pour le bois énergie (TB/an)	En % de l'ensemble du Haut-Rhin
Kaysersberg	5 503	4,0	1 410	2,14
Lapoutroie	6 998	5,1	3 333	5,05
Ribeauvillé	5 919	4,3	1 037	1,57
Commune d'Aubure	309	0,2	nc	nc
TOTAL	18 729	13,6	5 780	8,75
Total Haut-Rhin	137 497	100	66 023	100

Source : FIBOIS, 2007

La superficie de la forêt du territoire d'étude représente environ 13 % de la superficie départementale, pour un tonnage disponible de près de 9 %.

L'examen des flux issus de la commercialisation du bois met en évidence, à l'échelle de l'ensemble du département, une progression des volumes vendus, acquis notamment par des acheteurs extérieurs au département, essentiellement du Bas- Rhin et des Vosges. Ceci démontre que les bois des forêts haut-rhinoises sont de moins en moins valorisés sur place.

Outre l'action de l'ONF, les métiers liés à la filière bois sont diversement représentés à l'échelle du territoire du SCoT. Ainsi, aucune entreprise de transport de bois n'est implantée dans le périmètre d'études.

En revanche, on dénombre 13 entreprises de travaux forestiers : 1 au Bonhomme, 1 à Ostheim, 1 à Fréland, 1 à Orbey, 1 à Kaysersberg, 1 à Saint-Hippolyte, 3 à Labaroche, 2 à Ribeauvillé, 1 à Lapoutroie et 1 à Riquewihr.

Trois scieries sont implantées dans le périmètre du SCoT en 2015 : à Bennwihr-Gare, Fréland et Ostheim.

28 charpentiers sont recensés (2015), à Bergheim, Illhaeusern, Labaroche, Lapoutroie, Ostheim et Ribeauvillé, Bennwihr et Guémar.

Le territoire d'étude compte des entreprises de menuiseries, relativement bien réparties géographiquement : à Ammerschwihr, Bennwihr, Bergheim, Fréland, Illhaeusern, Kaysersberg, Lapoutroie, Labaroche, Le bonhomme, Ostheim, Orbey, Ribeauvillé, et Saint-Hippolyte.

L'exploitation du bois (qui représente encore un poids non négligeable dans les ressources communales) doit faire face à un certain nombre de contraintes qui ne favorisent pas le développement de cette activité.

Toutefois, certaines actions ont été engagées par la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg en faveur de la filière bois-énergie : chauffage de la piscine, projet de construction d'une plateforme d'exploitation locale (broyage, stockage...).

Il convient de relever que le département du Haut-Rhin est concerné en particulier dans les secteurs de Kaysersberg-Ribeauvillé (il s'agit des communes du canton du Kaysersberg, sauf Ammerschwihr et Zellenberg, et les communes de Ribeauvillé et d'Aubure), Sainte-Marie-aux-Mines et Colmar par des exonérations fiscales liées à la mise en place d'un Pôle de Compétitivité – Fibres naturelles Grand Est. Ce pôle, qui regroupe des partenaires des filières bois, textile et papier, se positionne dans une stratégie de croissance par l'innovation, en adossement à un pôle scientifique et technologique qui s'organise autour de la science de la fibre.

Le pôle de compétitivité « Fibres naturelles Grand Est » a pour objectif le développement d'une industrie nouvelle de la fibre autour de trois axes :

- Susciter des produits nouveaux, « transversaux » entre filières,
- Faciliter l'innovation par les entreprises,
- Elever le niveau des compétences.

Le projet vise le développement d'une industrie nouvelle de la fibre naturelle à travers l'excellence scientifique qui existe dans les régions Lorraine et Alsace, la mobilisation des structures permettant sa valorisation et l'innovation dans les entreprises.

Le morcellement de la forêt privée, qui représente de 12.6 % à 32 % de la surface forestière des 4 cantons concernés par le SCoT peut constituer un handicap important, de même que la surface de bois mitraillés.

En revanche, le développement de la construction en bois et celui, important, du bois énergie, sont des points forts de la filière.



► Valorisation des productions

La filière biologique progresse fortement ces dernières années. Les producteurs sont surtout concentrés en montagne (produits très divers, tels que fromages, yaourts, miel, plantes aromatiques et médicinales et viande) et dans le vignoble (vin, fruits, légumes). La filière bio concerne plus d'une centaine de producteurs, et est appelée à se développer, la demande tendant à croître. Entre 2010 et 2014, le nombre de producteurs a augmenté de 23%. Les exploitations de cette filière suivent la même croissance, puisque le nombre d'exploitations a augmenté de 29% entre 2010 et 2014.

D'autres démarches sont engagées par les producteurs afin de valoriser leur production comme le respect du cahier des charges « Bonnes Pratiques Agricoles » développé par les laiteries.

Ces démarches s'inscrivent également dans la volonté de développer des circuits de distribution courts tels que :

- La vente de la production sur place, à la ferme, ou dans les caves viticoles,
- La vente sur les marchés, parallèlement à un développement des marchés de produits du terroir et à une meilleure visibilité des produits bio,
- La vente en tournée,
- La vente de fromages à des affineurs, ainsi qu'à des restaurateurs, ou à des crémiers.
- La vente directe dans des magasins de producteurs à Hachimette/Lapoutroie et à Ribeauvillé.

Toutefois, l'agriculture demeure liée à des politiques agricoles décidées pour une large part à l'échelle européenne, ce qui rend difficile toute démarche prospective dans ce domaine. On peut néanmoins penser que la demande de produits issus d'une agriculture « raisonnée » augmentera à l'avenir.

Espèce	Données	2010	2011	2012	2013	2014
Apicultures (nombre de ruches)	Nb ateliers	7	6	7	8	9
	Cheptel AB	1402	1570	2005	2264	2230
Autres productions animales	Nb ateliers			1	1	1
	Cheptel AB			0	0	0
Brebis lait et viande	Nb ateliers	3	3	3	3	3
	Cheptel AB	363	340	363	360	346
Brebis viande	Nb ateliers	3	3	3	3	1
	Cheptel AB	363	340	363	360	0
Chèvres	Nb ateliers	4	4	5	6	6
	Cheptel AB	185	200	227	253	260
Poules pondeuses	Nb ateliers	2	2	2	2	2
	Cheptel AB	0	0	0	0	0
Poulets de chair	Nb ateliers			1	2	2
	Cheptel AB			0	0	0
Truies reproductrices	Nb ateliers		1	1	1	1
	Cheptel AB		0	0	0	0
Vaches allaitantes	Nb ateliers	4	5	6	7	8
	Cheptel AB	43	41	55	52	81
Vaches laitières	Nb ateliers	19	22	23	23	24
	Cheptel AB	490	525	548	564	641
Brebis lait	Nb ateliers					2
	Cheptel AB					0

Evolution de la filière Bio

Recensement des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) 2015

Communes	Activités agricoles, animaux	Agroalimentaire	Textiles, cuirs, peaux	Bois, papier, carton, imprimerie	Matériaux, minerais, métaux	Chimie, parachimie	Déchets	Divers
Ammerschwyr		1						
Beblenheim		1		1				
Bennwyr								
Bergheim				1	1			
Hunawyr	2							
Kaysersberg-Vignoble	1			2		1		
Lapoutroie					1			
Le Bonhomme							1	
Orbey						1		
Ribeauvillé	2				1		1	1
Riquewyr		1					2	
TOTAUX	5	3		4	3	2	4	1

Source : www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr

► Les productions alimentaires

Plusieurs éléments relatifs à la production agricole à visée « alimentaire » peuvent être relevés du recensement agricole.

Dans le secteur de Ribeauvillé (périmètre de la communauté de communes)³¹, la première occupation du sol reste les céréales. La vigne constitue le deuxième pilier de l'agriculture du secteur, la surface fourragère restant peu importante mais augmente depuis 2010, après une nette diminution depuis 1979.

Depuis 1979, la culture des céréales (essentiellement le maïs) s'est surtout concentrée dans les secteurs la plaine et du Ried, le piémont a continué de s'affirmer dans la culture de la vigne au détriment des cultures céréalières et fourragères qui représentent (hormis le maïs) des surfaces de plus en plus réduites. En montagne, ce sont les surfaces en herbe qui dominent.

Pour ce qui concerne les productions davantage orientées vers l'alimentation humaine, on relève dans le secteur de la plaine des cultures maraîchères, ainsi que des grands élevages de volailles.

En secteur de montagne, on relèvera la grande variété de productions animales, alors que dans le Ried on repère une grande variété d'élevages (bovins, ovins, équins, porcins, lapins, volailles).

Dans le secteur de Kaysersberg, certains éléments repérés précédemment sont également observés : depuis 1979, le piémont a continué de s'affirmer dans la culture de la vigne au détriment des cultures céréalières et fourragères, et en montagne, c'est l'herbe qui occupe la quasi-totalité de l'espace agricole.

A l'échelle de l'ensemble du territoire du SCoT, le recensement des producteurs de fruits et légumes, en agriculture traditionnelle ou en bio, représente une part relativement réduite de la production agricole, mais tend à répondre à une demande de plus en plus forte des consommateurs, qui peuvent dans une large mesure, acheter directement auprès des producteurs.

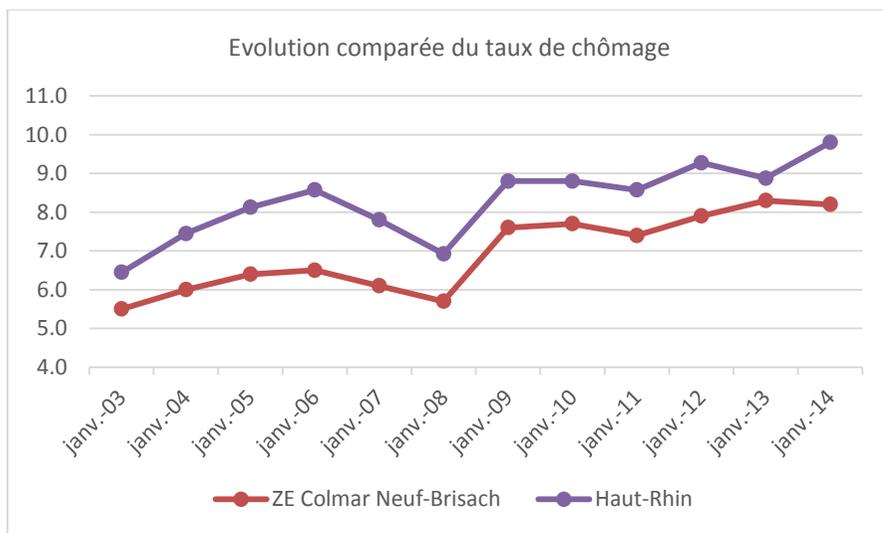
A noter qu'une étude sur le circuit court en agriculture menée par la chambre d'agriculture avec le concours financier du Conseil Départemental a été réalisée en 2008.

Elle a eu notamment pour objectif d'identifier les tendances et attentes consoméristes des produits fermiers, de jauger la potentialité des agriculteurs et de leur développement et définir des stratégies, solutions et mode de commercialisation à privilégier.

³¹ Source : Diagnostic – Charte d'Aménagement et de Développement de la Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé et RGA 2010

7.6. Un territoire favorable à l'emploi

Le périmètre du SCoT fait partie de la zone d'emploi de Colmar Neuf-Brisach. Ainsi, comme le montre le schéma ci-contre, le périmètre d'étude se trouve dans un contexte plutôt favorable. En effet, si la courbe globale suit celle de l'ensemble du Haut-Rhin, on constate qu'en 2004 l'écart entre les moyennes départementales et celles de la zone d'emploi s'était creusé, puis fortement réduit à partir de 2008. Après avoir quasiment atteint le même niveau de chômage en 2013, on observe qu'entre cette date et 2014 l'écart se creuse à nouveau entre les deux courbes, en faveur de la zone d'emploi étudiée. Le périmètre du SCoT se trouve dans un contexte privilégié puisque La Z.E. de Colmar Neuf-Brisach présente le taux de chômage le plus bas du département, après La ZE de Mulhouse.



Source : INSEE Chômage zone d'emploi 2014

Toutefois, à l'échelle du SCoT, le chômage atteint 8% (de la population active) et a connu une hausse importante de 68%, essentiellement concentrée au début des années 2000 (1999-2007). Là encore, ce taux est le plus faible, vis-à-vis de la moyenne départementale et des SCoT à proximité.

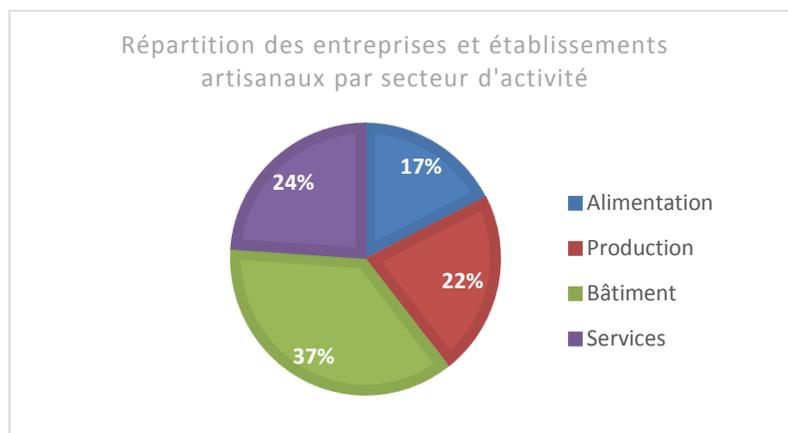
Part des chômeurs sur le territoire MVR

Chômeurs		
1999	827	5%
2007	1 176	7%
	42%	
2012	1 396	8%
	19%	

Source : INSEE RP 2012

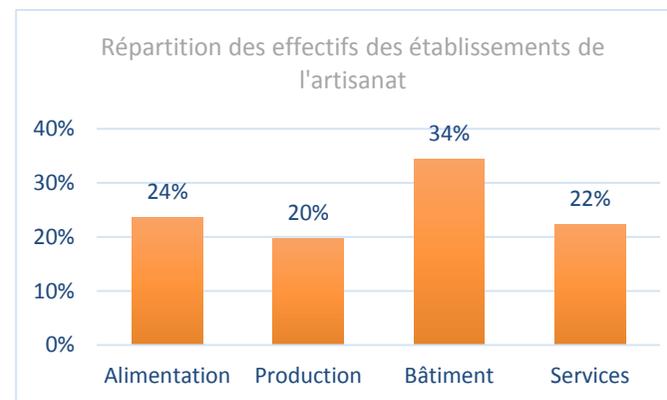
7.7. L'artisanat

Ce secteur est très présent sur le territoire, tant en nombre d'établissements, qu'en termes d'emplois occupés. La Chambre des Métiers d'Alsace a ainsi recensé 758 établissements appartenant au secteur de l'artisanat en 2015, dont 682 entreprises et 76 établissements secondaires, et 82 autoentrepreneurs. Cette filière prégnante sur le territoire continue de se développer puisque le nombre d'établissements a augmenté de 29% entre 1999 et 2012 (périodicité à vérifier). Rien que la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé recense 236 artisans.



Source : Chambre de Métier d'alsace, 2015

On constate que la majorité des établissements sont situés dans le secteur du bâtiment. De plus, la plus grande densité artisanale (nombre d'établissements/entreprises pour 10 000 habitants) revient à cette tranche de l'artisanat. A l'échelle du département, la part des établissements de production (18%) et d'alimentation (11%) est plus faible que celle du territoire du SCoT, au profit des services supérieurs de 8 points au territoire étudié.

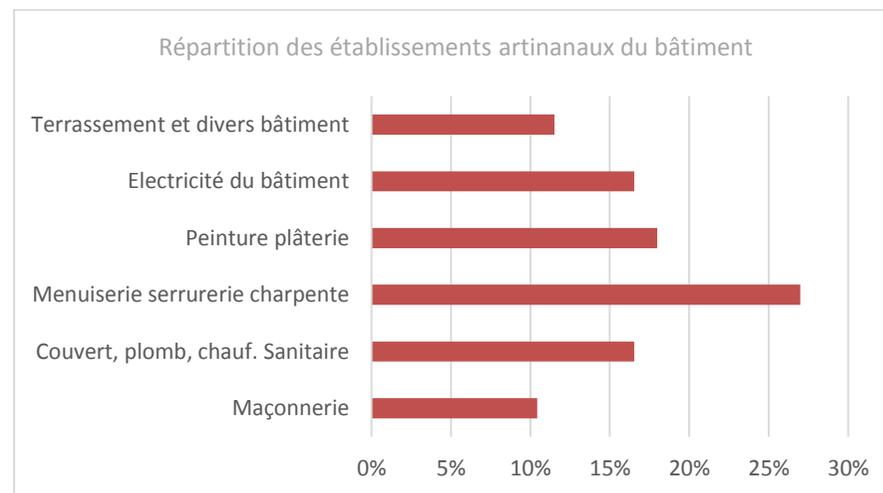
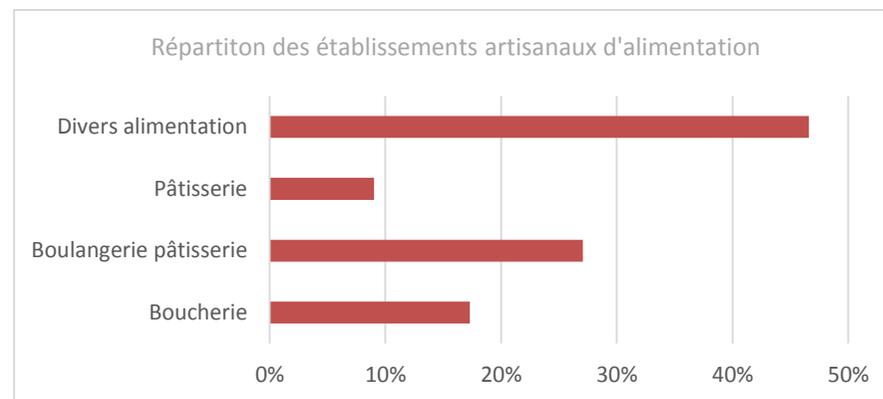
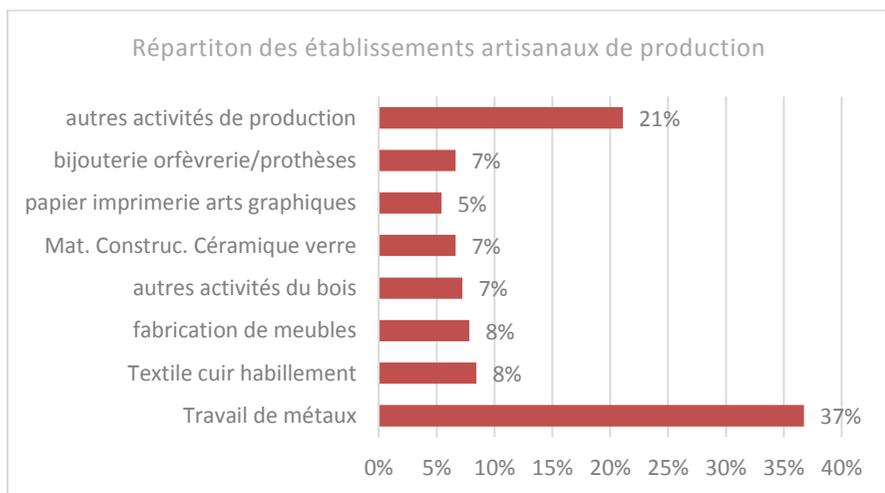
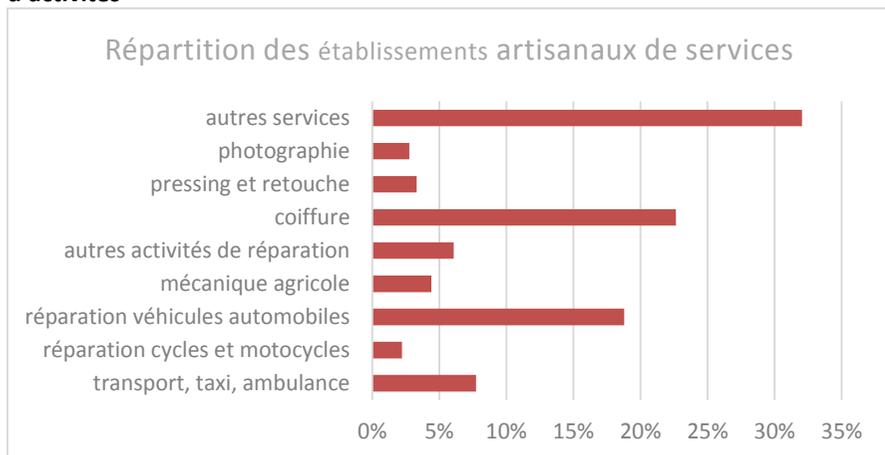


Source : Chambre de Métier d'alsace, 2015

Si la filière du bâtiment est celle qui compte la majorité des établissements artisanaux, c'est aussi elle qui génère le plus d'emplois, à hauteur de 34%. Avec 10 points de moins que le bâtiment, l'alimentation arrive en seconde position des filières les plus pourvoyeuses d'emplois. Cette dernière génère moins de salariés à l'échelle du Haut Rhin, au profit des emplois de services, représentant 29,3% des salariés de l'artisanat.

Si l'on se penche plus particulièrement sur les établissements de services artisanaux, on remarque que les services de proximité tels que les coiffeurs sont très présents sur le territoire (23% des établissements de services). Il en est de même pour les réparateurs de véhicules automobiles (19%) et les En termes d'implantation, il faut retenir que les établissements de production, de bâtiment et de services sont majoritairement situés dans les communes de moins de 2000 habitants. En revanche, la répartition des établissements d'alimentation est équivalente entre ces communes et les communes ayant entre 2000 et 10 000 habitants (Ribeauvillé, Orbey, Kaysersberg et Labaroche).

Détails des répartitions des établissements artisanaux selon les groupes d'activités



Source : Chambre de Métier d'Alsace, 2015

7.8. Le commerce

NB : le diagnostic commerce est détaillé dans le DAAC du SCoT

Le commerce, présent dans la majorité des communes du périmètre du SCoT ; représente 40% des emplois privés.

Communes	Commerces
Hypermarché	1
Supermarché	3
Grande surface de bricolage	1
Supérette	2
Epicerie	21
Boulangerie	43
Boucherie charcuterie	11
Produits surgelés	0
Poissonnerie	2
Librairie papeterie journaux	3
Magasin de vêtements	14
Magasin d'équipements du foyer	21
Magasin de chaussures	2
Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	2
Magasin de meubles	3
Magasin d'articles de sports et de loisirs	7
Magasin de revêtements murs et sols	0
Droguerie quincaillerie bricolage	5
Parfumerie	1
Horlogerie-Bijouterie	4
Fleuriste	14
Magasin d'optique	5
Station-service	6
TOTAL	171

Sur l'ensemble du territoire, l'INSEE dénombre 171 commerces. 22% de ces derniers, soit 37 d'entre eux se situent à Kaysersberg-Vignoble et 24% (41 commerces) se situent à Ribeauvillé. Par ailleurs, seulement 4 communes sur les 24 du territoire SCoT n'ont aucun commerce et seules 9 communes présentent plus de 5 commerces. Parmi les 171 commerces que compte le territoire Montagne-Vignoble et Ried, 3 supermarchés et 1 hypermarché sont présents. Les commerces de proximité représentent 82% de la totalité des commerces.

D'après l'inventaire commercial de 2013, les entreprises des secteurs du commerce de détail alimentaire et non-alimentaire, des services aux particuliers et de la restauration se répartissent très différemment dans les territoires des communautés de communes.

Communes	Enseignes	Natures	Surfaces
RIBEAUVILLE	LECLERC	Hypermarché	2972
ORBEY	INTERMARCHE	Supermarché	1286
KIENTZHEIM	INTERMARCHE	Supermarché	1200
BENNWUHR	ALDI	Hard Discount Alimentaire	900
RIQUEWIHR	KRIEL	Lisa	900
KAYSERSBERG	CARREFOUR CONTACT	Supermarché	760
OSTHEIM	PROMODIS	Lisa	500
SAINT HYPPOLYTE	POINT VERT	Lisa	400
SAINT HYPPOLYTE	KRIEL	Lisa	295
RIBEAUVILLE	CARREFOUR EXPRESS	Supérette	214
ORBEY	PROXI	Supérette	200
BELENHEIM	PROXI	Supérette	100
BENNWUHR	PROXI	Supérette	100
BERGHEIM	BIGMAT	Négoce matériaux	50
ORBEY	GROUPE DIGITAL	Electrodomestique	30

Source : Base de données TradeDimensions, mai 2016

On recense ainsi 15 magasins pour 12 enseignes et 9.897 m² dont 8.918 m² sont constitués d'unités > 400 m². La vocation alimentaire et Hyper-Super-Superette représente 78% des surfaces de la GMS.

Le volume global des m² présents est relativement faible, rapporté à la population de Montagne Vignoble et Ried, soit 283 m² / 1000 habitants (On compte souvent

de 300 à 400 m² par habitants pour couvrir les besoins) mais le volume et la diversité de l'appareil commercial de Montagne, Vignoble et Ried doivent s'apprécier au regard des grands sites commerciaux situés à proximité, Houssen d'abord, l'ensemble de l'agglomération de Colmar ensuite, Sélestat dans une moindre mesure

Par exemple, le Site d'HOUSSEN, situé de façon contigüe à la commune de Bennwihr (donc du territoire du SCoT) compte environ 28.600 m² de surface (soit près de 3 fois la surface totale de la GMS présente sur Montagne Vignoble et Ried). Ce site rassemble 30 magasins dont un hypermarché CORA de 14.666 m², 17 magasins d'équipements de la personne, 5 magasins loisirs-culture, 4 établissements de restauration et 3 dédiés aux services.

La seule commune de Colmar rassemble 60.000 m² de commerces pour la GMS, celle de Wintzenheim 12.500 m² et Sélestat 53.015 m².

► Une évolution mesurée

Pour mémoire, chaque nouveau projet (création ou extension) dépend de la décision, favorable ou défavorable, de la Commission Départementale de l'Aménagement Commercial (CDAC).

Sur la période 2005-2015, 6 CDAC ont fait l'objet d'un avis favorable. Aucune CDAC n'a été adoptée depuis 2012.

En revanche, on remarque que l'année 2007 a été une année porteuse puisque 70% des commissions ont été prises cette année-là, principalement sur les trois pôles du territoire Montagne, Vignoble et Ried.

De plus, la grande majorité des projets sont de nature d'extension et rarement de création. L'attractivité et le dynamisme commercial de ce territoire est donc limité.

La surface créée en 6 années a été de 3 000 m² en hyper/supermarchés, soit +30% pour les 4 magasins concernés mais pour un total relativement faible de 9 000 m².

Date	Activité	Enseigne	Ville	Nature Projet	Surface demandée	Surface actuelle	Surface future
2012	Supermarché	Match	Kaysersberg	Extension	472	808	1280
2010	Hypermarché	E. Leclerc	Ribeauvillé	Extension	500	2992	3492
2007	Supermarché	Intermarché	Orbey	Extension	511	775	1286
2007	Station-service	Intermarché	Orbey	Transfert	0	25	25
2007	Supermarché	E. Leclerc	Ribeauvillé	Extension	1520	1472	2992
2007	Station-service	E. Leclerc	Ribeauvillé	Transfert	103	117	220

CDAC recensés sur le territoire entre 2005 et 2012

Source : CDAC Haut -Rhin 2015

► Focus sur les 3 bourgs centres de Ribeauvillé, Kaysersberg-Vignoble et Orbey

Les « bourgs centres » Orbey/ Kaysersberg-Vignoble, Ribeauvillé bénéficient d'un appareil commercial assez bien diversifié et assez important en nombre d'établissements pour retenir sur place les achats de première nécessité et quelques achats complémentaires.

Leur population est néanmoins insuffisante pour permettre à de grandes surfaces spécialisées dans le domaine de la culture, du meuble ou du bricolage de s'y installer. Aujourd'hui ces derniers privilégient la grande ville et sa périphérie comme lieu d'implantation.

La présence dans chacune de ces villes d'une grande surface alimentaire contribue sans conteste à freiner l'évasion commerciale tant au niveau de l'alimentaire qu'en non alimentaire. Cela reste néanmoins insuffisant.

Aujourd'hui les grandes surfaces alimentaires implantées en territoire rural jouent d'autant mieux leur rôle de locomotive, qu'elles s'appuient sur un commerce de détail en centre-ville fort et performant. Ainsi ensemble, ils concourent à freiner l'évasion commerciale néfaste à l'un comme à l'autre. Cela repose avant tout sur une complémentarité de l'offre commerciale et un certain respect des forces et des équilibres.

Par ailleurs, on constate que cette filière ne présente pas les mêmes caractéristiques selon les communes, ou mêmes intercommunalités, que ce soit en termes de nombre ou de typologie.

D'après l'étude de l'appareil commercial du territoire de la CCI Colmar Centre-Alsace de 2015³², les bourgs centres (Orbey, Ribeauvillé et Kaysersberg-Vignoble) ont un appareil commercial assez bien diversifié et assez important en termes de nombre d'établissements, pour retenir sur place les achats de premières

³² Etude réalisée en octobre 2015 par la CCI, portant sur l'analyse des unités de vente et leur répartition dans l'espace du SCoT, sur la diversité de l'offre et son pouvoir d'attraction, sur les consommateurs du territoire et hors territoire.

nécessités et quelques « achats anormaux ». Néanmoins, la population du territoire MVR est insuffisante pour permettre l'installation de grandes surfaces spécialisées (domaine de la culture, du meuble, ou bricolage). Bien que les grandes surfaces restent insuffisantes sur le territoire, elles jouent néanmoins un rôle de locomotive permettant de limiter l'évasion commerciale (au niveau de l'alimentaire ou non alimentaire). Par ailleurs, le territoire du SCoT se situe à proximité immédiate de pôles commerciaux implantés à moins de 20 minutes comme celui d'Houssen et de Colmar et celui de Sélestat ou des Vosges (Plainfaing, St-Dié) très attractifs. Cette attractivité réside surtout dans leurs plages d'ouverture plus favorables : ouverture le dimanche matin, ou certains jours fériés en Alsace et non chômés ailleurs. De ce fait, l'attractivité de ces pôles à proximité limite l'implantation de grande surface sur le territoire.

Globalement, on se rend compte (cf. tableau ci-contre) que le secteur des commerces et services de proximité est celui qui retient le plus les achats sur le territoire puisque plus de la moitié des achats de ce secteur se font sur le territoire (50% pour la CCVK et 59% pour la CCPR). Tous produits confondus, on voit que les habitants de la CCPR réalisent davantage d'achats sur ce territoire que les habitants de la CCVK sur le territoire de Kaysersberg.

Origine des dépenses commerciales	CCVK	CCPR
Tout confondu	23,55%	42,2%
Alimentaire	43,3%	56%
Equipement de la personne	11%	17,83%
Equipement de la maison	7,5%	10,64%
Culture-loisirs	10,8%	21,12%
Autres services (de proximité)	50,2%	58,89%

Source : CCI Colmar Centre-Alsace 2015

Si l'on s'intéresse davantage aux spécificités commerciales, il ressort que les trois bourgs centres ont tous une typologie commerciale différente, à savoir :

- Orbey : un appareil commercial plus orienté vers la « clientèle locale », plus attaché à satisfaire les besoins de ses habitants mais bénéficiant de quelques retombées touristiques
- Kaysersberg : davantage orientée vers sa « clientèle touristique ». Elle a pu voir son commerce et ses produits touristiques et restaurants s'étoffer. Bien que toutes les activités soient représentées certains commerces, notamment alimentaires et dédiés à la clientèle locale ont tendance à décliner au profit de magasins saisonniers à vocation touristique.
- Ribeauvillé : présentant un certain équilibre commercial entre les commerces dédiés aux touristes et ceux dédiés aux locaux. Cet équilibre est nécessaire, il permet de le rendre plus attractif pour de nouveaux arrivants, diminue les déplacements et favorise le lien social intergénérationnel.

En dehors de ces communes, Riquewihr se démarque par sa forte présence de commerces touristiques laissant peu de possibilité de développement aux activités autres. Concernant les autres communes, plus rurales, elles contiennent essentiellement des commerces de proximité.

On voit que de nombreux secteurs d'activités des deux communautés de communes ne répondent plus aux attentes de la population de la zone. En effet, quand on s'intéresse à la « performance de l'offre commerciale » calculée par la CCI, si l'indicateur se situe en dessous de 50%, on considère que l'appareil commercial ne répond plus suffisamment aux attentes de la population du territoire étudié. Or on voit que c'est majoritairement le cas pour la zone de la CCVK³³ alors que l'appareil commercial de la CCPR est bien présent sur le territoire et répond de manière satisfaisante aux besoins des habitants.

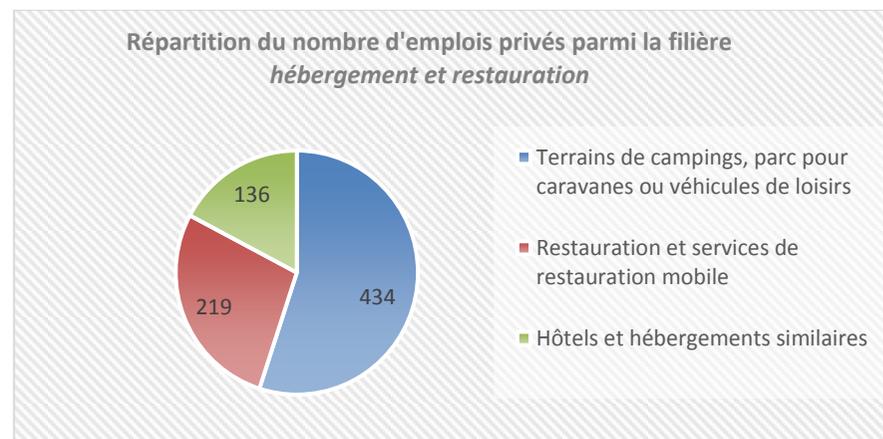
Partant de ce constat, notamment pour la CCVK, il serait judicieux de réfléchir à :

- De nouvelles implantations commerciales pour compléter l'offre existante

³³ Cf. tableau 6 et 7 en annexe

- Maintenir des activités présentes en cas de cession d'entreprise ou de transmission de celles-ci
- Favoriser le lien collectivités/professionnels pour des actions adaptées et pertinentes sur le territoire

En matière d'emplois et d'établissements, le tourisme favorise l'attractivité du territoire et permet de générer 11% d'emplois (au sens de l'INSEE) dans l'hébergement et la restauration parmi les emplois privés locaux. Avec 434 emplois, ce sont les terrains de campings, caravaning ou autres véhicules de loisirs qui offrent le plus d'emplois parmi la filière hébergement/restauration.



Source : INSEE RP 2012

En termes d'effectifs d'établissements, on recense 460 établissements dont 26% sont des restaurants et 64% des commerces au sens large. La répartition en termes d'effectifs diffère avec celle en termes d'emplois puisque les restaurants et les services de restauration mobile englobent le plus d'effectifs de cette filière (119 établissements), suivi des hôtels et hébergements similaires (64 établissements). Par son dynamisme touristique, Ribeauvillé est la commune accueillant le plus d'établissement de restauration. La fonction commerciale est la plus importante sur ce territoire malgré la proximité et l'influence de Colmar.

Ainsi, la CCPR concentre davantage d'établissements liés aux commerces (63%), contre 37% sur la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg.

Par ailleurs, on assiste ces dernières années à une volonté de préserver le tissu commercial et de service de base, en créant des espaces regroupant à la fois commerces et services (à Hunawehr ou à Guémar par exemple).

De plus, des opérations de redynamisation ont été menées sur le territoire des deux communautés de communes.

- L'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (O.R.A.C) de la CCPR dont l'objectif était d'encourager les travaux d'amélioration et de modernisation du local de vente et des conditions d'accueil de la clientèle. Elle s'adressait à des entreprises assurant des services de proximité du secteur alimentaire, de l'équipement de la personne et de la maison. Cette opération, d'une durée de 3 ans, a pris fin le 31-12-2008.
- L'Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat (OCM) de la CCVK a pour objectif d'aider à la rénovation ou à l'amélioration des locaux professionnels, à la modernisation des entreprises ou de l'outil de production, à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à la sécurisation des entreprises. Les aides s'adressent aux commerces et services ayant une clientèle essentiellement locale. Cette opération a pris fin à la fin de l'année 2009. En 2013, une étude préalable a été menée pour conduire le même dispositif sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé.

7.9. L'emploi salarié

On observe que le taux de salariat est très important sur le territoire étudié puisqu'il est de 84% en 2012. Néanmoins, on constate que ce dernier est en baisse de 2% par rapport à 2007.

Si l'on s'intéresse aux filières, on se rend compte que la filière agricole est particulièrement représentative de l'emploi non salarié avec un quasi équilibre salariés – non-salariés. En revanche les emplois salariés de la construction et des services sont un peu moins équilibrés. Enfin, l'industrie et l'administration comptent eux, quasiment que des salariés.

Le salariat selon les filières d'activités

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerces et services, transports	Administration
Total des emplois locaux	1 243	2 680	793	5 025	2 804
2012					
Dont emplois salariés	594 48%	2 538 95%	535 67%	4 242 84%	2 610 93%
Dont emplois non salariés	649 52%	143 5%	258 33%	783 16%	194 7%
Total des emplois locaux	1 219	3 260	762	4 647	2 894
2007					
Dont emplois salariés	563 46%	3 102 95%	590 77%	3 872 83%	2 738 95%
Dont emplois non salariés	655 54%	158 5%	172 23%	775 17%	156 5%

Source : INSEE RP2007-2012

7.10. Les sites à vocation économique

► Les zones d'activité économiques

Comme le montre la carte page suivante, les zones d'activités sont relativement bien desservies par le réseau routier. Néanmoins, les zones d'activités de la CCPR sont plus favorisées du fait de leur proximité avec la RN83.

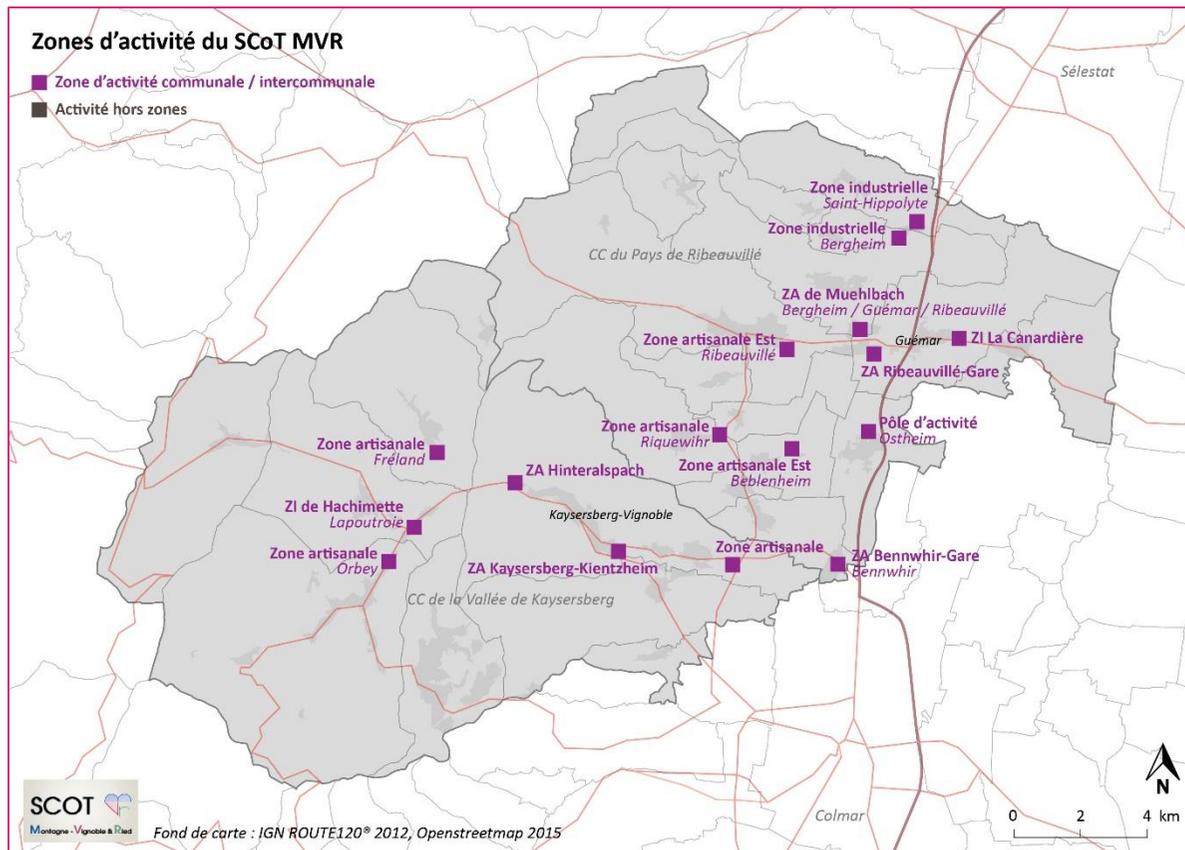
Communes	Zone d'activité	Secteur d'activité dominant	Surface totale brute (ha)	Surface totale nette (ha)	Surface occupée nette (ha)	Surface disponible nette (ha) (1er mars 2016)
Bebenheim	Zone artisanale Est	Artisanat	1,37	1,29	0,49	0,81
Bennwihr	ZA Bennwihr-Gare	Artisanat / commerce	33,94	29,22	28,09	1,13
Bergheim / Guémar / Ribeau.	ZA de Muehlbach	Industrie / Artisanat	34,47	28,61	21,07	7,54
Bergheim	Zone industrielle	Industrie	14,17	13,78	11,60	2,17
Fréland	Zone artisanale	Artisanat	3,96	2,68	2,68	0,00
Guémar	ZA Ribeaupillé-Gare	Industrie	11,61	8,81	7,04	1,77
Guémar	ZI La Canardière	Industrie	3,25	3,12	3,12	0,00
Kaysersberg-Vignoble	ZA Hinteralspach	Artisanat	6,82	5,42	5,10	0,32
Kaysersberg-Vignoble	ZA Kaysersberg-Kientzheim	Commerce	1,79	1,56	1,56	0,00
Kaysersberg-Vignoble	Zone artisanale	Industrie / Artisanat	3,07	2,61	2,61	0,00
Lapoutroie	ZI de Hachimette	Artisanat	11,64	10,87	10,30	0,56
Orbey	Zone artisanale	Artisanat / commerce	9,44	7,82	7,82	0,00
Ostheim	Pôle d'activité	Artisanat	5,70	5,50	3,41	2,09
Ribeaupillé	Zone artisanale Est	Artisanat	10,28	9,14	8,07	1,07
Riquewihr	Zone artisanale	Industrie	5,42	4,36	4,11	0,25
Saint-Hippolyte	Zone industrielle	Artisanat	15,03	13,26	11,06	2,20
TOTAL			171,96	148,06	128,13	19,93

Source : communes, syndicat mixte MVR

Au 1^{er} mai 2016, les disponibilités dans les zones d'activités de MVR s'élèvent à environ 20 ha, soit 14% de la surface totale nette. L'atlas cartographique de ces zones est disponible en annexe 4. Il existe une différence nette entre la communauté de communes du Pays de Ribeaupillé qui met actuellement en œuvre une nouvelle tranche de sa zone communautaire et celle de la Vallée de Kaysersberg qui, en l'absence du foncier intercommunautaire se trouve dépourvue. En effet, seules 3 % de surface totale nette est disponible pour la CCVK, contre 17% pour la CCPR.

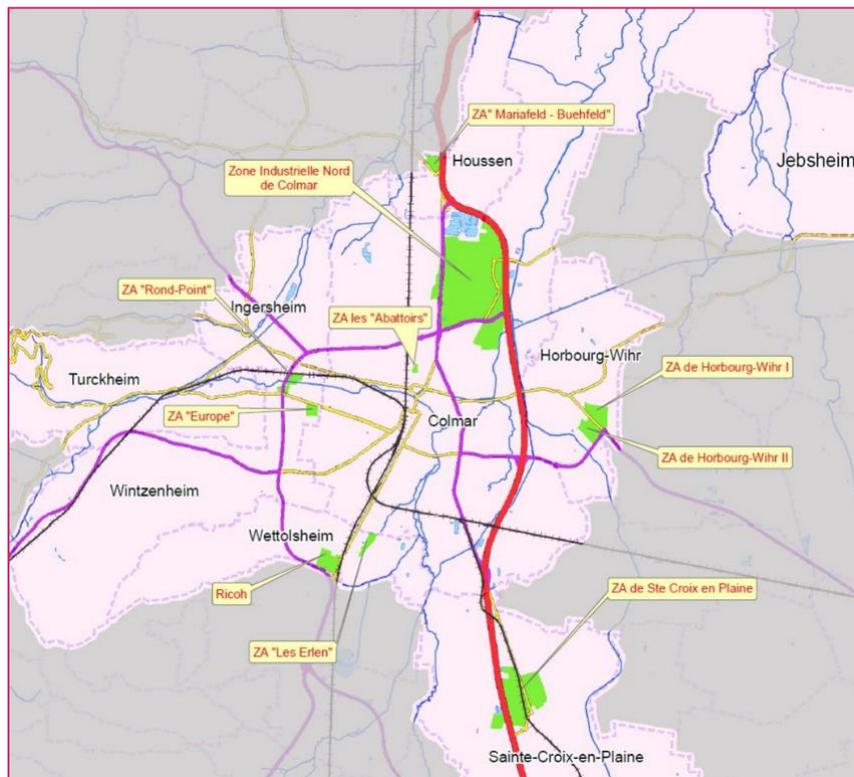
Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried

Cette réalité est d'autant plus vraie que la CCVK recense davantage d'activités d'importance implantées en dehors des zones d'activités (ex : DS Smith) et lorsque ces zones existent elles sont aujourd'hui entièrement bâties. Les évolutions face à ces disponibilités foncières posent donc questions.



Par ailleurs, de par l'influence évidente de Colmar sur le territoire étudié, il est intéressant de faire un point sur l'offre des zones d'activités économiques de cette agglomération. Ainsi, on recense une dizaine de zones économiques d'envergure et d'activités variées sur ce territoire.

ZAE de l'agglomération Colmarienne



Source : Agglomération Colmar, 2015

On remarque la proximité de la zone d'activité commerciale et artisanale Mariafeld-Buehfeld située à Houssem avec la ZAE intercommunautaire qui doit être créée à Bennwihr et Ostheim.

La zone d'activité du Mariafeld implantée de part et d'autre de la RN83 et d'une superficie de 32 hectares, comptait 233 entreprises inscrites au registre du commerce en 2012. Cette zone est considérée comme l'un des plus importants moteurs économiques de la zone d'étude de faisabilité de la future ZAE intercommunautaire Bennwihr/Ostheim. Le centre commercial Cora d'Houssem, implanté dans la zone d'activité du Mariafeld, génère à lui seul 427 emplois, hors emplois dans les cellules de la galerie. Cette zone économique représente donc une influence commerciale importante générant des flux de population significatifs. Néanmoins, d'après un entretien mené avec Mr Oster en 2015, directeur du centre commercial Cora Houssem, depuis 2013 son activité est moins importante que celle espérée du fait d'une éviction commerciale vers l'Allemagne et une mauvaise signalisation de la zone.

Zone d'activité économique de Colmar	Superficie
ZI Colmar Nord et Colmar est + aérodrome	409 ha
ZA Saint Croix la Plaine	100 ha
ZC Houssem	32 ha
Zone Horbourg Wihr	27 ha
ZA Wittelsheim (Ricoh)	23 ha
ZA Wintzenheim	19 ha
ZA des Ellen	8 ha
ZA des anciens abattoirs de Colmar	2 ha

Source : Chiffres clés Colmar 2015

► L'immobilier d'entreprise

La Chambre de Commerces et de l'Industrie de Colmar Centre-Alsace (CCI) dispose d'une « bourse aux locaux vacants ». L'analyse des données mises en ligne sur son site montre que ce sont les bureaux et locaux de grandes et moyennes tailles qui sont actuellement disponibles. Si leur nature est assez équilibrée entre location et vente, la grande majeure partie d'entre eux se situe sur le site de Bennwihr-Gare.

Disponibilités bâties et foncières 2016

Commune	Localisation	Type	Nature	Surface
Bennwihr	Bennwihr-Gare	Bureaux	Vente	1832m ²
Bennwihr	Bennwihr-Gare	Bureaux	Location	1832m ²
Bennwihr	Rue de Colmar	Locaux commerciaux	Location	480m ²
Bennwihr	Rue Commandant O'connell	Locaux commerciaux	Vente	500m ²
Bennwihr	Bennwihr-Gare	Locaux industriels et artisanaux	Location	1832m ²
Bennwihr	Bennwihr-Gare	Locaux industriels et artisanaux	Vente	1832m ²
Bennwihr	Rue Commandant O'connell	Stockage	Vente	500m ²
Bennwihr	Bennwihr-Gare	Stockage	Location	1832m ²
Kientzheim	Route des vins	Terrains en ZA	Vente	0,08 ha
Ostheim	Route de Strasbourg	Stockage	Location	20m ²

Source : Chambre des Commerces et de l'Industrie de Colmar Centre Alsace

7.11. Synthèse des enseignements

- Une population active en diminution depuis 2007, tout comme à l'échelle du Haut-Rhin
- Une progression de la dépendance du territoire du SCoT vis-à-vis des zones économiques extérieures, notamment celles de Colmar, puisque la part des « actifs résidents » a diminué entre 1999 et 2012
- Le chômage a nettement évolué depuis le début des années 2000 mais reste plus faible que la moyenne départementale et des SCoT voisins.
- L'emploi salarié est très important sur le territoire, malgré une diminution depuis 2007
- La répartition des emplois est tournée en presque majorité vers les commerces et les services, confirmant d'une part la tertiarisation du territoire et d'autre part le dynamisme touristique de celui-ci
- Un potentiel touristique important à travers les caractéristiques culturelles du territoire, son patrimoine, ses sites touristiques et son niveau de services
- L'agriculture est un secteur prégnant sur le territoire, il génère des emplois et maintient une économie locale, notamment par la viticulture
- De manière générale, la tendance est à la baisse pour les exploitations et leur SAU
- L'artisanat et le commerce sont des domaines prégnants néanmoins l'offre commerciale de proximité est menacée face à celle dédiée au tourisme
- L'extension des sites à vocation économique paraît limitée, notamment pour la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg.

7.12. Principales questions, enjeux

Le vieillissement de la population mêlé à la baisse des « actifs résidents » pose question quant à la nécessité d'attirer des actifs sur le territoire et les éventuelles mesures à mettre en place.

Si l'on s'intéresse plus précisément à la filière agricole, on se rend compte que l'évolution des structures et la pression exercée sur ces terres (extensions urbaines, projet d'infrastructures etc.) posent problèmes. Il est impératif de trouver un compromis entre la préservation de l'activité qui, au travers de la viticulture représente un pilier de l'économie locale, et le déblocage de foncier. En effet, certaines communes, présentent d'importantes difficultés à dégager du foncier afin d'y implanter des logements et assurer leur développement ou simplement permettre l'extension ou l'implantation de nouvelles activités économiques. Néanmoins, la sécurisation de l'activité et la favorisation des circuits-courts sont à valoriser.

Comme nous l'avons vu, les réserves foncières sont problématiques sur le territoire, notamment au regard de l'évolution de certaines activités plus gourmandes en foncier que d'autres. Ainsi, la définition d'une stratégie foncière, notamment pour assurer le développement des activités économiques doit être considéré comme un enjeu du SCoT. En effet, bien que certaines zones d'activités présentent des disponibilités, comme c'est le cas sur le secteur de Bennwihr-Gare, ou plus largement sur la communauté de communes de Ribeauvillé, la question de l'implantation d'une nouvelle zone doit être anticipée, notamment au vu des réserves foncières très limitées sur la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg. Par ailleurs, le secteur de l'industrie continuant à diminuer progressivement, renvoie à la problématique des friches industrielles : leur recensement et leur réutilisation.

SYNTHESE DES ENJEUX

► Démographie

Le territoire MVR présente une situation géographique avantageuse, lui permettant de profiter de l'attractivité des agglomérations voisines que sont Colmar et Sélestat. Néanmoins, on remarque :

- Un arrêt de la dynamique démographique depuis 2008
 - Un solde migratoire négatif, laissant penser à un manque de capacité d'accueil du territoire
 - Une population vieillissante
-
- L'équilibre démographique reste donc un enjeu pour le territoire, à travers le maintien du nombre de jeunes. La réalisation de cet objectif induit de proposer une offre de logements et services adaptés, mais aussi des emplois et un foncier mobilisable.
 - La prise en compte du vieillissement de la population est un autre objectif auquel le territoire devra répondre.

► Logement

Le territoire du SCoT MVR est touché par un ralentissement de l'offre en résidences principales, constituant un frein au développement démographique.

- La mobilisation du foncier semble donc être un enjeu prégnant pour le territoire, malgré les difficultés du territoire à mobiliser les disponibilités foncières. Le renforcement des capacités de mobilisation du foncier à urbaniser pourrait être défini comme un objectif du SCoT.
- L'important développement de la vacance sur territoire inscrit la valorisation des logements vacants comme second enjeux de cette thématique.
- Présenter une offre de logements variée et adaptée, notamment envers les jeunes, semble essentiel pour favoriser une dynamique démographique.

► Consommation d'espace

L'observation de la consommation foncière sur les dix dernières années montre une amélioration de la densité bâtie simultanément à un ralentissement du foncier mobilisé pour le logement.

- Il est nécessaire de poursuivre l'effort de limitation de consommation d'espace et d'amélioration de la productivité foncière des logements.

► Services - équipements

- Le vieillissement de la population évoqué précédemment doit engendrer une réflexion sur la couverture du territoire en termes d'équipements et de services adaptés.
- Le maintien à domicile des personnes âgées doit être favorisé, notamment au travers des services proposés.
- L'accessibilité aux services, quelquefois problématique, demeure un enjeu pour le territoire. Dans un souci d'accessibilité équitable et égale il est nécessaire d'encourager le développement de services et commerces de proximité.

► Déplacements - Mobilité

L'utilisation de la voiture est largement préférée pour les déplacements sur le territoire, notamment domicile/travail. Favoriser la pluri-modalité pour le réseau de déplacement s'inscrit comme l'enjeu central de cette thématique.

- Mener une réflexion sur une alternative possible aux déplacements routiers semble nécessaire. Le renforcement des autres modes de déplacement tels que les modes doux est un objectif pour le SCoT. Il faudra donc poursuivre le développement des itinéraires et des aménagements cyclables du territoire.
- Renforcer la compétitivité des transports en commun.

► Economie

- Il s'avère nécessaire d'attirer des actifs sur le territoire au vu de la population vieillissante et de la baisse des « actifs résidents » du territoire.
- Soutenir l'artisanat très présent sur le territoire du SCoT.
- Privilégier une offre commerciale complémentaire aux pôles commerciaux des agglomérations voisines.
- Favoriser le développement touristique du territoire.
- La sécurisation et la favorisation des circuits-courts de l'activité agricole sont à privilégier, pour ce pilier de l'économie locale.
- La définition d'une stratégie foncière doit s'inscrire comme un enjeu du SCoT pour garantir le développement des activités économiques, au vu des problématiques liées aux réserves foncières.

ANNEXES

Tableau 1 : variation annuelle, solde naturel et migratoire par communes entre 2007 et 2012

	Variation annuelle	Solde naturel	Solde migratoire
SCoT MVR	-0,4%	0,0%	-0,4%
Ammerschwahr	-1,5%	-0,1%	-1,4%
Fréland	-0,3%	0,0%	-0,3%
Katzenthal	-0,2%	0,3%	-0,5%
Kaysersberg	-0,1%	-0,4%	0,3%
Kientzheim	-1,5%	0,1%	-1,5%
Labaroche	0,4%	0,3%	0,0%
Lapoutroie	-1,3%	-0,2%	-1,1%
Le Bonhomme	-0,7%	-0,4%	-0,3%
Orbey	0,1%	0,0%	0,1%
Sigolsheim	-0,5%	0,6%	-1,0%
Aubure	-2,7%	0,1%	-2,7%
Beblenheim	0,6%	-0,6%	1,2%
Bennwihr	-1,0%	0,3%	-1,3%
Bergheim	0,9%	-0,3%	1,1%
Guémar	-0,1%	0,1%	-0,2%
Hunawahr	-0,8%	0,4%	-1,2%
Illhaeusern	-1,7%	0,7%	-2,4%
Mittelwihr	1,3%	0,4%	0,8%
Ostheim	0,1%	0,7%	-0,7%
Ribeauvillé	-0,5%	-0,4%	0,0%
Riquewihr	-1,7%	0,6%	-2,3%
Rodern	0,4%	-0,1%	0,5%
Rorschwihr	0,2%	0,3%	-0,2%
Saint-Hippolyte	-0,4%	-0,6%	0,2%
Thannenkirch	-2,4%	0,1%	-2,5%
Zellenberg	-2,4%	0,8%	-3,2%

Annexe 1 : méthode de mesure de la consommation d'espace par les fichiers fonciers MAJIC

A partir du fichier des *propriétés bâties (pb)* et des *propriétés non bâties (pnb)*, il a été utilisé les valeurs suivantes :

- « IDPARC » : identifiant de la parcelle, par exemple 68005010015.
- « IDCOM » : code INSEE de la commune, par exemple 68005
- « IDCOMTXT » : nom de la commune, par exemple Ammerschwahr.
- « DCNTPA » : correspond à la surface cadastrale de la parcelle (en m²). Cette valeur est utilisée pour mesurer la consommation d'espace.
- « JANNATMIN » : correspond à l'année de première construction de la parcelle. Cette valeur permet de produire l'analyse diachronique de l'urbanisation du territoire (ici depuis 1955, par pas de 10 ans). La valeur est déterminée en liant les locaux à la parcelle. Chaque local a une date d'achèvement attribué dans la table des propriétés bâties (pb10) de MAJIC sous le champ « JANNAT ». Le millésime des fichiers fonciers étant 2015, la date la plus récente est 2014.
- « NLOCAL » : nombre de local associé à la parcelle. Somme de NLOCMAISON, NLOCAPPT et NLOCCOM.
- « NLOCMAISON » : nombre de local de type maison associé à la parcelle.
- « NLOCAPPT » : nombre de local de type appartement associé à la parcelle.
- « NLOCCOM » : nombre de local de type activité commercial et industriel associé à la parcelle
- « NLOCHABIT » : nombre de local d'habitation. Somme de NLOCMAISON et NLOCAPPT
- « TLOCDOMIN » : local dominant de la parcelle, cette valeur permet de ventiler la destination de la consommation d'espace. Plusieurs valeurs possibles : Maison, Appartement, Activité, Dépendance, Mixte.

Ainsi la consommation générale d'espace des 10 dernières années est égale à DCNTPA si NLOCAL > 0 et JANNATMIN est > 2004 et < 2015.

La consommation d'espace à destination du logement est égale à DCNTPA si TLOCDOMIN = maison et appartement et JANNATMIN est > 2004 et < 2015. Il en est de même pour l'activité (TLOCDOMIN + activité).

Annexe 2 : Nomenclature utilisée par la BD OCS CIGAL 2008/2000

Niveau 1	Niveau 2
Territoires artificialisés	Habitat : désigne toutes les formes de bâtiments principalement dédiés au logement (habitat à la fois collectif, individuel et intermédiaire) et les espaces qui leur sont directement reliés, leurs dépendances (parkings et garages). Ces bâtiments peuvent également abriter des locaux à vocation commerciale, industrielle ou de services non individualisables.
	Espaces urbains spécialisés : espaces (bâtiments et dépendances) fonctionnels voués à la prestation d'un service public ou d'utilité publique en particulier (écoles, hôpitaux, cimetières, musées).
	Grandes emprises : périmètres majoritairement artificialisés abritant des équipements et infrastructures liés à des fonctions de production et de services. Cette catégorie contient à la fois les emprises commerciales (zones d'activités, centres commerciaux), industrielles et les zones d'activités tertiaires, tout comme les infrastructures de transport (au-delà d'une certaine largeur de voie), les zones d'exploitation du sol (sablrières et carrières), les chantiers, les décharges et les terrains militaires.
	Espaces verts artificialisés : zones partiellement végétalisées par l'Homme, principalement à des fins de loisirs. Il s'agit majoritairement des parcs publics et des équipements sportifs et de loisirs (stades, campings, piscines, stations de ski...).
	Espaces libres : surfaces sans affectation définie situées au sein du tissu urbain, constituant ainsi du foncier disponible, à l'instar des friches industrielles.
Territoires agricoles	Cultures annuelles : parcelles cultivées de façon régulière et faisant l'objet d'un assolement (division d'une exploitation agricole en plusieurs parcelles auxquelles on attribue annuellement des cultures différentes) : maïs, tabac, choux, etc...
	Cultures permanentes : parcelles hors assolement produisant des récoltes régulières : vignes, houblon, vergers, cultures horticoles, maïs aussi prairies et haies.
Espaces forestiers et semi-naturels	Forêts : vastes surfaces boisées, incluant les jeunes plantations et les ripisylves (corridors forestiers le long des cours d'eau).
	Formations pré-forestières : groupements de petites formations végétales (herbacés, petits arbres) : pâturages, tourbières, marais, landes.
	Roches nues (éboulis, falaises)
Milieux hydrographiques	Surfaces en eau : cours d'eau et plans d'eau, naturels ou artificiels.

Annexe 3 : répartition des places en multi-accueil pour jeune enfant

Commune	Type	Nom	Nombre de places
Beblenheim	Multi-accueil	Multi-accueil de Beblenheim	24
Bergheim	Multi-accueil	Multi-accueil « Am Stram Gram »	27
Kaysersberg	Multi-accueil	Multi-accueil Boucle d'Or	30
Lapoutroie	Multi-accueil	Le Petit Prince	20
Orbey	Multi-accueil	Le Chat Botté	30
Ribeauvillé	Multi-accueil	Multi-accueil de Ribeauvillé	40
Sigolsheim	Multi-accueil	Le Petit Poucé	15
Total places			186

Tableau 2 : espaces urbanisés au 1^{er} janvier 2015 par commune

Communes	Espace urbanisé par local dominant en 2013 (en hectares)										TOTAL
	MAISON	%	APPARTEMENT	%	MIXTE	%	ACTIVITE	%	DEPENDANCE	%	
Ammerschwahr	25,04	44%	0,89	2%	15,49	27%	14,72	26%	0,28	0%	56,42
Fréland	107,06	79%	2,39	2%	13,61	10%	8,65	6%	4,14	3%	135,86
Katzenthal	9,46	64%	0,52	4%	4,34	29%	0,25	2%	0,16	1%	14,73
Kaysersberg	41,16	62%	1,62	2%	17,51	26%	4,14	6%	2,33	3%	66,76
Kientzheim	10,39	53%	1,13	6%	6,97	35%	0,97	5%	0,26	1%	19,72
Labaroche	156,49	79%	5,86	3%	26,81	14%	6,33	3%	2,02	1%	197,51
Lapoutroie	96,96	65%	7,58	5%	32,89	22%	9,58	6%	2,65	2%	149,66
Le Bonhomme	42,66	36%	5,49	5%	8,41	7%	59,79	51%	1,53	1%	117,89
Orbey	203,94	62%	26,63	8%	51,49	16%	41,83	13%	3,15	1%	327,04
Sigolsheim	17,40	50%	0,72	2%	10,02	29%	6,56	19%	0,10	0%	34,80
Aubure	20,71	72%	2,28	8%	3,91	14%	1,79	6%	0,09	0%	28,79
Bebenheim	17,77	62%	0,71	2%	8,61	30%	1,51	5%	0,15	1%	28,75
Bennwihr	28,21	45%	3,92	6%	8,94	14%	21,31	34%	0,21	0%	62,58
Bergheim	40,29	46%	3,58	4%	16,96	19%	26,19	30%	0,67	1%	87,70
Guémar	41,47	68%	2,13	3%	7,85	13%	9,40	15%	0,17	0%	61,02
Hunawuhr	10,89	59%	1,30	7%	5,19	28%	0,56	3%	0,64	3%	18,56
Illhausern	28,57	83%	0,19	1%	3,58	10%	1,64	5%	0,32	1%	34,30
Mittelwihr	12,60	58%	1,48	7%	6,18	29%	1,20	6%	0,09	0%	21,55
Ostheim	33,03	59%	1,22	2%	12,38	22%	8,48	15%	0,93	2%	56,04
Ribeauvillé	71,84	24%	6,47	2%	32,07	11%	189,85	63%	2,70	1%	302,93
Riquewihr	22,11	63%	1,35	4%	8,12	23%	2,82	8%	0,89	3%	35,28
Rodern	9,21	77%	1,17	10%	1,12	9%	0,02	0%	0,45	4%	11,97
Rorschwihr	9,94	85%	0,12	1%	1,43	12%	0,18	2%	0,02	0%	11,69
Saint-Hippolyte	19,27	43%	2,79	6%	5,95	13%	17,15	38%	0,11	0%	45,27
Thannenkirch	24,05	70%	2,67	8%	5,05	15%	2,03	6%	0,63	2%	34,43
Zellenberg	6,99	64%	0,83	8%	2,80	26%	0,17	2%	0,05	0%	10,84
TOTAL	1107,50	56%	85,06	4%	317,68	16%	437,13	22%	24,70	1%	1 972,08

Tableau 3 : consommation d'espaces générale depuis 1955 par période de 10 ans par commune

Communes	Consommation d'espace générale (en hectares)							
	Inconnue	< 1955	1955 -1964	1965 -1974	1975 -1984	1985 -1994	1995 -2004	2005 -2014
Ammerschwihr	6,31	11,56	2,74	1,79	7,16	20,80	3,19	2,87
Fréland	11,67	70,40	4,69	14,58	14,49	4,23	10,25	5,55
Katzenthal	1,63	4,47	1,21	1,49	1,50	1,48	1,76	1,19
Kaysersberg	8,27	16,56	7,61	11,94	7,34	4,11	6,79	4,14
Kientzheim	4,42	6,60	1,51	2,45	1,30	1,52	0,77	1,14
Labaroche	14,58	68,42	14,44	23,63	25,87	15,98	19,40	15,19
Lapoutroie	15,01	72,18	2,63	17,37	16,42	10,05	11,12	4,89
Le Bonhomme	59,78	31,51	1,93	8,32	6,45	2,59	3,94	3,37
Orbey	34,25	184,48	10,62	15,54	17,48	23,05	28,04	13,58
Sigolsheim	6,66	6,46	3,03	2,45	3,40	2,90	5,87	4,03
Aubure	1,18	12,84	1,71	5,26	2,83	0,69	1,61	2,67
Beblenheim	5,32	9,16	0,69	1,83	5,65	1,56	2,98	1,55
Bennwihr	17,09	12,47	5,04	5,90	3,98	2,94	9,65	5,52
Bergheim	25,35	16,90	2,26	4,77	10,73	8,25	9,15	10,29
Guémar	11,10	11,57	2,19	11,46	9,94	5,39	3,79	5,59
Hunawihr	1,79	7,59	0,98	1,89	1,20	1,09	1,88	2,13
Illhaeusern	2,58	10,22	2,53	3,53	3,80	3,82	3,97	3,86
Mittelwihr	2,41	8,10	2,74	1,50	1,21	2,22	1,43	1,96
Ostheim	5,11	16,71	6,77	5,29	5,70	4,27	6,64	5,54
Ribeauvillé	183,55	36,07	7,43	22,94	16,80	9,60	13,43	13,11
Riquewihr	4,16	13,32	2,39	2,85	3,47	3,95	2,96	2,19
Rodern	0,20	4,22	1,41	1,19	1,77	1,03	1,13	1,00
Rorschwihr	0,26	3,57	0,34	0,34	2,29	2,79	1,58	0,52
Saint-Hippolyte	14,60	9,83	3,82	3,88	3,10	3,63	1,09	5,32
Thannenkirch	3,53	16,73	3,51	3,41	1,38	2,42	2,35	1,10
Zellenberg	0,93	3,17	1,21	1,36	1,64	1,81	0,58	0,16
TOTAL	441,73	318,65	30,73	94,06	277,29	303,12	259,19	214,19

Tableau 4 : consommation d'espaces due au logement depuis 1953 par période de 10 ans par commune

Communes	Consommation d'espace due au logement (en hectares)							
	Inconnue	< 1955	1955 -1964	1965 -1974	1975 -1984	1985 -1994	1995 -2004	2005 -2014
Ammerschwihr	0,00	6,61	1,71	1,65	6,08	6,27	2,64	1,43
Fréland	0,00	65,83	4,00	9,56	13,71	3,78	8,73	4,84
Katzenthal	0,00	3,34	0,80	1,07	1,22	1,06	1,67	0,94
Kaysersberg	0,27	11,01	6,77	10,03	6,46	2,59	4,23	1,65
Kientzheim	0,00	4,89	1,07	2,07	0,85	1,48	0,58	0,57
Labaroche	0,00	56,38	12,56	22,63	24,28	15,13	17,30	14,81
Lapoutroie	0,00	61,20	1,67	13,04	14,63	8,05	7,06	3,34
Le Bonhomme	0,00	27,18	1,89	6,67	5,67	2,12	3,79	1,81
Orbey	0,13	156,73	9,40	12,23	15,26	19,72	11,50	7,28
Sigolsheim	0,00	4,18	2,27	2,26	2,90	1,55	3,06	2,19
Aubure	0,00	10,68	1,64	4,86	2,79	0,69	1,61	0,72
Beblenheim	0,00	7,16	0,64	1,47	5,35	1,42	2,45	1,02
Bennwihr	0,00	10,10	4,27	4,87	3,21	1,77	6,01	2,63
Bergheim	0,00	12,95	1,92	4,15	9,05	4,29	6,56	5,39
Guémar	0,00	9,48	2,02	11,25	9,04	4,51	2,73	5,09
Hunawihr	0,00	6,56	0,70	1,34	1,09	0,84	0,83	1,85
Illhausern	0,00	9,39	2,47	3,18	3,80	3,65	3,21	3,28
Mittelwihr	0,00	5,47	2,41	1,28	0,98	1,74	1,05	1,57
Ostheim	0,00	11,17	3,79	4,69	5,25	3,46	3,97	2,20
Ribeauvillé	0,00	25,10	4,81	17,61	14,39	7,14	5,30	4,33
Riquewihr	0,00	10,68	1,96	2,22	2,91	2,65	2,08	1,31
Rodern	0,00	3,36	1,41	1,13	1,77	1,03	0,75	0,93
Rorschwihr	0,00	3,22	0,21	0,22	2,29	2,61	1,32	0,50
Saint-Hippolyte	0,00	6,69	3,72	3,60	2,52	3,59	0,63	1,52
Thannenkirch	0,00	15,07	3,33	2,46	1,34	1,96	1,76	0,94
Zellenberg	0,00	2,33	0,90	1,26	1,56	1,38	0,34	0,06
TOTAL	0,40	546,76	78,3	146,8	158,4	104,5	101,2	72,2

Tableau 5 : consommation foncière due au logement par commune

Communes	Consommation foncière (ha)	1995-2004			2005-2014		
		Nombre de logements	Productivité foncière (log./ha.)	Consommation foncière (ha)	Nombre de logements	Productivité foncière (log./ha.)	
Ammerschwihr	2,64	50	18,9	1,43	25	17,5	
Fréland	8,73	87	10,0	4,84	65	13,4	
Katzenthal	1,67	34	20,4	0,94	20	21,3	
Kaysersberg	4,23	79	18,7	1,65	43	26,1	
Kientzheim	0,58	24	41,2	0,57	17	29,8	
Labaroche	17,30	208	12,0	14,81	149	10,1	
Lapoutroie	7,06	53	7,5	3,34	38	11,4	
Le Bonhomme	3,79	52	13,7	1,81	22	12,2	
Orbey	11,50	130	11,3	7,28	96	13,2	
Sigolsheim	3,06	61	19,9	2,19	45	20,6	
Aubure	1,61	25	15,6	0,72	9	12,4	
Beblenheim	2,45	44	17,9	1,02	18	17,6	
Bennwihr	6,01	102	17,0	2,63	48	18,2	
Bergheim	6,56	89	13,6	5,39	114	21,2	
Guémar	2,73	41	15,0	5,09	61	12,0	
Hunawihr	0,83	16	19,3	1,85	35	18,9	
Illhausern	3,21	49	15,3	3,28	33	10,1	
Mittelwihr	1,05	18	17,2	1,57	44	28,0	
Ostheim	3,97	71	17,9	2,20	51	23,1	
Ribeauvillé	5,30	110	20,8	4,33	113	26,1	
Riquewihr	2,08	71	34,1	1,31	33	25,3	
Rodern	0,75	13	17,3	0,93	13	14,0	
Rorschihr	1,32	23	17,4	0,50	11	22,0	
Saint-Hippolyte	0,63	29	46,3	1,52	28	18,4	
Thannenkirch	1,76	27	15,4	0,94	21	22,4	
Zellenberg	0,34	11	32,1	0,06	3	50,4	
TOTAL	101,16	1 517	15,0	72,18	1 155	16,0	

Schéma de Cohérence Territoriale Montagne Vignoble et Ried

Tableau 6 : Performance de l'offre commerciale de la CCVK

Produit	% attraction interne (< 50 %)	CA d'origine interne (en M€)	CA d'origine externe (en M€)				
Pain/pâtisserie	72 %	2,809	0,164				
Beurre	48 %	3,299	0,281				
Viande	47 %	4,739	0,141				
Fruits	41 %	1,581	0,371				
Boissons alcoolisées	40 %	1,999	0,488				
Surgelés	38 %	1,148	0,043				
Epicerie, boissons non alcoolisées	35 %	4,545	0,542				
Poisson	32 %	0,252	0,101				
TOTAL : Alimentaire	43 %	20,372	2,131	22,503			
	<i>sous- total cumulé</i>	<i>20,372</i>	<i>2,131</i>	<i>22,503</i>			
Journaux, presse	46 %	1,242	0,136				
Téléphonie	9 %	0,013					
Jeux/jouets	5 %	0,087					
Sport	%						
Livres, CD, DVD, Jeux vidéo	%		0,035				
Informatique	%						
TOTAL : Culture Loisirs	11 %	1,342	0,171	1,513			
	<i>sous- total cumulé</i>	<i>21,714</i>	<i>2,302</i>	<i>24,016</i>			
Plantes, fleurs, animalerie	21 %	0,505	0,094				
Art de la table, décoration	12 %	0,323					
Electroménager	8 %	0,228	0,092				
Audio/Image/Son	4 %	0,116	0,115				
Bricolage	4 %	0,174					
Mobilier	%						
Linge de maison	%		0,018				
TOTAL : Equipement de la maison	7 %	1,346	0,319	1,665			
	<i>sous- total cumulé</i>	<i>23,06</i>	<i>2,621</i>	<i>25,681</i>			
Optique	38 %		0,576				0,12
Parfumerie/hygiène	16 %		0,731				
Vêtement enfant	11 %		0,168				0,013
Vêtement femme	7 %		0,321				
Vêtement homme	6 %		0,221				
Horlogerie/bijouterie/marochinerie	5 %		0,088				
Chaussures	2 %		0,044				
TOTAL : Equipement de la personne	11 %		2,149				0,133
	<i>sous- total cumulé</i>		<i>25,209</i>				<i>2,754</i>
Coiffeur	55 %		1,103				0,238
Entretien auto	51 %		0,301				0,047
Soins de beauté et d'entretien corporel	29 %		0,141				0,084
Cinéma	24 %		0,087				0,011
TOTAL : Services	50 %		1,632				0,38
	<i>sous- total cumulé</i>		<i>26,841</i>				<i>3,134</i>
TOTAL GENERAL :			26,841				3,134

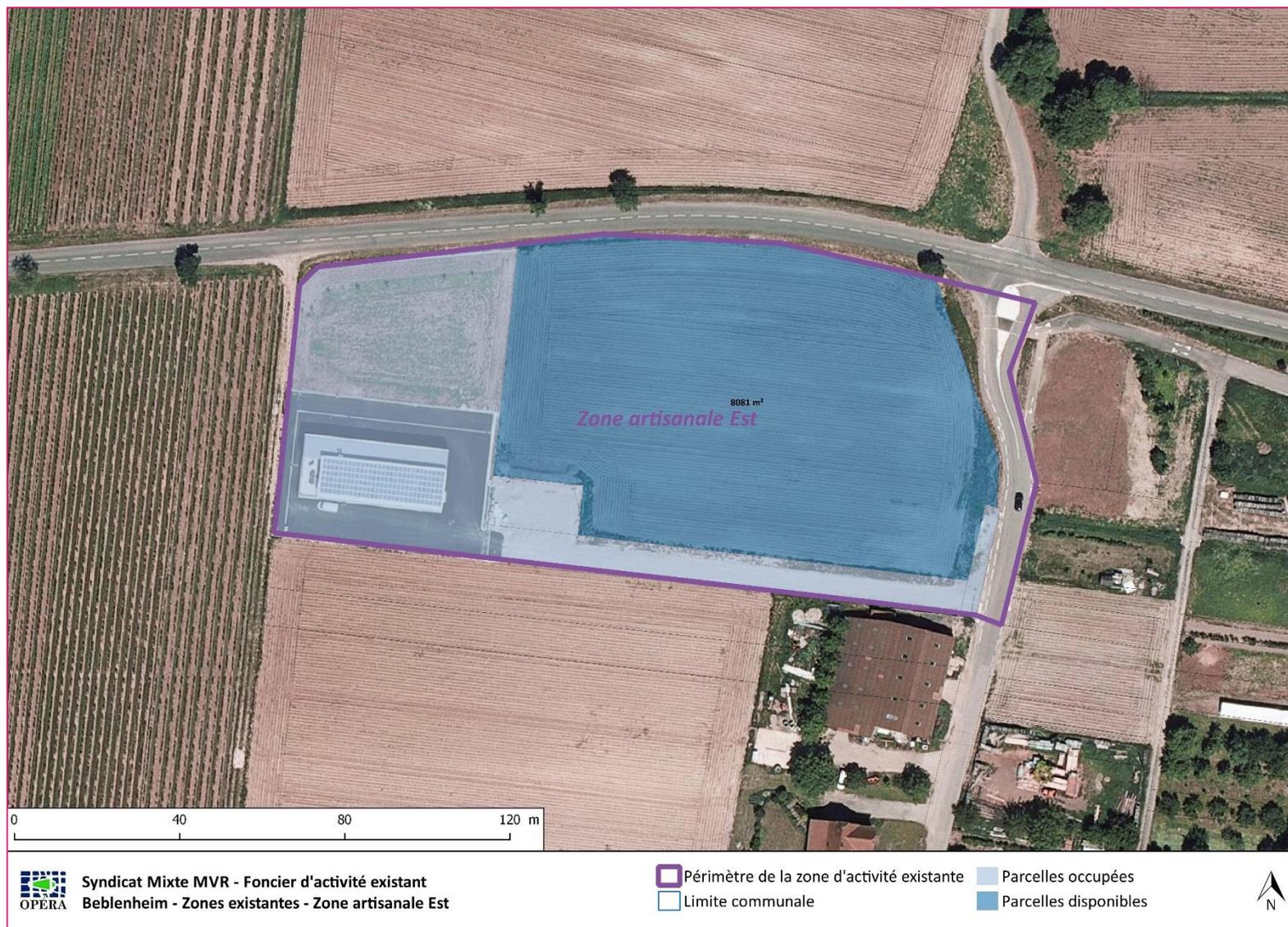
Tableau 7 : Performance de l'offre commerciale de la CCPR

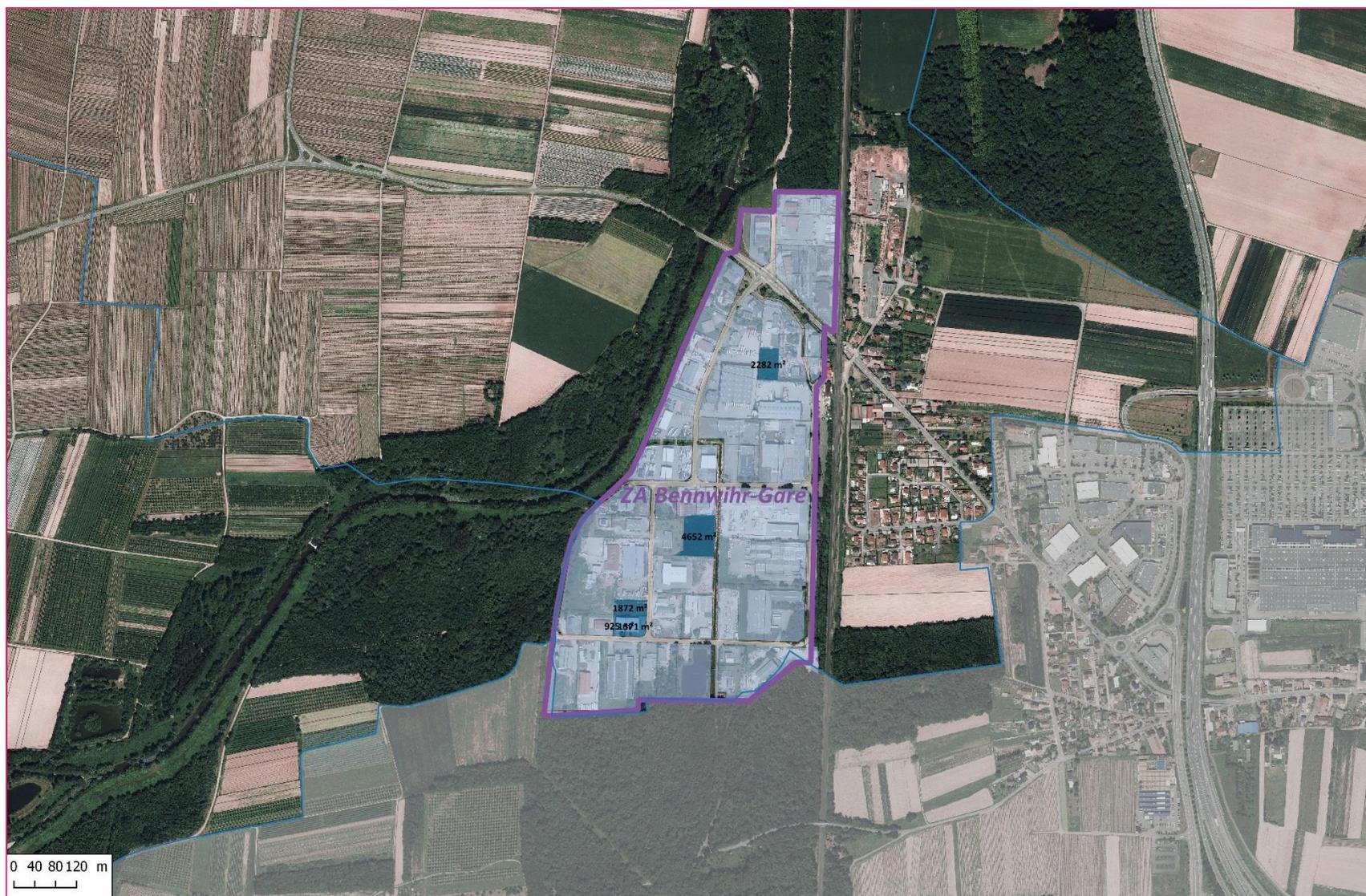
	% attraction Produit (< 50 %)	CA d'origine interne	CA d'origine interne (en M€)	externe (en M€)	
Pain/pâtisserie	80 %		2,051	0,641	
Epicerie, boissons non alcoolisées	77 %		6,607	2,472	
Boissons alcoolisées	72 %		2,343	1,059	
Viande	71 %		4,643	1,885	
Beurre	67 %		3,012	1,298	
Poisson	61 %		0,306	0,148	
Fruits	49 %		1,227	0,428	
Surgelés	48 %		0,935	0,486	
TOTAL : Alimentaire	69 %		21,124	8,417	29,541
	<i>sous- total cumulé</i>		<i>21,124</i>	<i>8,417</i>	<i>29,541</i>
Journaux, presse	63 %		1,115	0,257	
Livres, CD, DVD, Jeux vidéo	14 %		0,191	0,066	
Téléphonie	4 %		0,004	0,002	
Jeux/jouets	3 %		0,034	0,065	
Sport	3 %		0,025		
Informatique	%				
TOTAL : Culture Loisirs	18 %		1,369	0,39	1,759
	<i>sous- total cumulé</i>		<i>22,493</i>	<i>8,807</i>	<i>31,3</i>
Plantes, fleurs, animalerie	43 %		0,645	0,279	
Linge de maison	26 %		0,116	0,039	
Art de la table, décoration	15 %		0,272	0,299	
Audio/Image/Son	2 %		0,038	0,167	
Bricolage	2 %		0,06	0,031	
Electroménager	%				
Mobilier	%				
TOTAL : Equipement de la maison	11 %		1,131	0,815	1,946
	<i>sous- total cumulé</i>		<i>23,624</i>	<i>9,622</i>	<i>33,246</i>

Optique	43 %	0,414	0,169
Chaussures	27 %	0,375	0,012
Parfumerie/hygiène	24 %	0,712	0,202
Horlogerie/bijouterie/marochinerie	23 %	0,285	0,066
Vêtement enfant	14 %	0,127	0,012

	Produit (< 50 %)	% attraction interne	CA d'origine interne (en M€)	externe (en M€)	
Vêtement femme		6 %	0,193	0,055	
Vêtement homme		%			
TOTAL : Equipement de la personne		18 %	2,106	0,516	2,622
		<i>sous- total cumulé</i>	<i>25,73</i>	<i>10,138</i>	<i>35,868</i>
Coiffeur		51 %	0,656	0,23	
Entretien auto		42 %	0,162	0,049	
Soins de beauté et d'entretien corporel		26 %	0,08	0,026	
Cinéma		6 %	0,012	0,002	
TOTAL : Services		43 %	0,91	0,307	1,217
		<i>sous- total cumulé</i>	<i>26,64</i>	<i>10,445</i>	<i>37,085</i>
TOTAL GENERAL :			26,64	10,445	

Annexe 4 : Cartographies des zones d'activités économiques de MVR



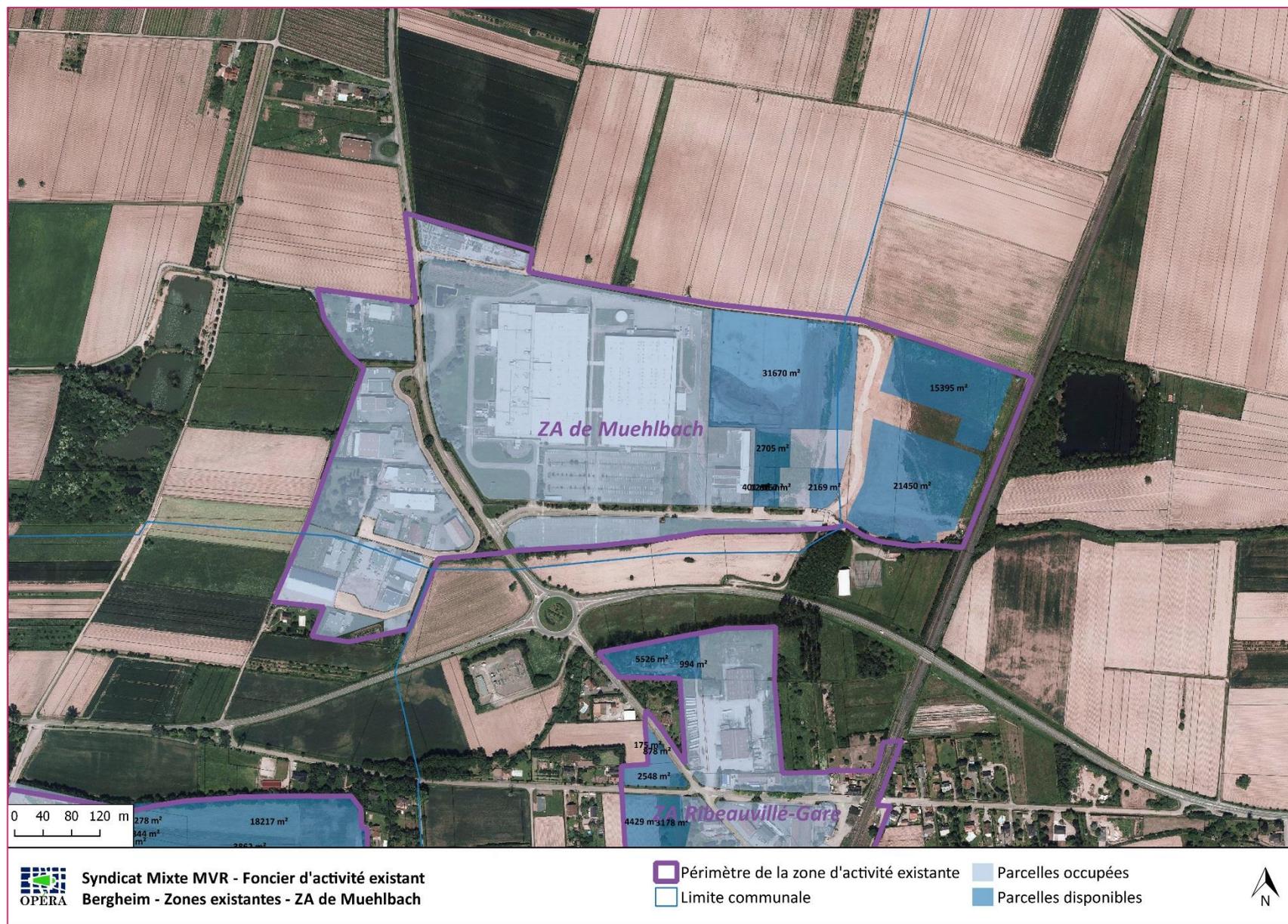


0 40 80 120 m

 **Syndicat Mixte MVR - Foncier d'activité existant**
Bennwihr - Zones existantes - ZA Bennwihr-Gare

 Périmètre de la zone d'activité existante  Parcelles occupées
 Limite communale  Parcelles disponibles





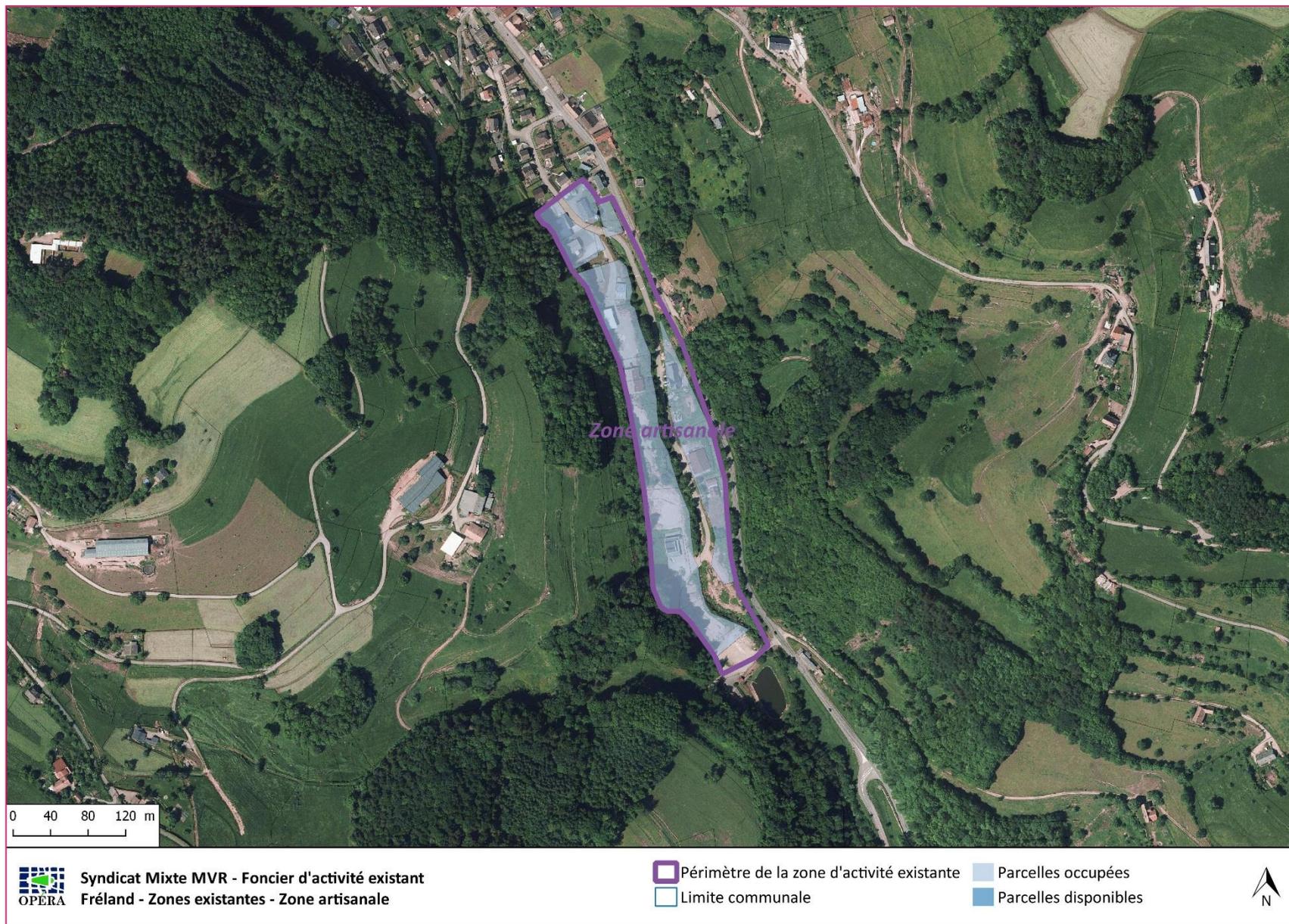


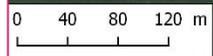
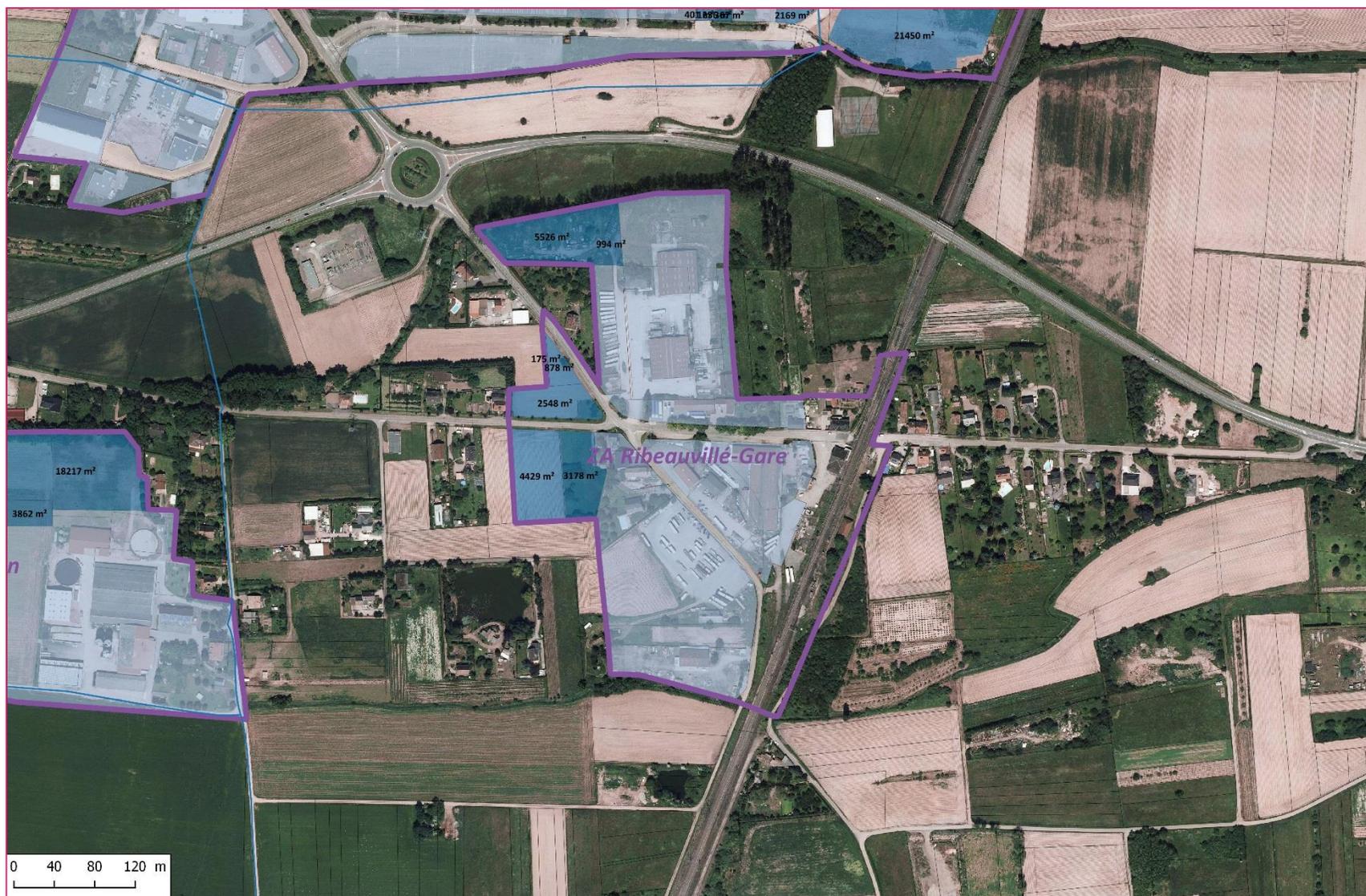
Syndicat Mixte MVR - Foncier d'activité existant
 Bergheim - Zones existantes - Zone industrielle

Périimètre de la zone d'activité existante
 Limite communale

Parcelles occupées
 Parcelles disponibles



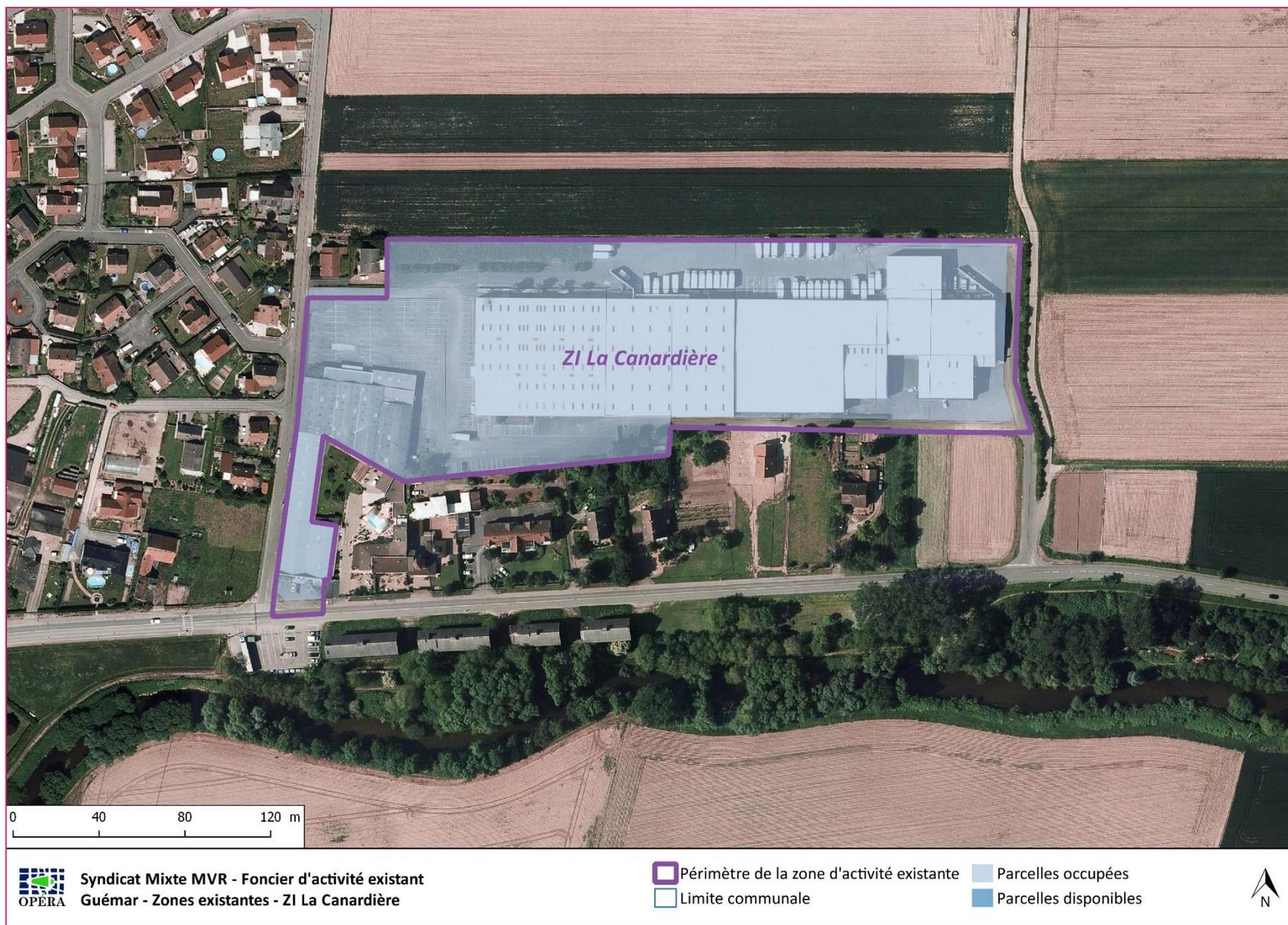


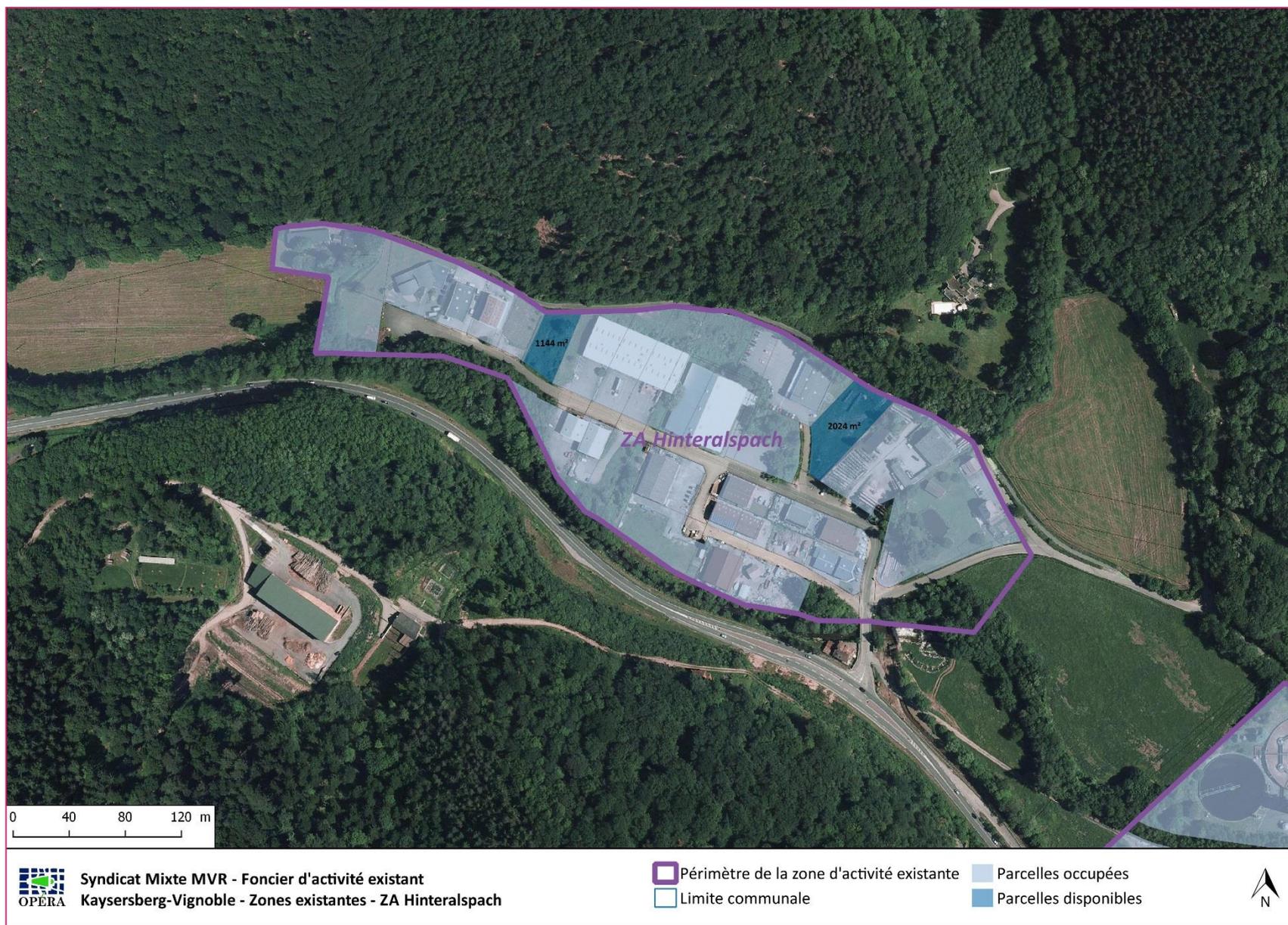


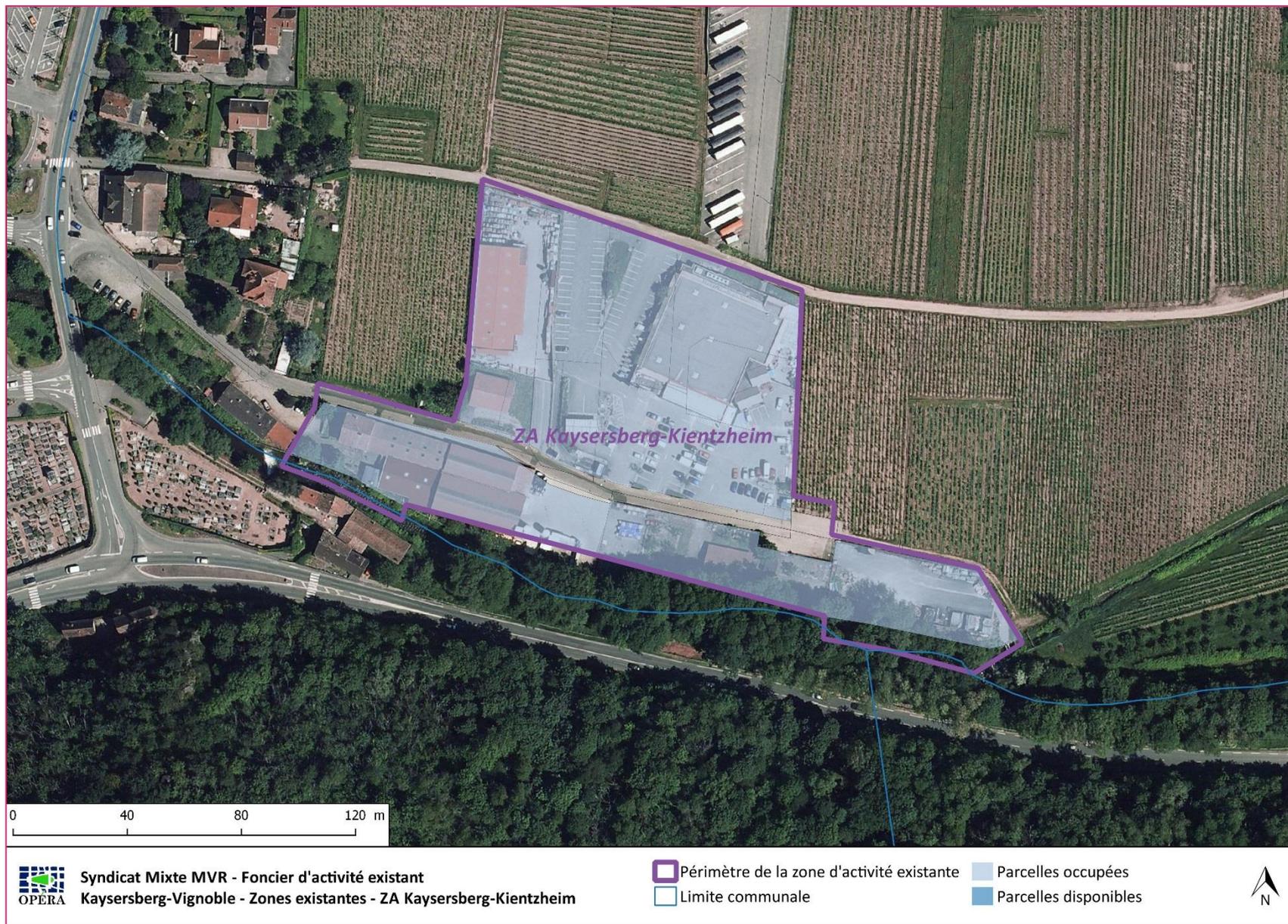

Syndicat Mixte MVR - Foncier d'activité existant
Guémar - Zones existantes - ZA Ribeaupillé-Gare

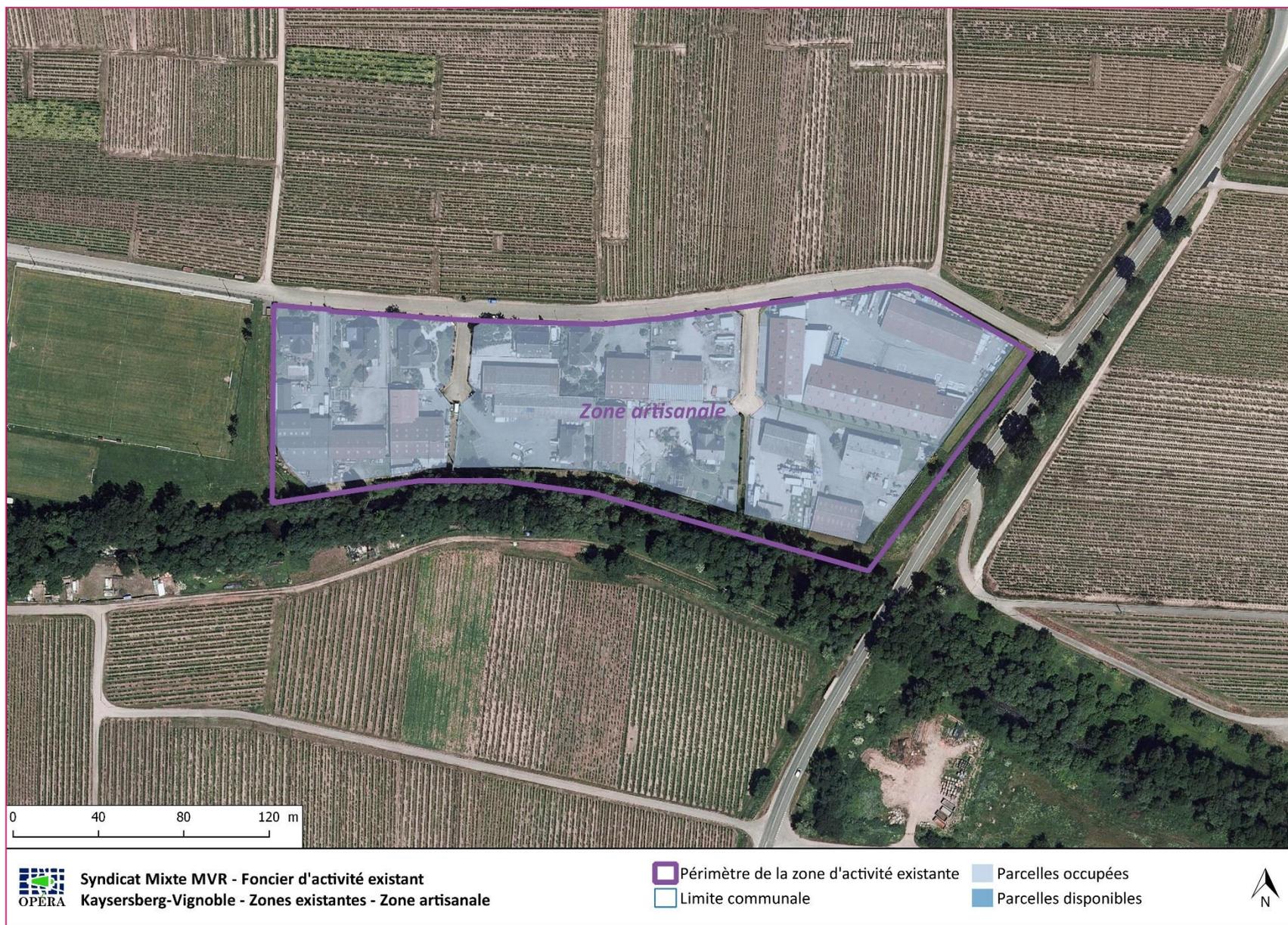
- Périmètre de la zone d'activité existante
- Limite communale
- Parcelles occupées
- Parcelles disponibles

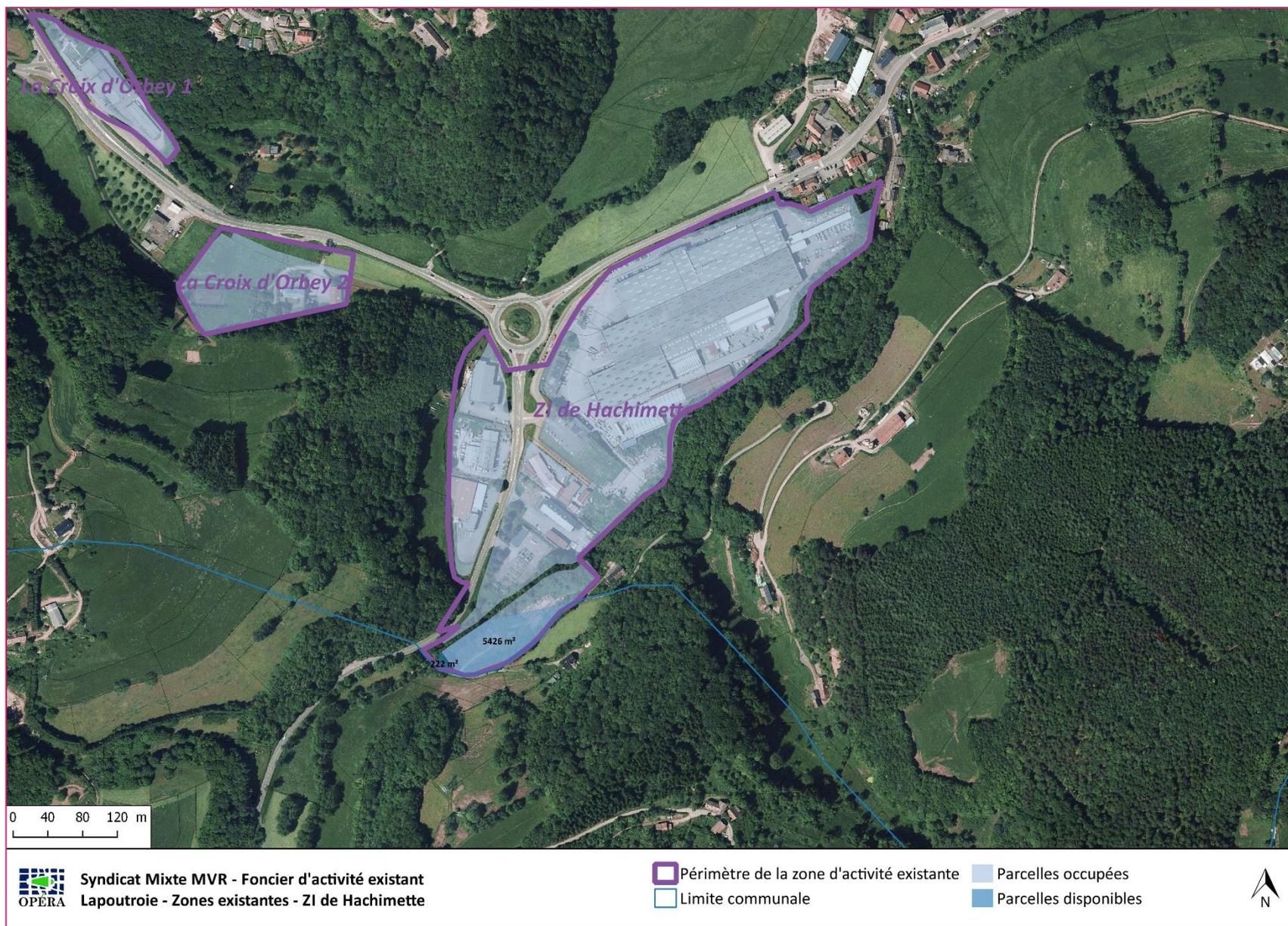


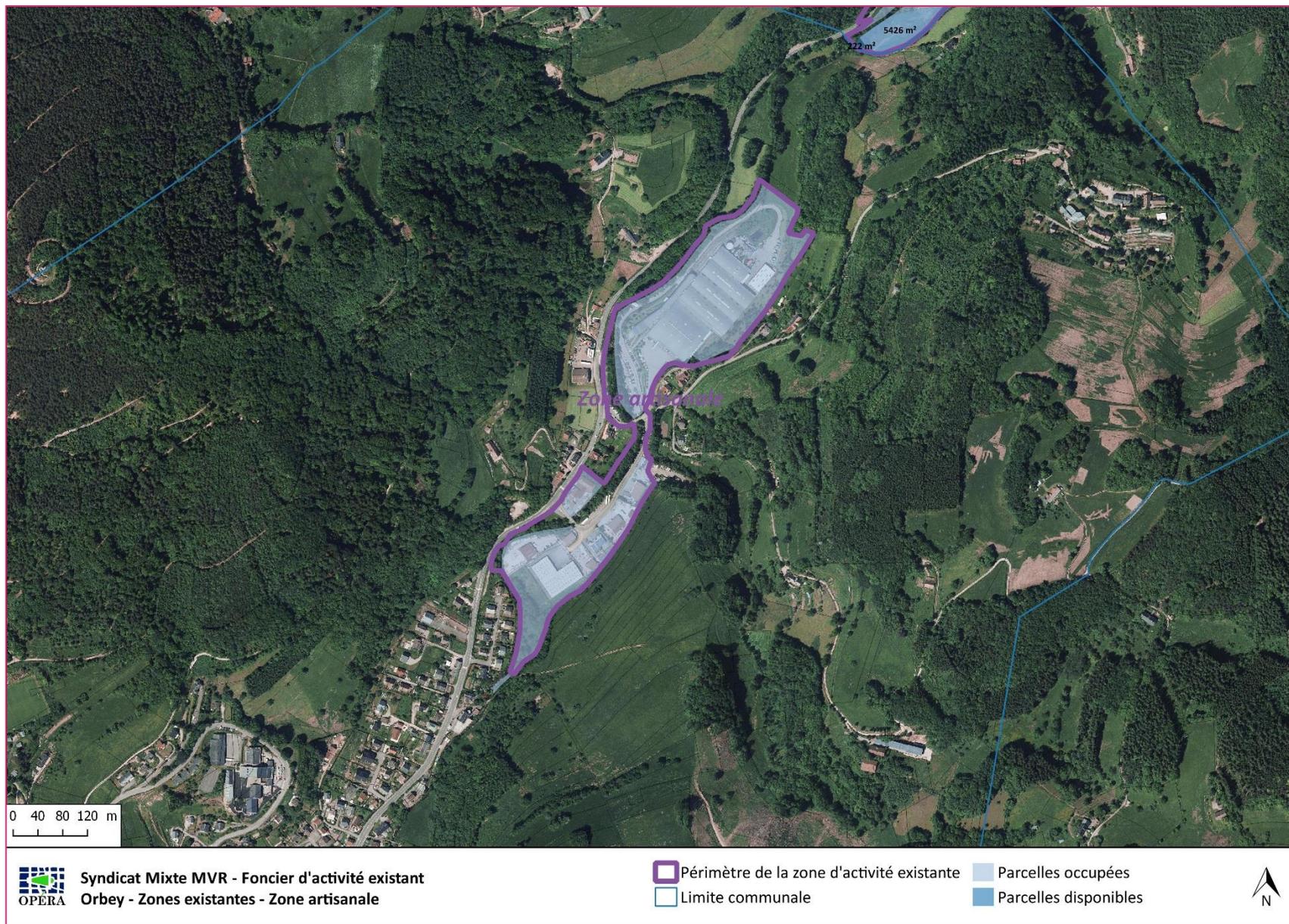


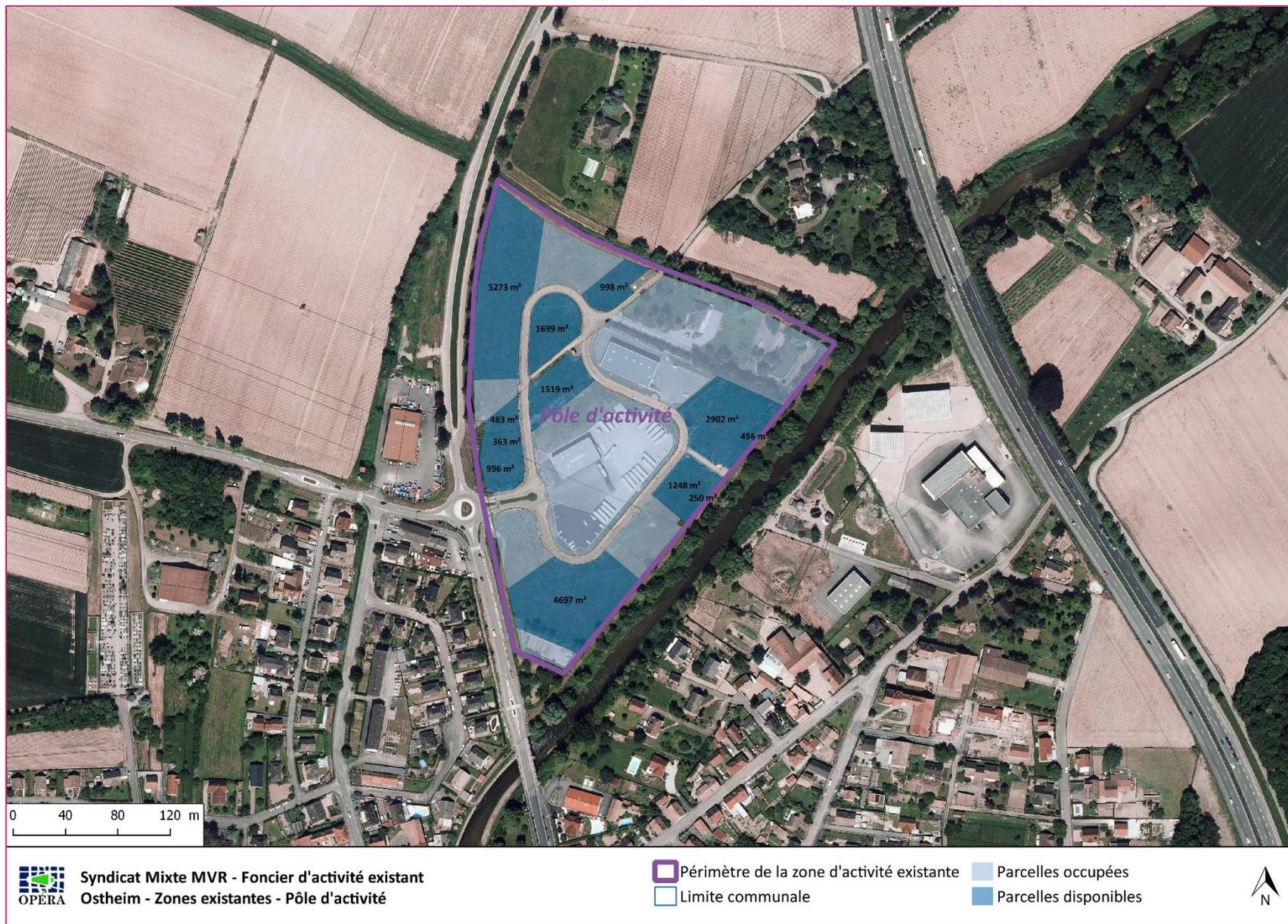


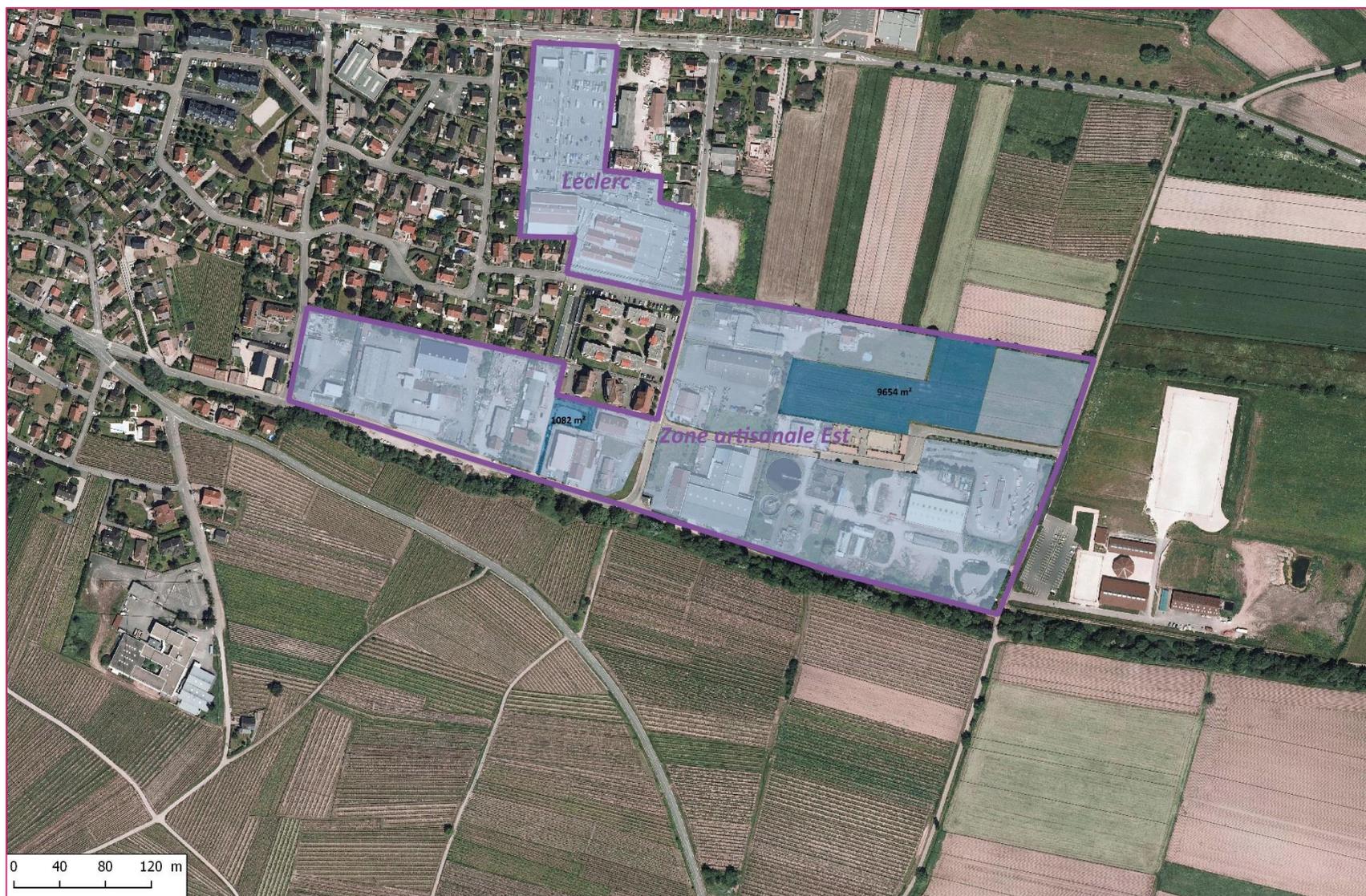












Syndicat Mixte MVR - Foncier d'activité existant
 Ribeauvillé - Zones existantes - Zone artisanale Est



Périmètre de la zone d'activité existante



Parcelles occupées

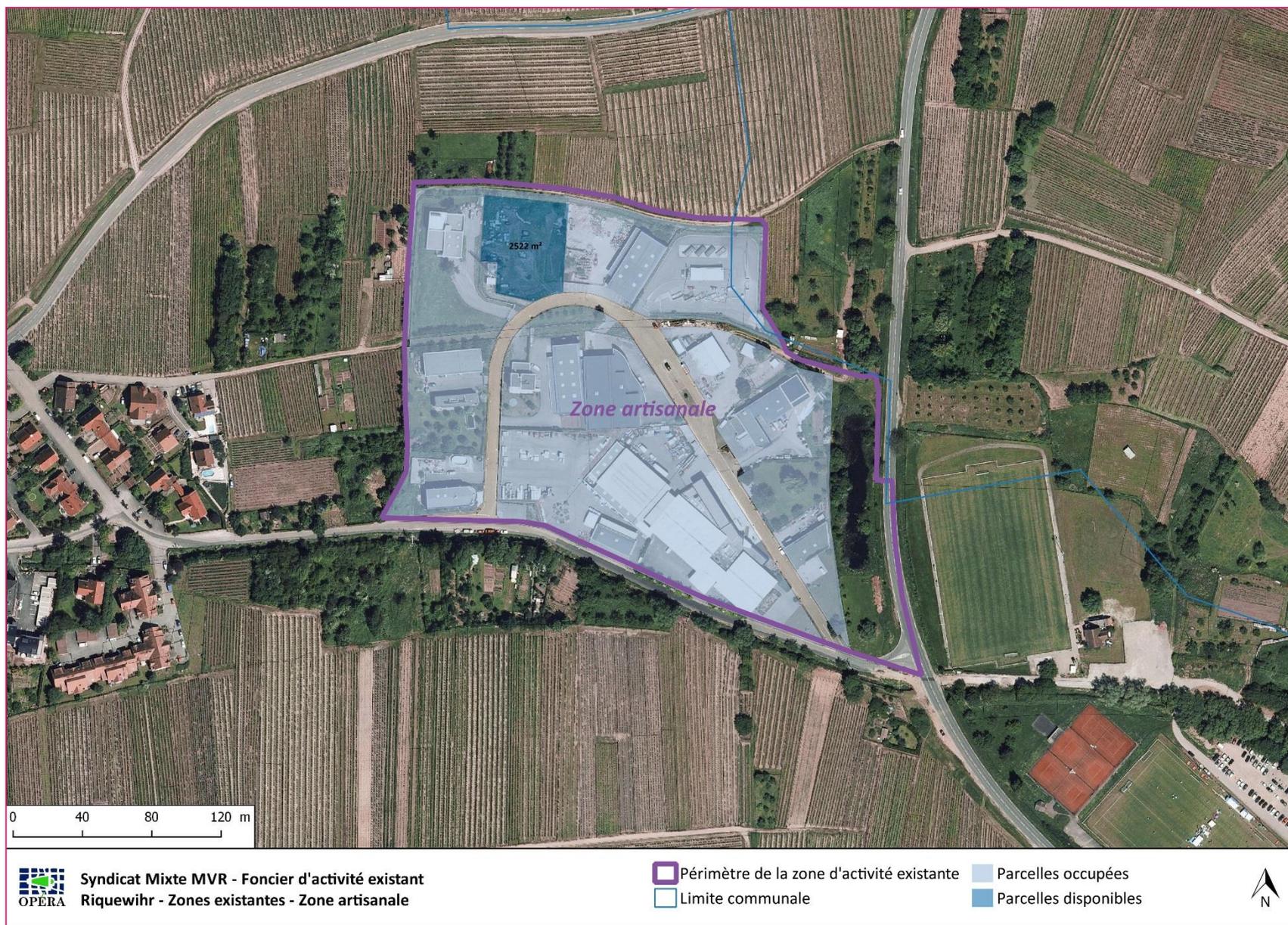


Parcelles disponibles



Limite communale



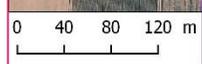


Syndicat Mixte MVR - Foncier d'activité existant
 Riquewihr - Zones existantes - Zone artisanale

■ Périmètre de la zone d'activité existante
 □ Limite communale

■ Parcelles occupées
 ■ Parcelles disponibles





 **Syndicat Mixte MVR - Foncier d'activité existant**
Saint-Hippolyte - Zones existantes - Zone industrielle

-  Périmètre de la zone d'activité existante
-  Parcelles occupées
-  Parcelles disponibles
-  Limite communale

